

Ouverture

Prière de noter que l'enregistrement de la session a commencé un peu après le début de la rencontre. Il n'est alors pas possible de fournir la transcription de ce qui a été communiqué lors de ces premières minutes. Les quelques lignes ci-dessous vous fournissent un résumé des informations communiquées.

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la réunion ouverte.

Le recteur et vice chancelier est invité à prendre la parole pour la lecture d'un texte de reconnaissance de l'Université de Moncton envers les autochtones. Il profite de l'occasion pour souhaiter à son tour la bienvenue aux membres du Sénat académique et offre à toutes et à tous ses meilleurs souhaits pour une bonne année universitaire.

Reconnaissance envers les autochtones

Dans la foulée des initiatives de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, l'Université de Moncton reconnaît les terres sur lesquelles ses trois campus reposent. Ces terres font partie du territoire traditionnel non cédé des Malécites et des Mi'kmaq. Ce territoire est visé par les traités de paix et d'amitié que les Malécites et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Malécites et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.

Aujourd'hui, l'Université de Moncton est fière de se montrer solidaire avec les peuples autochtones et encourage fortement les discussions et les événements qui conscientisent notre communauté universitaire à leur histoire et leurs réalités. Un vent de reconnaissance souffle plus que jamais depuis la Commission de vérité et réconciliation et nous sommes ravis de participer activement à ce changement.

Nouveaux membres

Le président d'assemblée souligne la présence des nouveaux membres du Sénat académique. Il s'agit de Madeleine Dubé, vice-rectrice du campus d'Edmundston, Denis Roy, doyen de la Faculté de droit, ainsi que les nouvelles et nouveaux professeurs, Julie Guillemot (Shippagan), Horia-Daniel Iancu (Moncton), Amel Kaouche (Edmundston), Julien Massicotte (Edmundston), Lise Savoie (Moncton) et Céline Surette (Moncton).

Il fait aussi mention des personnes excusées dont : Hubert Roussel, nouveau directeur de l'École de kinésiologie et de loisir, Marc Angers, Slimane Belbraouet et Nicolette Belliveau. Il ajoute que Marie-France Allain ne fait plus partie du Sénat académique étant donné qu'elle n'est plus étudiante à l'Université de Moncton.

Le président d'assemblée donne une courte explication de la façon dont les membres doivent utiliser le système informatisé de gestion de réunions ainsi que des procédures à respecter lors de la rencontre.

TRANSCRIPTION PROPREMENT DITE :

Président d'assemblée : ...compte-rendu de la réunion, donc il faut que vous vous identifiez lorsque vous prenez la parole. Si vous le faites pas, je vais vous inviter à le faire automatiquement dès le début de votre intervention. Parlez directement au micro, les micros sont directionnels donc faut vous parlez directement dedans. Ils sont faits pour ne pas capter la discussion qui peut se passer de part et d'autre de vous donc si vous parlez du côté, il y a de bonnes chances que je ne vous entende pas en tant que tel. Vous noterez aussi que lorsque je vous cède la parole, les caméras qui sont sur les piédestaux devant nous vont se tourner vers vous, donc vous n'avez pas nécessairement à vous tourner vers le président pour parler, vous pouvez parler directement et la caméra va capter votre image et on pourra tous vous voir autour de la salle. Autre chose à prendre en considération lorsque vous intervenez, parlez au président d'assemblée. Dirigez toujours vos questions, vos interventions vers moi même si c'est une question qui était posée par quelqu'un d'autre, même si vous répondez à une intervention d'une autre personne, il est important de ne pas personnaliser le débat et de toujours orienter vos discussions vers le président et c'est à moi ensuite de réorienter votre question vers quelqu'un d'autre comme bon me semble évidemment. Pour le reste, vous allez voir aussi qu'il y a un vote électronique. Devant vous vous avez la cartouche de vote aussi. Vous allez voir trois boutons sur votre cartouche : un bouton vert, un blanc et un rouge; on n'utilisera pas le blanc. Quand on passera au vote, je vais ouvrir le vote, vous aurez un court délai pour voter, probablement alentour d'une quinzaine de secondes, après ça je ferme le vote et pour voter, vous appuyez sur le bouton oui en vert, non en rouge et dès que je ferme le vote, le système compile les résultats et les résultats seront affichés à l'écran devant vous. Donc pas de cachotterie, tout le monde va voir le résultat en tant que tel et ça se fait automatiquement et une fois que j'ai fermé le vote, tant pis, c'est trop tard. Vous remarquerez qu'on n'utilise pas le bouton blanc c'est l'abstention. L'abstention en procédure normalement ce n'est pas accepté en tant que tel. Il y a des pratiques un peu différentes au Sénat académique en certaines circonstances, mais normalement on accepte l'abstention

seulement dans le cas où la personne est en conflit d'intérêt et doit faire enregistrer son conflit d'intérêt au procès-verbal pour qu'il soit clair qu'elle n'a pas participé à un vote où elle était en cause, ça va de soi. Le conflit d'intérêt vous le demandez à la fin du vote. Je voudrais, monsieur le président, qu'on indique que je n'ai pas voté sur cette question-là et c'est à moi à juger si véritablement il y a une raison valable d'enregistrer l'abstention au procès-verbal. Ça va pour ça? Pour le reste, la procédure est comme à l'habitude. Vous allez voir, on applique généralement les règles de la dernière édition du Code de Victor Morin avec les altérations qui peuvent avoir lieu en vertu des règlements politiques et des pratiques établies au Sénat académique. Ça va? Parfait. Dans ce cas-là, je crois que nous sommes prêts à avancer déjà à la prochaine question à l'ordre du jour. Je vous rappelle que lorsqu'on va parler de l'ordre du jour, nous allons aussi fixer l'heure de fin de la réunion et nous allons vous suggérer que la réunion se termine à 12 h 30.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : J'avance donc au point numéro 2, Constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. Alors bonjour tout le monde. Alors monsieur président d'assemblée, l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 9 août 2018 accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le Recteur et vice-chancelier par intérim, M. Jacques-Paul Couturier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des statuts et règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci. Donc nous avons une assemblée dûment convoquée. Le point 3, Vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Monsieur le président d'assemblée, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle, mais j'aimerais préciser que nous avons la présence de M. Jean-Paul Loyer aujourd'hui. M. Jean-Paul Loyer est le directeur général des effectifs étudiants et aujourd'hui on va avoir le rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et ceci va porter notamment sur le dossier qui est mené par M. Jean-Paul Loyer et c'est à cet égard qu'il est ici aujourd'hui seulement.

Président d'assemblée : Je note qu'il est normalement invité à toutes les réunions du Sénat du mois d'août, c'est une pratique établie aussi. Parfait. Ça va?

4. Correspondance

Président d'assemblée : Maintenant au niveau de la correspondance, est-ce qu'il y a de la correspondance pour le Sénat?

Secrétaire générale : Non monsieur le président, il n'y a aucune correspondance pour le Sénat. Toutefois, il y a sur vos tables ce matin une correspondance de l'ABPUM et cette correspondance-là est en lien avec un point qui se trouve au point 10 de l'ordre du jour, le point 10.1 Évaluation des programmes en géographie, alors cette correspondance-là fait partie du dossier de l'évaluation des programmes en géographie.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Parfait. Ça va? Alors nous sommes maintenant prêts à parler justement de l'ordre du jour. Vous avez sur votre pupitre ce matin un document dont vous avez aussi reçu une copie électronique par courriel il y a quelques jours qui est un projet d'ordre du jour modifié. Il est modifié essentiellement au point 11 où vous voyez qu'on a rajouté un 11.3, 11.4. Ce sont là deux documents qui ont trait à des programmes combinés avec le JD. Il semblerait que ce sont des programmes qui ont été traités par le Comité des programmes il y a un certain temps, mais qui n'avaient pas encore paru à l'ordre du jour du Sénat et à la demande de la Faculté de droit, ils ont été rajoutés à l'ordre du jour aujourd'hui et vous avez tout simplement un ajout aussi en rouge à l'endos qui vous dit que la présentation des statistiques d'admission et préliminaire d'inscription sont faits séance tenante, c'est-à-dire que vous recevrez durant la réunion aujourd'hui un document qui vous relatera les données; on ne les pas déjà n'est-ce pas? Ils sont sur la table déjà, vous les avez déjà. Ils sont présentés au point 14 du projet d'ordre du jour que vous avez. Alors avant d'aller plus loin, j'appellerais une proposition d'adoption. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui proposerait l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé? On pourra faire des modifications à l'amiable par la suite. M. Lang propose et c'est appuyé par M. Clarisse. Est-ce qu'il y a des corrections, modifications ou ajouts à faire à l'ordre du jour tel que proposé? M. Mbarga. Numéro 33, allez-y.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je voudrais vous souhaiter une bonne rentrée académique ainsi qu'à tous mes collègues. Je voudrais proposer l'ajout à l'ordre du jour d'un point 07 point un ou deux relatif au suivi du point 12.2 du procès-verbal.

Président d'assemblée : Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit à 12.2?

Mbarga : Il s'agit de la féminisation des titres.

Président d'assemblée : Féminisation des titres. Est-ce que c'est une affaire découlant du procès-verbal?

Mbarga : Du procès-verbal, tout à fait.

Secrétaire générale : ...on a déjà le point Autres affaires découlant du procès-verbal, on pourrait l'outiller à ce point-là.

Président d'assemblée : Oui, on l'ajouterait à 7.2 tout simplement au point Autres.

Mbarga : On l'ajouterait à ce point-là.

Secrétaire générale : Ça fait on n'aurait pas besoin de modifier l'ordre du jour.

Président d'assemblée : On pourrait tout simplement le traiter parmi les autres Autres que l'on peut traiter sous les affaires découlant déjà sous 7.2 plutôt qu'ajouter un nouveau point. Donc lorsqu'on arrivera à 7.2, vous demanderez la parole et on pourra vous prêter cette question-là.

Mbarga : Ok.

Président d'assemblée : Autre chose? Sinon, vous êtes prêts pour le vote. Alors je démarre le vote. Allez-y. J'arrête le vote dans 5 secondes. J'arrête le vote et c'est 33 oui, aucune abstention évidemment et aucun non donc c'est adopté à l'unanimité. Nous avons donc un ordre du jour pour cette réunion.

6. Adoption du procès-verbal SAC-180504

Président d'assemblée : Alors maintenant passons au procès-verbal de la dernière réunion. Là aussi vous avez reçu un document à part du document principal, c'est-à-dire que vous avez reçu le procès-verbal en soi et il y a une page qui s'est rajoutée par la suite. Il manquait au procès-verbal la liste des présences que vous avez reçu séparément, mais qui est maintenant partie de votre liasse de documents. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui proposerait l'adoption du procès-verbal de la réunion du 4 mai 2018? M. Dako, appuyé par M. Deschênes. J'imagine que vous nous dispensez de la lecture intégrale, j'imagine, en tant que tel. Est-ce que les gens, comme vous avez reçu les documents à l'avance, nous considérons aussi que vous l'avez lu et qu'il n'est pas nécessaire de vous accorder du temps en réunion pour le lire. Toutefois, si certaines personnes tiennent absolument à avoir un petit peu de temps pour le relire, dites-le-nous maintenant. Sinon, on passera tout de suite à la discussion. Ça va? C'est beau, parfait. Alors est-ce qu'il y a des questions ou commentaires à propos du procès-verbal? Je vous rappelle que sur une question de procès-verbal, les seules questions ou commentaires recevables sont celles qui clarifient un bout de l'information qui précise ou qui corrige dans le but de voir si le procès-verbal soit un reflet fidèle de la dernière réunion et non pas des interventions qui refont le débat sur les questions de la dernière réunion, ça va de soi. Questions ou commentaires sur le procès-verbal? Je vois personne et je n'ai aucune demande d'intervention. Vous êtes prêts à passer au vote? Dans ce cas-là, je démarre le vote. Allez-y maintenant. Je ferme le vote dans 5 secondes. J'arrête le vote et c'est 33-0. C'est unanime, parfait.

7. Affaires découlant du procès-verbal

7.1 (8.2) Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)

Président d'assemblée : Nous avons donc adopté le procès-verbal de la dernière réunion et nous entrons au point 7 aux Affaires découlant du procès-verbal. Il y a 7.1 qui est là, Règlement sur le plan de cours aux cycles supérieurs et nous savons qu'au 7.2 il y aura une discussion sur une question de féminisation des titres. Donc sur la question 7.1, je demanderais peut-être au VRER de nous donner un compte-rendu. M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Aucunes nouvelles informations à ce sujet.

Président d'assemblée : Il n'y a pas de nouvelles informations à ce sujet. Merci, ce n'est pas long à traiter.

7.2 Autres

Président d'assemblée : Maintenant au point Autres, M. Mbarga vous aviez quelque chose? Numéro 33, allez-y.

Mbarga : Merci monsieur le président. À la dernière séance du Sénat, nous avons adopté une recommandation qui se lit ainsi : que le Bureau de direction du Sénat académique achemine le dossier de la féminisation des titres des textes au Comité sur la situation féminine, comité qui sera relancé sous peu. Alors

ma question est courte, mais elle a deux volets. Est-ce que le dossier a été acheminé? Est-ce que le Comité sur la situation féminine a été relancé?

Président d'assemblée : Bonne question. Qui peut répondre? Monsieur le recteur, vous êtes numéro 39. Allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci. Le comité est en voie d'être relancé, nous sommes encore en attente de la désignation de représentants de certains membres de la communauté universitaire. Donc j'anticipe que d'ici les toutes prochaines semaines, le comité sera dûment constitué. Par contre, je vous rappelle qu'il y a trois comités sur la condition féminine à l'université, une par campus et c'est celui de Moncton qu'il faut actuellement reconstituer.

Président d'assemblée : Et donc vous ne pouvez pas l'acheminer tant que le comité n'existe pas, je comprends. M. Mbarga, est-ce que ça répond?

Mbarga : Oui. Ça me donne des informations même si je ne suis pas satisfait du processus.

Président d'assemblée : Parfait, c'est noté. Ça va pour ça? Nous sommes toujours au point 7 sur les affaires découlant, 7.2 Autres. Est-ce qu'il y a d'autre chose qui mérite discussion comme affaire découlant du procès-verbal de la dernière réunion? Je ne vois personne indiquer qu'ils veulent parler. Dans ce cas-là, je considère que le point 7 est résolu et nous pouvons procéder au point 8.

8. Rapports annuels des comités permanents du Sénat académique

8.1 Comité d'appel du Sénat académique

Président d'assemblée : Nous arrivons dans ce qui est le cœur de la réunion du Sénat du mois d'août, c'est un peu comme la réunion annuelle du Sénat un peu où c'est là où nous recevons les rapports des différentes instances qui se rapportent au Sénat académique et dans ce cas-ci, nous en avons quatre sous le point 8 : le Comité d'appel du Sénat académique, le Comité d'attestation des études, le Comité des programmes et le Conseil de la langue française. Nous allons les prendre chacun dans l'ordre. Je vous rappelle toutefois qu'il n'est pas ici question de décision, nous recevons des rapports et du simple fait que nous les discutons, nous les avons reçus, donc il n'y a pas véritablement de décision à prendre, mais nous devons quand même recevoir les rapports et les discuter. Alors sous 8.1, Comité d'appel du Sénat académique, vous avez reçu dans vos documents le rapport du comité préparé par la secrétaire générale et j'en déduis aussi que vous avez eu le temps de le lire. J'ai demandé quand même à la secrétaire générale de nous présenter les grandes lignes.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. Alors dans votre trousse, vous avez le rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique alors c'est le comité qui s'occupe de recevoir les griefs présentés par les étudiants qui s'estiment lésés dans leurs droits par rapport à leurs études, alors des questions de fraude académique ou des questions par rapport à leur admission à un tel programme ou s'ils ont été, par exemple, exclus d'un programme. Alors après avoir épuisé tous les recours au niveau des facultés, peuvent encore se présenter devant un comité d'appel pour remettre en question la décision finale du doyen. Alors éventuellement, le Sénat académique monte un comité d'appel, nomme des personnes à ce comité-là. Il y a des étudiants, il y a des professeurs et des doyens qui doivent être présents lorsque l'audience a lieu et la présidence du comité était toujours une personne externe à l'université et dans ce cas-ci, Mme Odette Snow, l'ancienne présidente de la Faculté de droit, agit comme présidente et on a aussi une présidente suppléante, Mme Térèz Rétfalvi qui est aussi aujourd'hui et qui agit comme présidente suppléante à l'occasion. Alors au cours de la dernière année, on a eu plusieurs cas et on a eu plusieurs personnes qui ont participé aux audiences et vous trouvez les noms des gens qui ont eu la chance de participer, plusieurs suppléants, plusieurs personnes membres du comité. Vous avez au niveau du secrétariat les gens qui ont travaillé à la préparation des documents, Sylvie Doiron, qui est la secrétaire qui s'occupe des audiences lors des audiences et des invités à l'occasion Carole Essiembre et le registraire, Pascal Robichaud. Vous avez également le Vice-recteur adjoint à l'enseignement, Jean-François Richard, qui agit comme expert au sein du comité. À la dernière page, vous avez le résumé des rencontres. Il y a eu trois griefs qui ont présentés au Comité d'appel où il y a eu des audiences le 28 août dernier, le 15 septembre et le 13 avril. Des cas de griefs, vous avez un peu des explications par rapport à ces cas-là. Évidemment, vous n'avez pas les noms, vous n'avez pas beaucoup d'informations, mais vous voyez quand même que c'est des cas par rapport aux études. Alors il y a des fois que c'est la faculté qui en sort gagnante, il y a des fois que c'est l'étudiant. Alors toujours le fardeau de preuve est sur la faculté et l'étudiant doit présenter son cas et la faculté doit présenter son cas. Alors je suis prête à répondre à des questions, mais essentiellement c'est un comité qui travaille assez fort au cours de l'année lorsqu'on a des cas.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique? M. Lang, vous êtes numéro 17, allez-y.

Lang : Merci monsieur le président. J'ai voté oui plutôt que demander la parole. La question est simple. Puisque Mme Carole Essiembre a pris sa retraite, qui la remplacera désormais d'office?

Secrétaire générale : Alors Mme Essiembre a pris sa retraite, oui. Je peux vous dire que Mme Essiembre n'a pas participé aux audiences au cours de l'année, mais sa retraite, je vais me tourner vers le VRER, je ne connais pas la nouvelle personne qui a pris sa place.

Président d'assemblée : Stéphanie-Renée LeBlanc.

Secrétaire générale : Stéphanie-Renée LeBlanc.

Lang : Merci.

Président d'assemblée : Qu'on a vu en RVD il y a une semaine. Parfait. D'autres questions ou commentaires sur le rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique? S'il y en n'a pas, merci madame la secrétaire. Numéro 5, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. C'est juste une question de clarification. J'ai entendu dire madame la secrétaire générale qui parlait de griefs. Est-ce que c'est le terme qui est utilisé au Comité d'appel?

Secrétaire générale : C'est le terme, je pense qu'il est utilisé dans les statuts et règlements, c'est peut-être un mot qui est un peu fort, mais c'est vraiment la demande de l'étudiant. Dans le langage juridique c'est le terme qui est utilisé, mais c'est la demande de l'étudiant. Il se sent lésé dans ses droits.

Dako : Merci.

Président d'assemblée : Je n'ai pas d'autres demandes pour l'instant et je présume que les gens ne votent pas oui plutôt que de demander la parole donc ça va.

8.2 Comité d'attestation des études

Président d'assemblée : Nous passons maintenant au point 8.2, le Comité d'attestation des études qui lui aussi relève de la secrétaire générale, Mme Castonguay.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. Le rapport annuel du Comité d'attestation d'études, alors ici le Comité d'attestation d'études, c'est le comité qui se réunit pour étudier les dossiers en vue de la sanction pour la collation des diplômes. Alors c'est le dernier regard des dossiers avant de sanctionner les diplômes et le comité se réunit quand même plusieurs fois pendant l'année; cette année on a eu neuf réunions par rapport à ça et je rappelle qu'on a trois remises au niveau des collations alors c'est en octobre, en février et en mai. Plusieurs membres du Sénat sont membres du comité alors je les remercie sincèrement pour leur disponibilité tout au long de l'année. Et je remercie également les invités qui nous aident beaucoup dans la préparation des dossiers, surtout le registrariat, merci. Dans l'étude des dossiers cette année, on a eu quand même 961 dossiers qui ont été étudiés de près et vous avez à la page suivante, tous les tableaux qui nous permettent d'examiner en long et en large dans les trois campus la répartition des dossiers étudiés. Neuf-cent-soixante-et-un dossiers c'est un petit peu plus bas que l'an dernier comparativement à 1 015 dossiers étudiés l'an dernier. Par rapport à ces dossiers-là, on retrouve 827 dossiers au 1^{er} cycle, 124 dossiers au 2^e cycle et 10 dossiers au 3^e cycle. Lorsqu'on examine la répartition au niveau des facultés, on retrouve que parmi les facultés où est-ce qu'on retrouve le plus de dossiers : en administration 170, en art et sciences sociales 186 et en science de la santé 216 alors je ne pense pas qu'il y a de grandes surprises à ce niveau. Un peu plus loin, on a par programme. Pour les programmes ayant le plus de dossiers étudiés encore cette année c'est semblable à l'an dernier. Très rapidement je vous rappelle le programme en travail social, beaucoup de diplômés, 48, le programme en science de la santé, le DSS, 76, c'est toujours un programme très très populaire auprès des jeunes. Le programme en science infirmière, toujours toujours intéressant dans les trois campus, 86. Kinésiologie, toujours intéressant, 46 et donc je vous rappelle qu'on a des programmes très très performants. En dernier lieu, l'abolition de la politique d'attribution des médailles académiques du Gouverneur général. C'est un dossier qui est venu sur notre tapis au cours de l'année. On avait une politique qui datait depuis 2007 où est-ce que pour cette médaille-là, on avait vraiment une politique qui nous disait que la médaille était remise à quelqu'un qui terminait un premier baccalauréat. On a eu un étudiant qui terminait un deuxième baccalauréat et il avait la plus haute moyenne et il tenait à avoir sa médaille. Il a fait une demande vraiment au Bureau de la chancellerie du Canada, il a fait une plainte, il s'est battu pour obtenir sa médaille et en bout de ligne, le Bureau de la chancellerie a reconnu son dossier et lui a accordé sa médaille et il a reçu sa médaille en bonne et due forme des mains de la Lieutenant-gouverneure. Alors tout est beau pour lui, on l'a félicité, etc., mais ça fait en sorte que nous on a aboli notre politique par rapport à ça. Donc c'est un dossier qui s'est réglé au cours de l'année et voilà, ça fait que nous on n'a plus cette politique-là dans nos livres. Alors voilà, c'est ça notre rapport cette année. Je suis prête à répondre à toutes les questions.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Questions ou commentaires sur le rapport annuel du Comité d'attestation des études? M. Dako demande la parole, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. Encore une question de clarification. Je n'ai pas bien saisi, qu'on a aboli notre politique parce qu'il obtenait son deuxième baccalauréat?

Secrétaire générale : Oui. Il avait un baccalauréat en histoire, majeure en histoire et il a voulu faire une spécialisation en histoire alors il a eu un premier baccalauréat en histoire, il a extrêmement bien fait, il a fini en deuxième position. L'année suivante, il a fait quelques cours, il a obtenu un baccalauréat en spécialisation en histoire. Il a extrêmement bien fait, il a fini en première position, mais c'était un deuxième baccalauréat et donc le comité a appliqué sa politique, mais il a fait des revendications et le Bureau de la chancellerie du Canada lui a accordé sa médaille.

Dako : Monsieur le président, si vous me permettez?

Président d'assemblée : Allez-y.

Dako : Je posais la question parce que j'estime que cette médaille-là est une très bonne chose pour notre institution, surtout pour encourager nos étudiants à aller de l'avant et la situation étant une situation particulière, on aurait pu utiliser une raison particulière. C'est déjà arrivé une année où on avait deux étudiants qui avaient exactement la même note, on a dû demander; je faisais partie du comité à ce moment-là, une deuxième médaille et ça été accordé. Alors je crois qu'on n'aurait pas dû supprimer notre politique parce que c'est tellement un encouragement majeur qu'on fait à nos étudiants.

Président d'assemblée : Il faudrait vérifier, la suppression de la politique ne veut pas dire qu'on ne remet plus la médaille.

Secrétaire générale : Il faut être bien conscient que ce n'est pas la médaille de l'Université de Moncton. La médaille appartient au Bureau du gouverneur général du Canada, nous on est tout simplement l'agent. On examine le dossier et on l'accorde à la personne qui a les meilleurs résultats selon la politique du gouverneur général. Donc on a appliqué selon les meilleurs résultats pour le baccalauréat, médaille d'argent. Ici baccalauréat ça veut dire quoi, on a différents baccalauréats, on a des baccalauréats appliqués, on a des baccalauréats réguliers, on a des baccalauréats de cinq ans, on a des baccalauréats de deux ans, on a des baccalauréats de différents types, mais pour la chancellerie, un baccalauréat c'est un baccalauréat, c'est un baccalauréat. Donc on a travaillé le dossier avec la chancellerie, on s'est mis au courant de nos différents types de baccalauréats, etc. Eux ils ont examiné les dossiers, c'était très à l'aise d'accorder deux médailles ça fait que nous on est revenu et on a examiné nos politiques et puis on s'est mis en cohérence avec le Bureau de la chancellerie. C'est du cas-par-cas, c'est leur médaille, on travaille selon leur politique.

Dako : Parfait.

Président d'assemblée : Ça va? D'autres questions ou commentaires sur le rapport annuel du Comité d'attestation des études? Je n'ai plus de demande d'intervention donc je passe au prochain.

8.3 Comité des programmes

Président d'assemblée : Le point 8.3, le Comité des programmes et ce comité-là relève du VRER alors je vais demander à M. Samson de nous en parler.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous épargne les attributions du Comité des programmes, le CRP, pour aller tout de suite à l'item 2 sur la composition du comité. Vous avez la liste des 12 membres, en fait je crois qu'il y a une petite coquille ici, on voit le nom de Jean-Jacques Doucet qui n'était plus membre cette année. Je m'excuse Jean-Jacques parce que je veux féliciter, vraiment ce que je veux faire ici c'est féliciter chacun des 12 membres et les remercier aussi parce que pour les gens qui le savent ici le Comité des programmes c'est un comité qui gère beaucoup de dossiers et ce sont fréquemment des dossiers complexes et des dossiers qui sont parfois très techniques et visiblement, les gens du Comité des programmes lisent leur documentation et je tiens personnellement à remercier chacune et chacun des membres du CPR ici présent parce que c'est un travail énorme qui est accompli à chaque année par ces gens-là. Alors allons tout de suite à la page suivante, vous avez le Tableau 1 qui vous montre les documents qui ont été reçus par le Comité des programmes en 2017-2018, c'est une liste de 35 documents qui ont été reçus et dans la colonne de droite, vous voyez l'état du document, est-ce que le dossier a été traité ou est-ce qu'il est encore en cours de traitement. Alors je ne veux pas passer à travers cette liste de dossiers qui ont été traités pour aller tout de suite au tableau suivant qui est le Tableau 2 où vous avez une liste de documents reportés de l'année précédente. Il y a neuf dossiers qui ont été traités ici qui étaient reportés de l'année précédente alors vous voyez qu'au total, il y a plus d'une quarantaine de dossiers qui ont été traités cette année au niveau du Comité des programmes. La majorité sont complets, mais dans quelques cas vous voyez dans la colonne droite la lettre N qui veut dire que le travail se poursuit sur ces dossiers. Allons tout de suite à l'item 6 où vous avez d'autres décisions du Comité des programmes. Je tire tout simplement votre attention au pied de la page 6 où on a une liste de cours sur lesquels on s'est penché. Je tire votre attention sur ça parce que les changements à des cours, ce ne sont pas des informations qui remontent au niveau du Sénat. Le CPR est décisionnel à ce niveau-là alors je veux quand même que vous sachiez qu'il y a beaucoup de travail qui se fait au sujet de notre banque de cours. En fait cette année, il y a 276 cours qui ont été traités au Comité des programmes. Vous voyez qu'il y a eu 80 nouveaux cours qui ont été créés, l'abolition de 72 cours et 124 qui ont été modifiés. Bref, sachez qu'il y a du travail qui se fait qu'on ne voit pas au niveau du Sénat, mais que c'est quand même

un travail rigoureux et l'esprit de ce travail-là c'est de s'assurer que notre banque de jours elle est mise à jour et qu'elle est pertinente. J'en profite justement pour remercier les unités académiques qui nous font ces propositions d'actualisation de leurs banques de cours. Pour ce qui est de la page 7, je ne veux pas vraiment entrer dans le détail de la liste des recommandations que nous avons faites puisque elles ont été faites au Sénat ces recommandations-là, certaines ne sont pas encore rendues au Sénat et dans l'item suivant de l'ordre du jour, je vais parler, entre autres, de la question des programmes d'études. Alors certaines des informations qui se retrouvent ici je vais les aborder à l'item suivant dans mon rapport et ça concerne également les règlements qui ont été modifiés. Alors monsieur le président, je vais limiter mon propos à ça.

Président d'assemblée : Merci. Pour une question de clarification, les modifications au cours c'est vrai ne reviennent pas au Sénat en décision, mais le Sénat en est informé sous forme de résolution à titre d'informations qui sont présentées à la fin du rapport du Comité des programmes à chaque réunion. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires pour le VRER à propos du rapport annuel du Comité des programmes? Je n'ai pas de demande d'intervention pour l'instant. Parfait, merci M. Samson.

8.4 Conseil de la langue française

Président d'assemblée : Nous passons maintenant au 8.4, le Conseil de la langue française. Le conseil est présidé par M. Gervais Mbarga donc M. Mbarga, vous voulez nous faire une présentation? Allez-y, votre micro est ouvert.

Mbarga : Merci monsieur le président. Le rapport du Conseil de la langue française je vais le faire très très rapidement. Je voudrais d'abord présenter toutes mes excuses parce que nous avons envoyé une version qui n'était pas totalement travaillée à la première lecture. C'était juste une erreur de notre part. Sans revenir sur le mandat du conseil, je voulais simplement mentionner trois chapitres importants du conseil au cours de l'année qui s'est déroulée, l'année passée. Les deux grandes initiatives prises par le Conseil de la langue française à savoir une chronique linguistique qui nous venait de notre campus d'Edmundston qui a été diffusée du mois d'octobre au mois de mai avec un certain nombre de réactions et nous avons constaté qu'il y avait de bonnes réactions et de bonnes critiques aussi de cette initiative. Et la deuxième initiative c'était la grande dictée de l'Acadie qui également, à notre avis, a permis une certaine visibilité de l'université dans la communauté, mais également à l'université. Ces deux initiatives méritent, bien entendu, qu'on les améliore parce que c'était le premier donc il y a beaucoup d'amélioration à apporter à ces initiatives. Je voudrais pour les deux initiatives et particulièrement pour la grande dictée de l'Acadie remercier l'appui du rectorat qui nous a appuyés en donnant une bourse qui permettait à un étudiant du secondaire de s'inscrire à l'université pour un an, mais aussi une bourse financière de 1000 \$ dollars qui permettait de récompenser le premier lauréat. Nous avons également eu d'autre soutien de l'Association des enseignantes et enseignants du Nouveau-Brunswick et le Bureau du Québec en Atlantique. Le deuxième dossier était relatif à la liste des manuels. Cette année nous avons reçu la liste des manuels sans que nous ayons à la demander. Nous voulons remercier le VRER pour cette sollicitude et c'était très bien pour nous et la liste était convenable, nous convenait en tout de moins, l'analyse montre que la plupart des manuels inscrits sur cette liste étaient en français. Le troisième dossier était relatif à la féminisation des titres et des textes. C'est un dossier qui peut sembler anodin, mais nous avons beaucoup de pression en ce qui concerne ces dossiers auprès des étudiants, auprès même du public qui nous demande parfois de prendre compte d'un certain nombre de textes que l'université publie et qui ne tiennent pas compte de la féminisation. Et puis il y a eu des dossiers classiques telles que les plaintes et on m'a suggéré dans le dossier des plaintes de ne pas être trop trop spécifique parce que j'avais mentionné un certain nombre en donnant des références et je prends en note cette suggestion-là. Et voilà à peu près pour l'année prochaine on s'attend à relancer la chronique linguistique et à relancer la grande dictée de l'Acadie avec l'appui de l'université. Je vous remercie monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le rapport du Conseil de la langue française? Monsieur le recteur, allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci monsieur le président. Alors je veux féliciter les membres du Conseil de la langue française pour leur travail et en particulier pour le très beau succès de la grande dictée. Je pense que ça il faut vraiment le souligner, ça contribué à donner une très très belle visibilité à la langue française et à l'université. J'espère que pour l'année prochaine ça sera un projet qui s'étendra aux trois campus de l'Université de Moncton. Par ailleurs, comme vous l'avez mentionné monsieur le président, le document que vous nous avez déposé comporte un certain nombre de coquilles et en particulier un oubli pour ce qui est de la féminisation des titres. Je ne référerai pas votre document au Comité de la condition féminine, mais pour les fins des archives du Sénat académique, est-ce qu'il y aura une version corrigée?

Président d'assemblée : Oui. Les gens ont sur la table une version corrigée.

Recteur et vice-chancelier par intérim : D'accord, merci.

Président d'assemblée : Il y a encore une coquille ou deux? Bon. Alors merci M. Mbarga. Le point numéro 8 étant épuisé, nous avançons.

9. Rapport annuel du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Président d'assemblée : Nous en sommes rendus à, je vais regarder rapidement, 9 h 15, ça va. Alors nous entrons maintenant dans le point numéro 9, le Rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Là aussi vous avez reçu à l'avance un document et le VRER a aussi une présentation en format électronique que vous allez voir à l'écran. Alors je cède la parole à M. Samson. Allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors allons-y avec le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Je dois peut-être dire d'entrée de jeu que le document que j'ai rédigé a deux publics cibles, c'est-à-dire d'une part le Sénat, mais aussi le Conseil des gouverneurs alors ça peut vous aider à comprendre certains propos qui sont tenus dans le document qui ont peut-être un élément disons pédagogique ou éducatif sur ce qu'est l'Université de Moncton alors gardez ça à l'esprit si vous avez lu le document. Alors vous voyez que le document est divisé en cinq parties, il y a les trois grands champs d'activités du vice-rectorat qui concerne l'enseignement, la recherche et l'effectif étudiant. Il y a aussi une multitude de services qui relèvent de cette entité-là et puis on va aussi aborder quelques-uns de ces services-là et on va conclure par les objectifs prioritaires pour l'année 2018-2019. C'est important de mentionner que dans un rapport annuel, et encore plus dans la présentation que je vais faire ce matin, c'est vraiment un aperçu, c'est un sommaire de ce qui s'est passé. Ce n'est absolument pas une liste exhaustive de tous les dossiers qui relèvent de cette entité. Alors je voudrais pas qu'on me tienne rigueur si certains éléments ne sont pas mentionnés dans mon document ou dans la présentation de ce matin. C'est vraiment un choix que j'ai tenté de faire pour présenter une image, une espèce de photographie réaliste de la situation à l'Université de Moncton en termes d'enseignement, de recherche et d'effectif étudiant en 2018-2019. Alors gardez à l'esprit que ce n'est pas exhaustif ce qui est présenté ici. Comme j'ai dit dans le document, c'est une espèce de photographie à basse altitude de l'état de la situation. Alors il y a plusieurs entités qui ont soumis eux-mêmes des rapports annuels qui ont été à la base de mon propre rapport donc vous avez ici l'adresse web où on va placer ces rapports-là. Je ne crois pas qu'ils ont été déposés pour l'instant, mais ça va se faire dans les prochains jours. Alors il y a une liste de 40 entités qui ont soumis un rapport annuel et si jamais vous voulez avoir d'avantages informations sur un ou l'autre des aspects que je vais traiter aujourd'hui ou qui sont traités dans le rapport, je vous invite à aller lire ces documents à l'adresse que vous avez à l'écran maintenant. Et je veux aussi profiter de l'occasion pour faire quelques remerciements parce que c'est un vice-rectorat qui a beaucoup de dossiers à traiter, c'est un travail d'équipe, alors j'en profite d'abord pour remercier mes collègues de l'équipe de direction. J'apprécie beaucoup leur appui indéfectible qui est absolument nécessaire pour mener à terme plusieurs dossiers. Je veux aussi remercier mes deux vice-recteurs adjoints, Francis ici du côté de la recherche et Jean-François là-bas pour ce qui est d'enseignement et affaires professorales. Aussi les dix doyennes et doyens qui sont autour de cette table aujourd'hui, j'apprécie beaucoup leur professionnalisme, leur rigueur et je sais à quel point qu'ils gèrent leur faculté de façon très très compétente et j'apprécie beaucoup. Et finalement, il y a plusieurs personnes qui ne sont pas nommées nulle part, mais qui sont très importantes et qui dirigent différents services et puis je ne pourrais pas faire tout ça par moi-même alors je lève mon chapeau à tout ce beau monde. Ceci étant dit, allons-y avec la partie 1, on va parler un peu de la situation en ce qui concerne les étudiants, quelques mots sur le corps professoral. On va revenir sur certains éléments du rapport du Comité des programmes en ce qui concerne les programmes et les cours et on va conclure cette partie 1 par le Centre de formation médicale. Alors vous avez vu dans le rapport il y a plusieurs tableaux qui ressemblent à ce que vous avez devant les yeux maintenant, juste un mot pour souligner le fait que lorsque vous avez des noms entre crochets, ça veut dire qu'ils ne sont pas comptabilisés dans les totaux. Par exemple, ici au niveau de la FESR, on voit entre crochets 561 pour ce qui est de la population étudiante 17-18 donc ce n'est pas comptabilisé dans le total de 4747 puisqu'ils sont comptabilisés au sein des facultés. Par exemple, une étudiante qui fait une maîtrise en mathématiques, elle est comptabilisée au sein de la Faculté des sciences donc elle n'est pas comptée deux fois finalement. Alors qu'est-ce qu'on observe, ah, une petite erreur, excusez-moi. Il y a des petits problèmes d'alignement pour des raisons bizarres, lorsqu'on utilise des versions différentes du logiciel PowerPoint, il y a des petits problèmes de précision dans l'alignement. Ici ce que je voulais souligner en rouge c'est la boîte 4821 et 4747 alors on voit qu'il y a une baisse de 1,5 % des inscriptions en 17-18 par rapport à l'année précédente. Je vous rappelle que l'an passé notre baisse d'inscription elle était de l'ordre de 3 %. L'année précédente elle était de l'ordre de 5 % et en 2014-2015, elle était de 7 %. Alors vous voyez, 7 %, 5 %, 3 %, 1,5 % donc l'ampleur de la baisse des inscriptions diminue. Dans la partie 3, on va parler des statistiques pour les nouvelles inscriptions qui sont positives alors tout ça, si on met ça ensemble, ça me fait dire que j'ai bon espoir que d'ici l'an prochain on va pouvoir renverser cette tendance baissière au niveau des inscriptions à l'Université de Moncton. Ceci étant dit, je frappe du bois. Alors les deux unités académiques dans le sens les deux facultés ou centres au campus où on a vu les baisses les plus importantes sont à la formation continue et à la Faculté des sciences de l'éducation, les -8 % c'est la Faculté des sciences de l'éducation et à la formation continue. Je vais revenir sur la formation continue un peu plus tard ce matin. Pour ce qui est de la Faculté des sciences de l'éducation, vous savez que c'est un problème qui est sérieux et qui dure depuis plusieurs années, vous savez qu'on s'est mentionner le fait qu'il y a beaucoup de préoccupation dans la communauté quant à la capacité de l'université de répondre aux besoins en termes d'enseignant, la pénurie est à nos portes. On en a parlé beaucoup avec le Ministère de l'éducation et de la petite enfance qui sont sérieusement préoccupés par l'état de la situation du nombre de diplômés qu'on produit. On a même vu cette année un district scolaire qui a pris l'initiative de mettre en place des démarches pour mousser la profession d'enseignant et d'enseignante alors on est tous conscient du fait qu'il y a un défi. J'entends dire que c'est peut-être positif la situation cette année au niveau des nouvelles

inscriptions en éducation alors j'espère que tout ça mis ensemble, on va pouvoir dès l'an prochain renverser cette tendance parce que on ne sera plus en mesure de répondre aux besoins d'enseignantes et d'enseignants, non seulement pour la Province du Nouveau-Brunswick, mais pour tout le Canada francophone. Du côté des augmentations les plus marquées, on les voit au campus de Shippagan et aussi à la Faculté des sciences. Dans les deux cas, c'est 8 et 9 % d'augmentation. Pour ce qui est de la population hors-province, population canadienne hors-province, je n'ai pas vraiment de changement, on a environ 9 % de nos étudiants qui proviennent d'autres provinces canadiennes, c'est à peu près le même pourcentage que l'an passé donc on voit qu'il n'y a pas beaucoup d'étudiants qui viennent d'autres provinces chez nous. Dans le cas de la population étudiante internationale, on a observé une baisse de 2 % cette année. En 17-18 sur l'ensemble du réseau, on avait 21 % d'étudiants internationaux. Bien sûr, ils sont beaucoup plus concentrés au campus de Moncton qu'à Edmundston et Shippagan. Ici au campus de Moncton c'est 23 % de la population étudiante qui était issue de l'international en 17-18. Vous avez peut-être vu le tableau dans mon rapport qui montre que les étudiants nous proviennent quand même d'une quarantaine de pays, mais ils sont surtout concentrés, si on exclut la France et Haïti, surtout concentrés en Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Nos étudiants internationaux s'intéressent principalement à des programmes en administration et en ingénierie, vous avez ici les pourcentages d'étudiants internationaux dans ces deux facultés, et il y a aussi beaucoup d'étudiantes et étudiants internationaux dans quelques programmes des sciences sociales comme science po et économie par exemple. Les programmes coopératifs aussi sont très attirants pour nos étudiants internationaux, je vais y revenir un petit peu plus tard. Pour ce qui est des cycles supérieurs, on a là aussi enregistré une baisse d'inscriptions cette année, elle est de l'ordre de 2 %. Maintenant je pense que c'est important de porter attention à la courbe que vous avez sous les yeux parce qu'on voit vraiment des tendances fort différentes pour ce qui est des inscriptions à temps complet et des inscriptions à temps partiel. Les baisses qu'on rapporte ici, c'est vraiment au niveau des programmes professionnels à temps partiel et je ne vous le cacherai pas, je l'ai écrit noir sur blanc dans le document, le MBA est un programme problématique. Si on exclut le MBA qui est offert en régime coopératif, les trois autres moutures de ce programme ils sont vraiment, je pense qu'on peut prendre le qualificatif moribond dans l'état actuel de la situation. C'est très préoccupant, faut pas se le cacher. Dans les autres universités, les programmes de MBA, et je dis ça entre guillemets, des « vaches à lait » pour les institutions alors qu'ici les inscriptions sont à chute libre. Alors le message est clair pour les entités académiques qui gèrent ces programmes-là, il faut vraiment qu'on regarde ça de près et qu'on relance ces programmes-là. Il y a beaucoup d'effort qui se fait pour développer une carte de programmes pertinente aux cycles supérieurs. En fait, puis là ça renvoie indirectement à la planification académique, il y a du travail qui se fait pour développer de nouveaux programmes, vous avez sous les yeux une liste de quatre programmes et vous constaterez qu'ils sont tous de 2^e ou de 3^e cycle alors ils sont rendus à différents niveaux de développement. On croit fermement que ce genre de programmes-là va contribuer à renforcer notre positionnement et aussi renforcer indirectement la recherche à l'Université de Moncton. Donc pour ce qui est de la population étudiante aux cycles supérieurs, oui on a eu des baisses principalement dû à quelques programmes professionnels, mais je pense que dans l'ensemble, je dis que c'est de bonne augure l'évolution des inscriptions aux cycles supérieurs pour les années futures. Un des éléments que je mentionne dans mon rapport c'est la question des exigences linguistiques. C'est un défi qu'on a, c'est un problème qui se retrouve fréquemment sur mon bureau cette question est-ce qu'on devrait avoir les mêmes exigences linguistiques aux cycles supérieurs que celles qu'on a au 1^{er} cycle. Dans un marché hyper compétitif comme le recrutement d'étudiants aux cycles supérieurs de qualité, c'est une réalité qu'on doit prendre en considération compte tenu de ce que font les autres universités francophones de l'est du pays; je pense qu'il y a une réflexion à avoir de ce côté-là. À la formation continue comme j'ai mentionné dans le premier tableau qui a été présenté, la baisse était de 8 %. Je dois quand même dire à la défense de la formation continue que c'est une entité un peu particulière dans le sens où ils livrent des programmes, ils offrent des cours, mais ils ne sont pas responsables de plusieurs variables qui affectent les inscriptions donc ce n'est pas eux qui vont admettre les étudiants, ce n'est pas eux qui vont déterminer les contingentements, il y a toutes sortes de critères en termes de restriction d'inscription sur lequel ils n'ont pas le contrôle alors ici je réfère essentiellement au volet crédité de la formation continue. Alors une baisse de 8 % cette année, si vous regardez l'histogramme, vous constatez qu'il y a vraiment des tendances fort différentes selon le mode de livraison. La courbe en rouge nous montre la livraison des cours en ligne qui elle est en croissance alors que la courbe bleue, ce sont des cours qui sont offerts de façon traditionnelle, et le vert ce sont des cours offerts en vidéoconférence. En fait, la formation continue réfléchit sérieusement à la pertinence de continuer à offrir des cours en vidéoconférence. Ce sont des cours qui sont très lourds à offrir en termes technologiques, en termes de coûts, de communication et d'infrastructure alors que l'intérêt est de moins en moins là. Il y a quelques années, la formation continue a entrepris un virage numérique alors on met beaucoup d'emphase sur le développement de cours en ligne et de programmes en ligne. Vous voyez la liste ici de deux nouveaux programmes qui sont offerts entièrement en ligne et il y a trois programmes en développement de certificats que eux aussi seront offerts entièrement en ligne. Alors on met beaucoup de poids sur cette orientation qu'on veut donner à la formation continue pour l'aider à faire face à ce défi, les inscriptions. Pour les gens qui sont au Sénat depuis un certain temps, vous savez que j'aime bien prendre quelques minutes quand même pour parler des accomplissements de nos étudiantes et de nos étudiants. Il y aurait beaucoup beaucoup à dire, c'est un bel exemple où on parle de listes qu'il est non-exhaustive alors je vais tout simplement limiter mon commentaire à quelques faits. D'abord, on a parlé tout à l'heure de la médaille d'or et de la médaille d'argent du gouverneur général, ça ce sont des étudiants qui sont exceptionnels du point de vue académique, vous voyez les moyennes générales obtenues par Dominic Guitard et Aiden Lee, c'est quand même absolument remarquable. On ne peut pas passer sous silence l'Ordre du mérite bleu et or parce que c'est un Ordre du

mérite qui reconnaît l'excellence académique, mais aussi para-académique. Alors il y a eu deux personnes qui se sont méritées cette haute distinction cette année. Un mot peut-être sur le Prix du recteur. Le Prix du recteur est accordé à la personne étudiante pour le meilleur article scientifique publié. Alors vous voyez que c'est Nadia Bouhamdani cette année qui a obtenu ce prix-là qui est une étudiante au doctorat en sciences de la vie puis elle travaille avec la professeure Sandra Turcotte et elle a publié un article dans le domaine du cancer du rein, un article de très haute qualité qui lui a valu le Prix du recteur. Peut-être un mot aussi en terminant cette section sur le Prix Vo-Van qui a été attribué cette année à l'étudiant Samuel Vernet. C'est un étudiant qui a fait sa thèse en codirection. Alors à l'Université de Moncton, c'est Annette Boudreau qui était la directrice et la codirectrice était Mme Claudine Moïse de l'Université Grenoble Alpes. Le point que je veux faire c'est qu'il a obtenu le Prix Vo-Van à l'Université de Moncton, il a gagné un prix à peu près équivalent dans l'autre université et, il s'est aussi mérité un troisième prix pour la même thèse qui est le Prix de la meilleure thèse en études canadiennes décerné par l'Association française d'études canadiennes. Alors on voit vraiment que c'est une thèse de très haut calibre qui vraiment rayonne positivement pour notre université. Alors ça c'est le genre de chose qu'on doit vraiment souligner, c'est un accomplissement remarquable. Pour ce qui est du corps professoral, alors voici l'état de la situation. En 17-18 vous avez deux colonnes ici pour les professeurs qui sont en statut régulier ou temporaire. Alors essentiellement le point que je voulais faire ici c'est qu'au niveau des profs réguliers, on a eu une augmentation de 2 % du corps professoral. On est passé de 296 à 303. Au niveau du corps professoral temporaire, on a eu une baisse de 4 %, on est passé de 55 à 53 si bien qu'aux finales, on a une augmentation nette d'environ 1 % de la taille du corps professoral à l'Université de Moncton. Bien évidemment, c'est à la Faculté des arts et des sciences sociales qu'on a le plus grand nombre de profs, 98, en 2017-2018 et c'est à la Faculté de droit où on a la plus petite faculté en termes de taille du corps professoral avec 11 professeurs. Je veux aussi prendre quelques minutes pour souligner les accomplissements au niveau du corps professoral. Vous avez peut-être remarqué que cette année nous n'avons pas attribué de Prix d'excellence en enseignement, par contre il y a eu deux Prix d'excellence en encadrement qui ont été attribués soit à la professeure Geneviève Bouchard de l'École de psychologie et au professeur Pierre Morin du Département de chimie et de biochimie. Là aussi la liste serait longue, je veux juste passer peut-être deux commentaires en ce qui concerne l'excellence professorale. Mon premier va porter sur la professeure Suzanne Dupuis-Blanchard de l'École de science infirmière. Ça été une excellente année pour Suzanne Dupuis-Blanchard en 2017-2018. Elle s'est mérité le Prix d'innovation en recherche de la FINB qui est accompagné en passant d'un chèque de 50 000 \$ dollars pour appuyer ses recherches. Elle a été nommée présidente du Conseil national des aînés, ça c'est une entité fédérale, c'est un organisme qui a pour but de conseiller et recommander des politiques au gouvernement fédéral en matière d'aînés. Alors c'est une personne qui est extrêmement bien positionnée pour orienter les politiques nationales en matière d'aide ou de stratégie pour appuyer les personnes du troisième âge et les aînés en général. Elle a aussi obtenu une subvention de 569 000 \$ dollars du Ministère du développement social du Nouveau-Brunswick pour un projet qui s'appelle Pivot santé pour aînés. Je vous parle de ça parce que ce projet-là va être réalisé au faubourg du mascaret. Vous vous souvenez le faubourg qui a été développé au nord de la rue Morton, dans ce faubourg-là, il existe un centre collaboratif d'apprentissage qui a été créé, un espace de recherche et d'encadrement étudiant et ce projet-là va être le premier projet officiel qui va être réalisé au sein du faubourg. Alors c'est vraiment une configuration de reconnaissance et d'activités qui sont fort pertinentes et qui vraiment font rayonner notre université. Le deuxième commentaire que je veux faire en ce qui concerne le corps professoral, c'est la recherche en physique qui s'effectue à l'Université de Moncton. D'abord, je dois féliciter le professeur Pandurang Ashrit, doyen de la Faculté des sciences ici présent, qui s'est mérité un prix de la meilleure affiche au congrès TechCon 2018 qui a eu lieu en mai je crois, mai-juin. Alors il était lui et deux de ses collègues, en fait un de deux collègues est un de nos étudiants à la maîtrise alors prix de la meilleure affiche scientifique et j'ai mis ici la couverture d'un livre qu'il a publié en 2017 au sein de la célèbre maison d'édition Elsevier. Vous voyez qu'il est comme seul auteur de ce livre-là alors c'est quand même remarquable. Je veux aussi mentionner le fait qu'au campus de Shippagan la professeure Samira **Barnaki** et le professeur Stéphane Laulan ont publié un article encore dans le domaine de la physique dans une revue à très haut facteur d'impact ce qui témoigne du sérieux et de la qualité de la recherche de ces deux personnes-là au campus de Shippagan. Et je ne peux pas terminer sans parler du professeur Denis Hamel ici au Département de physique et d'astronomie qui a publié un article cette année qui a été reconnu comme une des dix plus grandes découvertes dans le domaine de la physique en 2017. Alors si vous mettez tout ça ensemble, vous voyez qu'il se fait des choses absolument remarquables en recherche en physique à l'Université de Moncton. Pour ce qui est des programmes et des cours, je pense que cette année, l'effort qu'on a fait de ce côté-là, ça revient un peu au Comité des programmes que vous avez survolé tout à l'heure, c'est de commencer l'opérationnalisation de la planification académique. Vous vous souvenez que le document a été adopté l'an passé au Conseil des gouverneurs et au Sénat alors on a vu entre autres cette année la création de ce concept de majeure avec distinction et la Faculté des arts et des sciences sociales a beaucoup travaillé pour abolir des spécialisations et les remplacer par des majeures avec distinction; c'est un changement significatif qui va être aux bénéfices des programmes de la faculté. Il y a aussi des programmes qui ont ou qui sont en voie d'abolition, en fait il y en avait un certain nombre qui devaient à l'ordre du jour aujourd'hui, pour des raisons techniques ne peuvent pas l'être, mais c'est dans ce contexte-là ici de cheminement avec distinction. Il y a deux nouveaux programmes qui ont été créés cette année, deux certificats. Autre chose à mentionner, et là je reviens sur ce qui a été spécifié dans la planification académique, c'est la création d'un nouveau programme d'études pour offrir une carte de programmes pertinents et vous voyez que ce sont des programmes dans les cycles supérieurs. Je veux aussi mentionner en ce qui concerne les programmes et les cours la cohorte 20-21 dans le baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. Alors ce sont 22 étudiants

de cette cohorte qui ont commencé cette année dans le programme. Sur ça, il y en a 16 qui sont des étudiants boursiers qui viennent de huit pays de la francophonie alors c'est vraiment un très très beau projet, tout ce beau monde va graduer en 20-21 lorsqu'on aura les Jeux de la francophonie ici même à Dieppe et Moncton. Vous avez sur la photo ici, ils n'étaient pas tous présents, mais la grande majorité des étudiants de la cohorte et vous avez au centre Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'OIF. En passant, vous avez juste à notre droite ou à sa gauche de Michaëlle Jean, vous voyez le professeur Éric-Mathieu Doucet qui a été nommé président du Conseil national organisateur des Jeux de la francophonie. Autre chose à mentionner rapidement, la mobilité interinstitutionnelle, on fait toujours du travail de ce côté-ci. Cette année à l'UMCE, il y a eu le renouvellement d'entente avec deux cegeps québécois ainsi que le collège La Cité en Ontario. La Faculté des sciences travaille sur deux projets, un qui est pas mal avancé est celui du baccalauréat appliqué en biotechnologie et un projet qui en est à ses débuts, mais qui a un très beau potentiel c'est un partenariat en informatique avec le CCNB. Alors on est dans la première phase de ça, mais il y a un très très beau potentiel de produire des programmes d'informatique fort intéressants pour nos étudiants. Un mot aussi sur les cours universitaires pour les élèves du secondaire. Ça l'air d'un détail, mais on a travaillé beaucoup sur ce dossier, c'est pour ça que je veux en parler un peu. C'est un dossier qui traîne depuis longtemps et c'était beaucoup de litige et de débat. Essentiellement, on est parvenu, finalement, à établir une entente avec les trois districts scolaires francophones de la province pour que les élèves de 12^e année puissent s'inscrire à des cours universitaires et en obtenir des crédits lorsqu'ils s'inscrivent à l'université. Ces cours-là sont offerts en ligne alors le problème qu'on avait par le passé c'est que ça existait, sauf que c'était des cours qui étaient offerts en présentiel alors c'était limité aux élèves qui habitent à proximité de nos trois campus. On a réglé le problème en créant des cours qui sont offerts en ligne alors on offre une banque de cours et on laisse les districts scolaires choisir les cours qui les intéressent. Les cours sont réservés aux élèves donc ce n'est pas des élèves qui sont mis avec des cours universitaires déjà à l'horaire. Ce que ça fait, c'est que ça nous permet d'offrir un horaire de cours qui s'arrime à celui de l'horaire du secondaire. C'est beaucoup plus intéressant pour les élèves. On me dit que ça été un bon succès cette année et puis ça va reprendre l'an prochain. Enfin on me dit même que les élèves francophones de l'Île-du-Prince-Édouard veulent avoir le même genre d'entente avec l'Université de Moncton, je pense qu'évidemment ça l'a une composante de recrutement, il ne faut pas se le cacher ce genre de programme. Alors bref finalement, tout le monde est heureux dans ce dossier, c'est ce qu'on veut. Il y a plusieurs changements des règlements universitaires sur lesquels on a travaillé. La question des études à mi-temps est un dossier extrêmement important qui va être présenté au Sénat dans les meilleurs délais et pour la question des mineures thématiques, elle va être traitée un peu plus tard ce matin. Bref, il y a du travail qui se fait aussi au niveau des règlements. Certains d'entre vous savez que nous avons mis sur place un mécanisme d'informatisation de l'évaluation formative de l'enseignement. Cette année, il y a trois facultés qui ont participé au projet et puis à partir de cet automne, on va déployer l'outil sur toutes les facultés au campus de Moncton. Alors c'est quelque chose qui donne une mesure plus intéressante pour les professeurs; pour ceux qui l'ont pas vu vous allez pouvoir apprécier la qualité de ça et ça donne plus de souplesse aussi pour le moment où on procède aux évaluations. Passons maintenant aux programmes et aux cours alors vous avez ici pour ce qui est des crédits qui sont offerts, on a eu une baisse de 3 % des crédits qui ont été enseignés cette année. C'est assez généralisé comme baisse sauf peut-être au campus de Shippagan où on a eu une légère hausse dans le nombre de crédits qui ont été enseignés cette année. Pour ce qui est des crédits enseignés par des chargés de cours, ici on a eu une baisse de 10 %. Maintenant moi je dois dire que ce tableau-ci faut l'interpréter avec grande prudence, baisse de 10 % des crédits enseignés par les chargés de cours parce qu'il y a une foule de variables qui peuvent impacter le nombre de chargés de cours qui sont embauchés dans une faculté ou l'autre. Si vous prenez le temps de regarder un comparatif de 16-17 à 17-18, vous allez voir de grandes différences entre les facultés. J'ai sorti ici l'exemple ingénierie augmentation de 55 %, Faculté des sciences de la santé et services communautaires, diminution de 40 %. Vous voyez que ça fluctue beaucoup et l'an prochain ça va peut-être être l'inverse. Il faut comprendre ici qu'il y a des facteurs comme l'attribution des sabbatiques qui vont impacter sur ça alors on ne sait jamais d'une année ou l'autre où seront les sabbatiques accordés et évidemment, ça l'a des impacts sur les chargés de cours. Vous avez des facteurs aussi comme les dégrèvements pour toutes sortes de raisons comme les activités de recherche ou des fonctions administratives. Alors bref, c'est un tableau qu'il faut regarder avec un bémol parce qu'il n'y a pas nécessairement une signification très lourde à ces grandes fluctuations annuelles pour ce qui est du nombre de crédits offerts par des chargés de cours. Je veux vraiment mentionner quelques commentaires en ce qui concerne le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick. Ça été une année extrêmement chargée pour ces gens-là, il ne faut pas les oublier. Ça été une année chargée parce qu'ils ont déployé le nouveau curriculum de l'Université de Sherbrooke. Autrement dit, la formation médicale elle est profondément changée à partir de cette année. Ça été changé à l'Université de Sherbrooke et bien sûr aussi à l'Université de Moncton et c'est une formation qui est très expérientielle dès le début de la formation. Alors dès le début de la première année, les étudiants sont mis dans des situations cliniques pratiques alors ça change beaucoup la façon d'enseigner. D'ailleurs, il n'y a plus d'évaluation numérique dans le programme de médecine, tout est sous forme de succès-échecs et ça aussi ça l'a beaucoup déstabilisé les étudiants, mais aussi le corps professoral. Mais là tout le monde s'y est fait et puis finalement, ça été une année productive et là je passe au silence le défi de travailler avec deux cohortes qui ont des régimes différents simultanément. Bref, ces gens-là ont travaillé fort, je peux en témoigner, ces gens-là ont travaillé très fort cette année. Il y a eu 22 finissantes et finissants en médecine cette année, 68 % du sexe féminin. Pour ce qui est de la médecine de famille, je le mentionne ici, 59 % ont choisi cette orientation; je le mentionne parce que la grande majorité des gens qui optent pour la médecine de famille implantent leur pratique au Nouveau-Brunswick. Ça veut donc dire que ça l'a un impact réel pour la

communauté et vous voyez que c'est pratiquement 60 % des finissants qui ont opté pour la médecine de famille. Il ne faut pas perdre de vue aussi le fait qu'il se fait de la recherche au Centre de formation médicale, 1.4 millions de dollars en subvention cette année, il y a 16 projets de recherche en cours. Alors ça nous amène tout naturellement à passer à la partie B où on va parler rapidement des questions de recherche à l'Université de Moncton. Alors voici un tableau sommaire sur le financement de la recherche. Je pense que le moral de l'histoire c'est que ça été une bonne année. L'année 17-18 a été une bonne année en termes de financement de la recherche. Vous voyez 10,3-4-5 millions de dollars en financement. C'est la même chose grosso modo que l'an passé, mais rappelez-vous que l'an passé était une année exceptionnelle au niveau du financement et de la recherche. Alors c'est dans ce sens-là que je dis que l'année 17-18 a été une bonne année aussi. Par contre, c'est important de regarder un peu plus près ce qui se passe en termes de recherche. Si on regarde au niveau des grands conseils, on a eu une baisse significative des montants obtenus. Ça ne veut pas dire qu'on a eu moins de subventions. En fait, d'après les données qu'on a, il y a peut-être autant de professeurs subventionnés sauf que les montants sont moindres, quand même l'impact négatif est non-négligeable. Au niveau des autres sources de revenus, on a vu une belle augmentation de l'ordre de 7 % et les autres sources de revenus pèsent beaucoup plus dans la balance parce que les montants en termes absolus sont plus grands. C'est ce qui fait que grosso modo on s'est maintenu à plus de 10 millions de dollars en termes de subventions de recherche. Si on regarde au niveau des facultés, c'est certain que c'est à la Faculté des sciences. En fait, la Faculté des sciences a généré 3,5 millions de dollars en subventions. Et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires qui elle a généré 2,9 millions alors ces deux facultés-là ensemble ont produit 61 % de tous les revenus de recherche à l'Université de Moncton. Alors voici l'évolution du financement de la recherche sur cinq ans, c'est bien, on travaille très très fort. On a encore du travail à faire, mais je pense que vraiment on travaille, je pense que ça résume la morale de l'histoire, on travaille très très fort pour améliorer notre financement et on ne va pas se satisfaire du 10,3 millions de dollars, je peux vous en assurer. Je veux aussi mentionner le fait qu'il y a plusieurs petites subventions internes qui sont attribuées au corps professoral. Ce sont de petits montants, mais nous on les voit comme des montants qui servent de leviers pour aller chercher des subventions plus substantielles auprès des grands organismes fédéraux ou d'autres sources de financement. Vous voyez qu'il y a quand même eu plus de 150 subventions qui ont été attribuées à l'interne cette année. Il y a six programmes de financement qui sont gérés par la FESR. J'ai voulu présenter ce tableau-ci pour montrer la grande diversité des sources de financement. Ce n'est pas un tableau qui est exhaustif, mais quand même, ça vous donne un aperçu, ici ce sont des organismes nationaux qui contribuent directement au financement de la recherche. Je ne parle pas ici d'entités qui vont créer des fonds de fiducie qui servent au financement, mais vraiment du financement direct au corps professoral. Ici vous avez la liste au niveau provincial qui elle aussi n'est pas exhaustive alors je pense qu'il est important de souligner que le financement qui ne vient pas des grands conseils il est varié. Ça c'est bon signe, ça veut dire que c'est sain. La quantité d'argent qu'on reçoit ce n'est pas juste quelques subventions ponctuelles comme ça, mais c'est vraiment étalé sur une grande variété d'organismes subventionnaires et c'est sain que ce soit comme ça. On n'est pas dépendant d'un organisme en particulier. Pour ce qui est de la diffusion et de la recherche, ce tableau-ci il est toujours controversé, je ne m'en cache pas. Quand on parle de la productivité scientifique et la métrique qui est générale utilisée ce sont les articles arbitrés. Je le reconnais et je l'ai dit noir sur blanc dans mon rapport que c'est une mesure qui est contestable dans certains domaines, c'est un fait. Par exemple, dans les disciplines artistiques, ce n'est visiblement pas une métrique qui est appropriée puisqu'un article arbitré n'est pas un concept qui s'applique dans ces domaines-là. C'est une des raisons qui fait qu'on a mis entre crochets le nombre d'activités soumises à un processus de sélection par jury. Il y a aussi des situations où vous avez des activités de recherche appliquée qui sont réalisées sous forme de contrat dans lequel il y a des exigences de confidentialité qui fait qu'on ne peut pas publier. Alors c'est certain que ce genre de recherche-là, ça va donner des statistiques qui vont être apparemment négatives pour les entités concernés. Mais ceci étant dit, ça demeure quand même une métrique qui est une norme dans le milieu universitaire la publication arbitrée alors voilà ce que ça donné cette année, une baisse de 5 %. Ici je dois en profiter pour signaler une erreur dans votre document au niveau du campus de Shippagan, c'est écrit 25, mais c'est une erreur de ma part, j'en assume entière responsabilité, c'est 43; je l'ai mis en caractères gras ici, le document qui vont être déposé sur le web va corriger cette erreur alors je m'excuse auprès de mes collègues de l'UMCS, c'est 43 le nombre de publications arbitrées au campus de Shippagan et non 25. Ce que je veux dire ici si on regarde le 363 c'est une baisse par rapport à 16-17 et 16-17 était une baisse par rapport à l'année précédente. J'ai fait le calcul sur la moyenne des cinq dernières années, on avait en moyenne 390 publications arbitrées à l'Université de Moncton. Bref, peu importe la façon dont on regarde la donnée, ce n'est pas une année particulièrement éblouissante. Il ne faut pas se le cacher qu'il y a des préoccupations au niveau de la culture de la recherche à l'université, on voit que dans certaines unités académiques la tendance à la baisse elle est sérieuse et continue. Il va vraiment falloir qu'on regarde ça de plus près et dans ce tableau où vous voyez beaucoup de rouge, il y a quand même quelque chose d'assez remarquable qui s'est passé cette année, c'est ce nombre ici : 114 publications arbitrées à la Faculté des sciences, ça c'est un record. C'est le record pour la Faculté des sciences et c'est un record pour l'ensemble de l'Université de Moncton. Alors bref, oui on a des défis au niveau de la recherche, mais il y a quand même des endroits où il y a une culture de recherche qui est très très solidement établie et on a des résultats tangibles ici, surtout si vous faites le lien avec ce que j'ai dit précédemment. Les chaires de recherche, on en a onze actuellement. En fait ici, je vous rappelle que c'est le rapport 17-18. Au 1^{er} juillet 2018, on a eu une douzième chaire de recherche, mais vous ne la voyez pas ici puisqu'elle va apparaître dans le rapport de l'an prochain. C'est la chaire du professeur Étienne Hébert Chatelain dans le domaine de la physiopathologie mitochondriale qui s'est ajouté au 1^{er} juillet donc 12 chaires de recherche qu'on a

actuellement. Là où vous voyez des flèches bleues, ce sont des chaires qui ont été renouvelées cette année. La chaire du professeur Donald Savoie a été renouvelée pour sept ans, chaire de niveau 1. La chaire de Nicolas Lecomte ici présent qui a été renouvelée pour cinq ans, félicitations Nicolas. Et puis la chaire de Suzanne Dupuis-Blanchard qui a été renouvelée pour cinq ans, ça c'est une chaire CNFS et puis j'en profite pour dire que notre entente avec Santé Canada a été renouvelée pour cinq ans et que cette chaire-là fait partie de l'entente donc forcément la chaire a été renouvelée aussi pour cinq ans. On travaille aussi sur un certain nombre d'autres dossiers, certains qui sont très avancés. Bref, on croit fermement que les chaires de recherche c'est littéralement le moteur de la recherche dans une université. Je ne vais pas en dire d'avantage, mais je vous invite à lire les rapports annuels de ces chaires-là, vous allez prendre conscience à quel point ce sont des moteurs de recherche, non seulement en termes de productivité, mais en termes d'intégration des étudiants de 1^{er} cycle, de 2^e et de 3^e cycle pour œuvrer en termes de recherche. Je vais sauter par-dessus la section des centres de recherche, ce n'est pas par manque de respect pour nos centres de recherche, mais on n'a pas beaucoup de temps. Tous ces gens-là ont produit un rapport annuel qui sera disponible aussi sur le web et on va aller tout de suite parler des instituts de recherche. Là non plus je ne veux pas passer à travers la liste, mais juste quelques mots, si vous me permettez, au niveau de l'Institut d'études acadiennes parce que je considère que ça été une bonne année pour l'Institut d'études acadiennes. C'est un petit institut, comme vous voyez il y a seulement quatre employés. Il y a une stagiaire postdoctorale et il y a quelques assistants de recherche; le nombre fluctue selon les projets de recherche, mais c'est très peu, deux, trois, quatre assistants de recherche. Alors petite équipe, mais qui ont quand même travaillé très fort en 17-18. Je ne peux pas passer sous le silence quand même la publication de la biographie du Père Clément Cormier qui s'est faite cette année. Une chose que je trouve particulièrement intéressante c'est qu'il y a une nouvelle collection d'ouvrages scientifiques parce que la biographie du Père Clément Cormier, elle est dans une collection qui s'appelle mémoires bibliographiques, ce n'est pas nécessairement des ouvrages de nature scientifique, mais l'IEA a créé une collection scientifique d'ouvrages qui s'appelle études acadiennes en partenariat avec l'éditeur Septentrion et cette année y'a eu deux livres, en cette première année, deux livres qui ont été publiés dans cette nouvelle collection. L'IEA aussi fait des activités qui sont pas seulement pour elle-même, mais pour la communauté au sens plus large à l'interne et à l'externe. Ici je veux vraiment applaudir les vendredis midi de l'IEA. Vous avez peut-être vu circuler dans les courriels des invitations à participer aux vendredis midi de l'IEA. Il y en a eu cinq événements si ma mémoire est bonne cette année où on a parlé de toutes sortes de thématiques relatives à l'Acadie et c'est ouvert au grand public. Entre autres, ici je signale que l'IEA donne depuis l'an passé un prix à la meilleure production dans un travail dans le cadre d'un cours de 1^{er} cycle sur des thématiques d'études acadiennes et cette année, c'est un étudiant en info-com qui a mérité ce prix de 500 \$ dollars qui est Samuel Leslie. Il y a plusieurs projets de recherche en cours, je vous invite à lire le rapport annuel. Parmi ces projets-là, il y a des projets en cours qui sont intéressants, mais il y a aussi de beaux projets de partenariat qui sont en chantier et si ça se réalise, ça va être vraiment intéressant pour notre université. Je veux parler aussi un peu du BSI, le Bureau de soutien à l'innovation. C'est le genre de bibitte qui est peu connu, moi je trouve que malheureusement ce n'est pas suffisamment connu à l'Université de Moncton et c'est quand même important. Regardez le mandat : favoriser les partenariats de recherche et développement, les transferts technologiques ainsi que la commercialisation. C'est un tout petit bureau. On a le directeur, deux agents d'innovation et du soutien administratif qui est offert par la FESR. En fait, un des deux agents d'innovation partage son temps entre l'Université Mount Allison et nous donc on peut dire que c'est un et demi en fait le nombre réel d'agents d'innovation. Alors qu'est-ce qui se passe là, beaucoup de choses. Cette année en 17-18 un élément intéressant à souligner c'est qu'il y a une campagne publicitaire qui a été faite dans les médias anglophones pour montrer le potentiel intéressant qu'il y a à l'Université de Moncton en termes de recherche commercialisable. Alors il y a eu six personnes ou groupes qui ont été ciblés, cette campagne-là s'est faite en partenariat avec notre service des communications, affaires publiques et marketing. Il y a aussi la gestion d'un programme du CNRC, du Conseil national de recherche du Canada, ils ont un programme de bourses qui est géré à l'interne par le BSI qui sont le programme PARI qui est l'abréviation de Programme d'aide en recherche industrielle. Ici il y a eu 12 subventions de recherche qui ont été accordées, c'est-à-dire que c'est des groupes de recherche à l'université qui travaillent avec le milieu commercial, avec des entreprises sur des projets pour appuyer des entreprises pour la commercialisation de produits ou le développement de produits. Il y en a quand même eu 12 cette année. Autre chose intéressante c'est le concept de bons d'innovation. Alors ce que c'est ça ici ce sont des sommes d'argent qui sont données à des PME pour travailler avec des chercheurs institutionnels et cette année il y en a eu quatre de ça qui ont été attribués donc quatre équipes de recherche qui travaillent avec des PME du Nouveau-Brunswick pour développer des produits en utilisant l'expertise qu'on a ici à l'université. Alors vous voyez, c'est le genre de choses finalement que fait le BSI et ça rend un fier service à nos équipes de recherche. Alors je passe rapidement la partie 3 : les activités relatives à la gestion stratégique de l'effectif étudiant. L'an passé, pour ceux qui étaient ici ou qui lisez vos courriels, vous savez qu'on a restructuré toute la question de l'effectif étudiant avec l'organigramme que vous avez ici donc on a regroupé un certain nombre d'entités sur un axe d'intervention qu'on appelle le recrutement et six autres entités ou six autres services ont été regroupés sous l'axe expérience étudiante. L'idée ici c'est de décloisonner ces entités-là et d'avoir des actions qui sont plus efficaces en termes d'effectif étudiant. Alors nous avons une direction générale de l'effectif étudiant qui est entré en fonction depuis un an et il existe aussi un comité d'orientation réseau pour s'assurer que nos efforts sont communs dans les trois campus parce que l'organigramme que vous voyez ici s'applique au campus de Moncton. Alors j'ai parlé brièvement de qu'est-ce qui se passe du côté recrutement et de qu'est-ce qui se passe du côté effectif étudiant. Côté recrutement alors ça c'est le tableau auquel je référais quand j'ai dit qu'on voyait que la tendance des inscriptions diminuait puis qu'on avait bon espoir qu'on va pouvoir changer la

penne de cette courbe-là. Ici vous avez un tableau qui vous montre qu'il y a des nouvelles inscriptions en fonction des populations visées. Tableau comparatif de 16-17 à 17-18 et vous voyez que ça été une excellente année. Cette année on a augmenté de 13 % les nouvelles inscriptions. Et si on regarde plus en détails, on voit que là où ça s'est passé c'est au niveau du Nouveau-Brunswick et plus particulièrement dans les écoles secondaires francophones et au niveau international. Alors bien évidemment, lorsqu'on a de nouvelles inscriptions, il y a un effet de cohorte donc ça se répercute sur les années suivantes. Une chose aussi intéressante sur laquelle je veux attirer votre attention c'est au niveau international vous remarquez qu'il n'y a plus vraiment de différence dans les inscriptions automne et hiver. Comme on dit, il y a pratiquement autant d'étudiants internationaux qui arrivent en janvier qu'en septembre ce qui n'était pas le cas par le passé. Ceci étant dit, je dois admettre que ces statistiques sont exceptionnelles et elles vont être difficiles à reproduire. Aller chercher un nombre aussi élevé de nouvelles inscriptions dans un contexte démographique défavorable, ce n'est pas évident parce qu'oubliez pas qu'on va chercher plus d'étudiants alors qu'il y en a de moins en moins dans nos écoles. Alors ça ici c'est très très bien, mais ça va être difficile à maintenir et il faut qu'on soit conscient de ça, ça va être difficile à maintenir à long terme. Qu'est-ce qui a été fait aussi du côté du recrutement cette année un mot rapidement sur le rapprochement entre le service d'admission et le bureau du recrutement. On s'est rendu compte par le passé qu'il y avait beaucoup d'efforts qui étaient faits au recrutement, mais que ça bloquait au niveau de l'admission pour toutes sortes de raisons qui peuvent être parfois plutôt techniques. Alors c'est très important que si on fait l'effort de recruter une étudiante ou un étudiant, que le processus soit sans irritants ___ de l'admission incluant le temps que ça prend pour admettre les gens. Alors tout ce beau monde travaille maintenant ensemble pour s'assurer que dans la perspective des futurs étudiants et étudiantes, il n'y a pas d'obstacle et que l'admission se fait naturellement après le recrutement. Les efforts accrues du recrutement au Québec ont été commencés cette année, ça va se continuer l'an prochain. Le principe de l'inscription avancée c'est significatif aussi, c'est un gros dossier qui a été initié par le registrariat. Je vous rappelle qu'avant qu'on ait cette nouvelle structure, l'admission relevait du registrariat et c'est à ce moment-là que cette initiative a été lancée ce qui fait en sorte que maintenant l'Université de Moncton finalement comme les autres universités, inscrit ses étudiants beaucoup plus tôt. Ça l'a un effet très positif en termes de recrutement et de fidélisation aussi des étudiants. On me dit que ça s'est très très bien passé, j'en profite pour remercier tout le monde qui ont été impliqués dans ça parce que ça l'a nécessité des changements administratifs, mais aussi des changements au niveau de l'académique donc je suis pleinement conscient de ça, mais je pense que ça en vaut le coup d'avoir fait ces efforts-là. Et on a aussi mandaté cette année, je sais que le travail a commencé à la rédaction d'un plan d'action pour la direction générale de l'effectif étudiant qui va être déposé au Conseil des gouverneurs en décembre. Alors vous avez ici des cibles, vraiment on voudrait que le recrutement soit d'avantage au niveau international diversifié, on pourra revenir sur ça. Alors voici une autre statistique vraiment intéressante : la proportion de finissantes et de finissants des districts scolaires francophones qui s'inscrivent à l'Université de Moncton. Les statistiques qu'on a obtenues en 17-18, 32,5 % c'est absolument exceptionnel, c'est un record. Les gens du recrutement voulaient absolument que je présente ce tableau-là et je le fais avec plaisir, je lève mon chapeau, ces gens-là ont travaillé très très fort pour avoir 32,5 % des finissants du secondaire qui viennent à l'Université de Moncton. J'ai mis ici les données de la CESP, ça fluctue toujours d'une année à l'autre, mais ça gravite autour de 28,5 % alors on est nettement au-delà de la norme de la CESP, mais je vous rappelle qu'on évolue dans un contexte démographique défavorable. Est-ce qu'on va être capable de continuer à aller chercher autant de finissants et de finissantes francophones pour les recruter à l'Université de Moncton, c'est à voir. On me dit que le recrutement est de plus en plus féroce, la compétitivité est féroce. Quand les autres universités apprennent que les finissants ont choisi l'Université de Moncton, ils font des efforts accrues pour convaincre de ne pas aller à l'Université de Moncton et de plutôt aller dans leur université donc c'est un marché féroce à l'extérieur autour de nous et puis on doit évoluer dans ça. D'ailleurs, si vous regardez la courbe, ici vous voyez que c'est à partir de 14-15 que ça changé. Ça c'est le moment où l'Université d'Ottawa s'est introduite dans les écoles des districts scolaires alors ça avait complètement déstabilisé nos équipes, mais vous voyez que nos équipes se sont repositionnées par rapport à cette réalité-là, ils ont réussi à retourner et même dépasser les valeurs des années précédentes. Volet expérience étudiante. Je vais commencer par vous montrer cette statistique qui est le taux de rétention ajusté des cohortes étudiantes à temps complet. C'est vraiment une statistique importante ici. Ce que c'est c'est qu'on veut savoir quel est le pourcentage de nos étudiants qui poursuivent à l'Université de Moncton après une première année et après une deuxième année ou plus. Vous savez sans doute que là où on perd le plus d'étudiants typiquement c'est au cours de la première année ou à la fin de la première année. Alors ça c'est la courbe que vous avez en bleu. Les cibles qu'on se donne sont typiquement 80 et 90 %, ce sont des cibles qui correspondent aux données de la CESP. Alors vous voyez que l'année 17-18 a été une bonne année parce qu'on a réussi à dépasser légèrement nos cibles tant du côté canadien que du côté, c'est important pour la première année que pour la deuxième année et plus. Pourquoi c'est une donnée importante, parce qu'on se dit que c'est un indicateur de performance indirecte tant qu'à la qualité de l'expérience étudiante. Si on parvient à fournir une bonne expérience de qualité aux étudiants, ils vont d'avantage rester à l'Université de Moncton. C'est pour ça que nos équipes au niveau de l'expérience étudiante ont toujours les yeux rivés sur cette statistique. Je reconnais que c'est une mesure indirecte, mais c'est quand même une mesure importante et je n'ai pas besoin de vous dire que c'est bien plus facile de retenir un étudiant que d'en recruter un nouveau d'où l'importance d'avoir de bonnes statistiques comme celles-ci au niveau de la rétention. Le volet expérience étudiante il y a six entités, on a absolument pas le temps de passer à travers tout ça alors je vais juste rapidement commenter deux de ces six entités. Je vais commencer par le Service d'appui à la réussite et de soutien à l'apprentissage. J'ai dressé ici une liste du type d'activités d'encadrement qu'on offre à nos étudiants. J'ai fait

ça parce qu'encore une fois, je me rends compte que beaucoup de nos collègues ne savent pas les efforts qui sont déployés par l'université au niveau de l'expérience étudiante en termes de soutien à la réussite. Si vous regardez le premier item dans la liste, c'est écrit atelier pour la préparation à la transition aux études universitaires, c'est-à-dire avant même que ce soit nos étudiants. On commence déjà à les appuyer. Dans ce cas-ci il y a eu 141 personnes futurs étudiants qui ont reçu des conseils sur comment se préparer à des études universitaires lorsqu'ils seront à l'université. Et si vous regardez le dernier item de la liste, atelier pour les parents d'enfants ayant une incapacité, c'est-à-dire que non seulement on s'adresse aux étudiants, mais dans le cas des étudiantes et des étudiants qui ont des incapacités, on travaille aussi avec les parents pour qu'ils soient le mieux encadrés possible dans leur cheminement universitaire. Il y a quand même eu 58 parents qui ont participé à cette activité en 17-18. Et si on regarde rapidement les autres items qui sont énumérés, programme de mentor. Alors le programme de mentor vous voyez 990 alors essentiellement le programme de mentor c'est un programme qui fait en sorte qu'on donne des conseils finalement aux étudiants sur l'intégration. On ne parle pas ici au niveau académique, c'est juste comment fonctionner dans un milieu universitaire, 990 personnes qui ont participé à un tel programme en 17-18. Appels téléphoniques. Alors chacun et chacune de nos nouvelles étudiantes on l'appelle trois fois durant l'année juste pour savoir comment ça va, as-tu des questions, as-tu des préoccupations pour peut-être la diriger vers les bons services. Vous avez ici les pourcentages de personnes qui ont été rejointes au premier appel, au deuxième et au troisième. Ça quand même beaucoup d'effort et de logistique pour coordonner une activité comme celle-ci. Coach de l'apprentissage. Alors ça c'est 179, c'est des étudiantes et des étudiants qui ont besoin d'aide pour comment faire pour prendre des notes, comment faire pour bien réussir dans les classes, alors 179 personnes qui ont participé à ça. Programme Rebondir, vous le connaissez sans doute pour les gens qui ont des défis, qui ont des mauvaises notes, on offre un certain nombre d'ateliers pour corriger la situation. Dans le cas du programme Rebondir ici on a fait des calculs qui nous montrent que l'étudiante ou l'étudiant qui participe à toutes les activités augmente sa moyenne pondérée de 0,78 donc ça marche ces affaires-là. Ceux qui ont des difficultés académiques et qui veulent avoir de l'aide, vont avoir de l'aide et nous n'aurons plus de difficultés académiques. Atelier sur la santé mentale, le tutorat vous le savez dans plusieurs cours, surtout des cours de première année et de deuxième, il y a beaucoup de classes qui offrent du tutorat. Alors c'est ça le point, j'ai insisté un peu vous l'avez vu parce que je pense que c'est important d'éduquer beaucoup de monde ici et au Conseil des gouverneurs sur la multitude d'activités qu'on fait pour aider nos étudiants tant au niveau de la matière du cours qu'au niveau de comment fonctionner dans un milieu universitaire qu'au niveau de l'adaptation. Vous voyez on agit sur trois champs simultanément. Le BEC, alors Bureau d'enseignement coopératif, vous voyez qu'on a eu une perte ici de 4 % dans le nombre d'étudiants qui sont inscrits dans nos programmes coopératifs. Cette année, il y a eu 151 stages rémunérés qui ont été réalisés et coordonnés par le BEC. Je vais tout simplement mentionner parce que le temps file que vous avez peut-être entendu parler du fait que le gouvernement provincial a lancé une nouvelle initiative en matière d'apprentissage expérientiel pour les quatre universités publiques de la province et puis dans le cas ici du campus de Moncton, le Bureau d'enseignement coopératif va être redéfini dans le Bureau de l'enseignement coopératif et de l'apprentissage expérientielle et notre intention c'est bien sûr que le programme coop c'est l'apprentissage expérientielle par excellence, mais ça peut aller beaucoup plus loin que ça et on veut travailler avec les programmes d'études qui sont peut-être loin de ça, des programmes où il n'y a pas de stage par exemple pour essayer d'introduire un élément expérientiel dans ces programmes-là alors y'aura des changements qui vont se faire cette année, c'est la même chose au niveau du campus d'Edmundston et Shippagan pour accroître la composante expérientielle dans nos programmes d'études. C'est un programme de trois ans qui est financé par la province. J'arrive à la partie quatre, il y a un certain nombre d'entités qui relèvent de ce vice-rectorat. On n'a pas vraiment le temps de passer sur tout ça, je vais juste glisser un mot sur la revue de l'Université de Moncton encore une fois parce que je me rends compte que beaucoup de personnes ne savent pas qu'on a la revue de l'Université de Moncton qui est quand même un véhicule important pour notre corps professoral, c'est publié en ligne sur Érudit. Cette année il y a trois volumes qui ont été publiés, il y en a un quatrième en fait qui vient de l'être et puis le travail s'est fait sur les volumes numéro 49-1 et 49-2. Je vous dis ça parce quand qu'on parle du 49 ça veut dire qu'on est proche de 50. On s'approche du cinquantième volume de la revue de l'Université de Moncton. Je sais qu'une réflexion est commencée pour se demander qu'est-ce qui va être caractéristique de ce cinquantième volume parce que ça mérite d'être souligné quand même. Alors j'en profite pour remercier Serge Ladouceur qui pendant les sept dernières années, pardon, on est à la fin de la présentation, le taux de glucose commence à baisser dans le cortex préfrontal. Alors donc c'est ça, Serge a fait un excellent travail pendant sept ans, il a été le rédacteur en chef de la revue et j'en profite aussi pour souhaiter bon succès à Julie Arsenault qui a eu l'audace de prendre la relève. Bon succès Julie. Alors je termine par les objectifs pour le vice-rectorat pour l'année 18-19, il y en a trois et essentiellement, le premier c'est l'opérationnalisation de la planification académique. C'est le même objectif que l'an passé dans le sens qu'il faut vraiment qu'on continue sur cette voie-là. En fait, si vous avez lu mon rapport, vous avez vu que je me pose même la question qui est est-ce qu'on va assez loin avec cette planification académique dans le contexte actuel de l'Université de Moncton. Je pense qu'il y a une réflexion à faire sur ça. Un autre objectif c'est la poursuite de la RDCI, la recherche, développement et création innovation. Comme on l'a vu, il se fait de bonnes choses, mais on a aussi vu qu'il y a de grandes différences dans la culture de la recherche. Je pose une question dans mon rapport : qu'est-ce qu'on doit faire pour étendre, pour uniformiser cette culture de la recherche. Et le troisième élément c'est la gestion stratégique de l'effectif étudiant. Il y a un plan qui est en développement, il faut qu'on travaille sur ça, on a eu de bonnes années pour l'année 17-18 et il faut qu'on continue parce que la démographie elle est là pour rester, la compétitivité elle est là pour rester, il faut qu'on s'adapte à cette réalité-là et la question que je pose c'est est-ce qu'on a une vision claire ici à l'Université de

Moncton sur qu'est-ce qu'on veut comme population étudiante. Alors il y a aussi une foule d'autres objectifs qui ont été décrits dans le document de l'équipe de direction en ce qui concerne les actions et résultats. Je ne veux pas les mentionner ici, je vous invite à aller sur le site web si vous voulez les voir et je termine monsieur le président sur ça.

Président d'assemblée : Merci. Alors voilà, je regarde l'heure, tout de suite il est 10 h 10. Je crois qu'on serait dû pour une pause. Il serait préférable de prendre la pause avant plutôt que de scinder la période de questions et délibérations qui viendra par la suite, j'imagine qu'il y en aura. C'est un rapport quand même assez exhaustif, il y a beaucoup de matière en tant que telle donc je vais nous donner, est-ce qu'on parle d'une quinzaine de minutes de pause? 10-15 minutes de pause donc il est 10 h 10, aux alentours de 10 h 20 – 10 h 30 selon comment les choses se passent je vous rappelle à l'ordre donc je vous donne un petit peu de temps et on se revoit entre 10 h 20 et 10 h 30.

PAUSE

Président d'assemblée : Messieurs dames, je vous rappelle, je vous ramène à l'ordre. On reprend nos délibérations. Veuillez reprendre place s'il-vous-plaît. Alors nous sommes au point numéro 9 qui est le Rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. M. Samson nous a présenté son rapport et vous avez aussi un document écrit et maintenant on entre en période de question délibération donc vous pouvez des questions à propos du contenu du rapport, à la fois à propos de la présentation ou du rapport écrit, vous pouvez poser des questions à partir de l'un ou l'autre et selon la nature de la question, on viendra d'où viendra la réponse. J'imagine que le plus souvent qu'autrement ce sera le VRER qui sera appelé à répondre. Alors j'ouvre la question à tout le monde, avez-vous des questions faisant suite au rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche? Numéro 4, Jean-François Thibault, voilà, votre micro est ouvert.

Thibault : Merci monsieur le président. C'est peut-être une question concernant le volet recrutement. Est-ce qu'on a croisé ou est-ce qu'il y a une réflexion pour croiser les données qui ont été présentées tout à l'heure aussi entre la proportion des finissants et finissantes qui s'inscrivent à l'Université de Moncton d'un côté et de l'autre côté, l'évolution du taux de rétention. Je pense notamment après la première année au 80 %. Est-ce qu'on réfléchit à ça, est-ce qu'on a réfléchi à ça?

Président d'assemblée : M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais me tourner vers le directeur général de la gestion stratégique de l'effectif étudiant, il a peut-être des informations à nous fournir à ce sujet.

Loyer: Inaudible.

Thibault : Bien le 32.5 % me paraît très élevé. M. Samson disait tout à l'heure ça veut dire qu'on va chercher dans un contexte démographique qui baisse, on va chercher encore plus d'étudiants. Ça, ça peut laisser sous-entendre qu'on va chercher des étudiants qui sont peut-être plus faibles de manière générale et ça aurait une incidence directement éventuellement sur la baisse du taux de rétention après la première année parce que ces étudiants-là qui sont peut-être pas au niveau pourraient tomber.

VRER : Il y a une hausse du taux de rétention.

Thibault : Oui, mais je pense aux années futures.

Président d'assemblée : Vous vouliez peut-être que le directeur général réponde en partie. Vous êtes au micro numéro? 1, allez-y.

Loyer: Par rapport à cette question-là, c'est sûr que ça été un taux record 32.5 %, normalement c'est un taux qui tourne autour de 28.1 % alors on peut voir différentes variables qui ont influé sur ce taux-là, mais évidemment c'est sûr qu'il y a eu beaucoup d'actions qui ont été entreprises par le recrutement pour contrer l'éventuel ou l'hypothétique baisse qu'on avait anticipé il y a quelques années donc il y a beaucoup plus de contact avec les conseils d'orientation, avec les écoles secondaires, beaucoup plus de présence dans les écoles aussi donc c'est ce qui explique en partie le fait qu'on est à 32.5. Donc on peut le voir de différentes façons, on peut le voir de la façon de est-ce que ce sont les actions concertées et beaucoup plus agressives je pourrais dire qui ont amené à ce taux-là ou est-ce que c'est le fait qu'on n'admet plus d'étudiants avec peut-être des dossiers moins étoffés ou moins bons, mais les moyennes d'admission au niveau de l'évaluation des dossiers d'admission restent les mêmes. Donc on peut conclure que c'est vraiment des actions concertées et plus agressives qui ont fait en sorte qu'on a contré cette baisse-là. Par contre, comme M. Samson le précisait, on pourra probablement pas maintenir ça à cause de la baisse démographique qui elle continue sa progression si je pourrais dire, mais seul l'avenir le dira, mais par contre on est confiant que c'est vraiment le fait que des actions ont été mises en place parce qu'on anticipait cette baisse-là évidemment. Avec les statistiques on savait que la baisse allait venir au niveau de la démographie donc le recrutement ne s'est pas croisé les doigts et resté sur sa chaise, donc voilà.

Président d'assemblée : Si j'interprète bien la question du doyen, c'est savoir si on prévoit établir une corrélation statistique entre une augmentation du taux de pénétration dans les écoles secondaires et le taux de rétention des étudiants une fois inscrits à l'université. Est-ce que j'interprète bien?

VRER : Corrélation négative.

Président d'assemblée : Bien qui pourrait être négative, mais une corrélation quelconque.

Loyer: Bien c'est sûr qu'on le fait déjà. Le taux de pénétration on le calcule et le taux de rétention on le calcule donc...

Président d'assemblée : Mais vous ne faites pas nécessairement la corrélation statistique entre les deux.

Loyer: Non.

Président d'assemblée : Non, c'est ça. C'est un peu la question que vous posez. Numéro 4. J'ai une demande aussi d'intervention de M. Dako, je ne vous ai pas oublié.

Thibault : Très rapidement c'était juste pour savoir si on réfléchissait à ça parce que ça m'apparaît être une donnée cette corrélation-là qui pourrait être importante pour le futur. C'est tout simplement dans ce sens-là que je la poserais parce qu'on a déjà connu des taux de rétention plus faibles, pas mal plus faibles en fait et le risque en augmentant le taux de pénétration ça serait de revenir à des taux de rétention après la première année qui serait plus faible puis là ça ne serait pas une bonne nouvelle nécessairement.

Président d'assemblée : Sans vouloir répondre pour les gens, je ne pense pas que c'est une analyse que l'on fait manifestement, mais c'est noté. Je pense que c'est ce qu'on peut dire à ce moment-là. Ça va, est-ce que je réponds?

VRER : J'ajouterais peut-être que l'alternative serait de faire moins d'effort de recrutement, ça serait vraiment une aberration alors.

Président d'assemblée : On comprend, on comprend. Ça va. S'il n'y a pas d'autre chose, je vais tout simplement passer à M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Ma question c'est juste une question encore d'éclaircissement. J'aimerais dire merci au VRER pour sa présentation. Elle était assez claire qu'on a du mal à trouver des questions à poser.

Président d'assemblée : Mais vous en trouvez quand même.

Dako : C'est une question d'éclaircissement. Le taux qui a été donné de -8 % pour ce qui est de la formation continue, peut-être j'ai besoin un peu d'éducation de ce côté-là. La formation continue, vous dites que les exigences sont développées au niveau des facultés et des départements. De ce que je comprends la formation continue, c'est que les étudiants qui n'arrivent pas à obtenir la moyenne ou qui sont retirés de leur faculté ou de leur programme se retrouvent à la formation continue pour augmenter leur moyenne et revenir dans le système. J'ai besoin d'une petite formation de ce côté-là parce que moi je prends la baisse comme étant quelque chose de positif envers les facultés et les départements alors c'est pour ça que j'aimerais bien comprendre ça.

Président d'assemblée : J'ai deux demandes d'intervention, j'ai Robert Levesque et Céline Surette et je vous reviens juste après, mais je vais donner la parole au VRER pour répondre.

VRER : Merci monsieur le président. Non, je ne crois pas qu'on peut l'interpréter de cette façon. Ce que je voulais dire par mon propos c'était que contrairement aux autres facultés, en fait ce n'est pas vraiment une faculté la formation continue, mais ils offrent quand même des cours et des programmes d'études, ils n'ont pas entière juridiction sur ce qu'ils offrent. Par exemple ce n'est pas eux qui vont déterminer l'admission à des programmes, ce n'est pas eux qui vont autoriser les inscriptions, ce n'est pas eux qui vont déterminer les contingentements alors ils sont un peu dépendants des décisions facultaires et eux livrent le « produit ». Alors si on observe une baisse à la formation continue, on ne peut pas tout simplement leur taper sur les doigts à eux parce qu'ils sont dans un contexte où ils livrent un produit conçu par quelqu'un d'autre. Je vous rappelle aussi que mon propos portait seulement sur le volet crédité. Il y a tout un autre volet dont je n'ai pas fait mention ce matin mais j'entrais dans mon rapport qu'est le volet non-crédité qui a une évolution d'inscriptions fort différente alors il faut prendre ça aussi en considération.

Président d'assemblée : Ça va M. Dako?

Dako : Oui.

Président d'assemblée : Parfait. Alors j'ai présentement trois demandes : Robert Levesque, Céline Surette et Nicolas Lecomte alors je vous prends en ordre. M. Levesque en premier.

Levesque R. : Bonjour, Robert Levesque, professeur d'Edmundston. C'est un moment historique, c'est ma première intervention ici au Sénat. C'est à l'égard du recrutement. Justement vous parlez de proportion de 32.5 % du recrutement dans les écoles francophones qui est vraiment bien, mais j'ai toujours l'impression qu'on néglige une certaine clientèle. On regarde au Québec, vous avez mentionné un recrutement accru au Québec et on regarde au niveau international, mais je me questionne vraiment si on néglige une population étudiante qui est chez-nous. C'est au niveau d'immersion francophone. L'immersion francophone je vous donne juste certains chiffres ici que je prends au niveau des effectifs scolaires du Ministère de l'Éducation, on a environ 29 000 étudiants francophones au Nouveau-Brunswick, 29 000 et en immersion, il y a environ 23 000. C'est très surprenant, c'est quasiment le même nombre d'étudiants en immersion francophone au Nouveau-Brunswick que dans nos classes scolaires dans la francophonie. Fait que ce bassin-là, j'ai comme l'impression qu'on les oublie parce qu'on dit ah, c'est le secteur anglophone, mais c'est quand même des étudiants en immersion française et quand je regarde les statistiques, on mentionne 38 et 39 inscriptions en immersion versus du 800 quelque chose dans la francophonie. C'est très peu pour le nombre en immersion donc ma question est la suivante : est-ce qu'on met vraiment l'effort au niveau, on sait c'est le côté anglophone, c'est le district anglophone, mais je pense qu'il y a une raison d'être d'aller vérifier à ce niveau-là. C'est tout simplement ça ma question, merci.

Président d'assemblée : M. Samson, voulez-vous répondre?

VRER : Oui, avec plaisir. Pour une première question au Sénat je dois vous féliciter, c'est une excellente question.

Levesque R. : Merci.

VRER : Je pense que vous avez mis le doigt sur une question qu'est absolument essentielle. Moi ça fait seulement quatre ans et quelques mois que je suis ici et j'ai été tout aussi estomaqué que vous en voyant les faibles taux d'étudiants qu'on a ici au niveau de l'immersion. Là où j'étais avant, c'était le tiers de la population étudiante qui était issue de l'immersion. Alors ici on voit qu'on a beaucoup de travail à faire, ceci étant dit, il faut qu'on fasse le travail, mais il faut aussi qu'on mette en place des structures pour accueillir ces étudiants-là qui ont peut-être des lacunes au niveau de la langue. Il faut qu'il y ait quelque chose qui les prépare à faire face à des programmes d'études entièrement en français alors c'est vrai que c'est un « marché » qui est sous-exploité et qu'on doit exploiter d'avantage. Ça soulève des défis, mais je suis entièrement d'accord avec vous qu'on doit faire d'avantage d'efforts de ce côté et je me tourne vers M. Jean-Paul Loyer, si vous avez quelque chose à ajouter par rapport à ça, je serais intéressé à l'entendre moi aussi.

Loyer : En fait au niveau du recrutement, on a embauché un nouvel agent de recrutement spécifiquement pour ces questions d'immersion française, son nom c'est John Thomas, il est rentré en poste l'année dernière donc ça démontre aussi l'intérêt du recrutement étudiant au niveau de l'immersion parce qu'on n'avait pas d'agent de recrutement qui était dédié spécifiquement à ce dossier-là et John Thomas fait justement le tour des écoles secondaires pour faire la promotion de l'Université de Moncton et ça, ça date de l'année dernière donc c'est tout récent. Les retombées vont commencer à se faire sentir normalement donc oui, il y a quand même vraiment de l'énergie qui est mis sur cet aspect.

Président d'assemblée : Parfait. Ça répond?

Levesque : Oui, très bien, merci.

Président d'assemblée : Parfait. Alors je passe maintenant la parole à Céline Surette.

Surette : Je voudrais poser une question au niveau de la culture de la recherche à l'Université de Moncton. Je suis heureuse de voir toute cette section-là dans le rapport où est-ce qu'on valorise beaucoup les articles scientifiques et c'est un volet très important de la diffusion du savoir scientifique, mais pour moi, ce n'est pas le seul et une des forces que je pense qu'on a à l'Université de Moncton c'est celui de la recherche-action et de la proximité qu'on a avec les communautés, que ce soit nos organisations non-gouvernementales ou gouvernementales et je pense que ça c'est quelque chose qui est très important à valoriser parce que pour moi, c'est une des choses qui rend l'Université de Moncton unique. On est dans un endroit où est-ce qu'on est un petit bassin, une petite communauté, mais qui est très tricotée serrée et où est-ce que ça se répercute au niveau de la recherche et je pense que dans le contexte où est-ce qu'on a besoin de faire valoir la valeur de l'université pour la population, c'est certainement une des places où est-ce qu'on pourrait probablement faire mieux dans faire reconnaître cet aspect-là de la recherche à l'extérieur, mais aussi entre nous, de mieux savoir qu'est-ce qui se fait au niveau de ce lien-là avec la communauté. C'est une question que je pose à tout le monde, je pense qu'il faut trouver comment on fait ça, comment on mesure tout ça, mais je pense que c'est quelque chose que j'aimerais voir apparaître dans les rapports. Merci.

Président d'assemblée : C'est peut-être plus un commentaire qu'une question en tant que telle, je ne sais pas si vous avez quelque chose à dire, mais je pense que le commentaire est reçu. Je vais maintenant vers M. Lecomte. Allez-y.

Lecomte : Bonjour, Nicolas Lecomte, professeur au Département de biologie. C'est aussi ma première question au Sénat. Je me demandais en fait dans le rapport si c'était possible d'avoir peut-être une certaine emphase sur le potentiel de recrutement pour les étudiants gradués. Je pense qu'on a un grand potentiel d'attraction internationale et puis aussi ___ Canada et on pourrait voir justement les bons résultats, les efforts qui sont faits pour mettre en avant l'université à travers ces très bons programmes de gradués que ce soit à la maîtrise ou au doctorat et peut-être voir les chiffres ou voir aussi tout ce qui est l'augmentation à travers les années, ça pourrait donner une image aussi intéressante, nous donner des pistes, des stratégies pour le futur.

Président d'assemblée : Alors la question porte véritablement sur le contenu du rapport en tant que tel donc je vais vous donner la parole M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement dans les données qu'on présente elles sont pour l'ensemble de l'université tous cycles d'études confondus ça serait peut-être effectivement intéressant de distinguer les cycles supérieurs du 1^{er} cycle. Ceci étant dit, j'ai quand même dans le document, j'en ai parlé ce matin, mais dans le document il y a des commentaires sur l'évolution des inscriptions par exemple au doctorat en sciences de la vie ou au doctorat professionnel en psychologie, mais oui, ça ne serait pas une mauvaise idée qu'il y ait à l'intérieur même des tableaux une distinction au 1^{er} cycle et cycles supérieurs. J'en prends bonne note.

Président d'assemblée : Oui, en rappelant que le rapport est un sommaire et que tout ne peut pas y être là en tant que tel. J'ai maintenant Mathieu Lang et Julie Arsenault donc je passe au micro numéro 17, M. Lang.

Lang : Merci monsieur le président. C'est sans doute un moment historique, je pense que c'est ma 150^{ième}...

Président d'assemblée : Oui, ce n'est pas votre première.

Lang : Et ma millième minute. Merci beaucoup. Je prends l'occasion de le faire, il n'y a personne qui a salué le rapport. En le lisant, je reviendrai tantôt pour d'autre chose, mais en le lisant j'étais habitué de beaucoup de fierté de mes collègues, collègues professeurs et bibliothécaires, mais aussi l'ensemble de la communauté universitaire. Il y a des choses exceptionnelles qui se font à l'Université de Moncton et le rapport sert à souligner ces initiatives exceptionnelles et très pertinentes, par exemple, les cours en ligne au secondaire je pense que c'est une idée de génie. C'est une tendance aussi dans les écoles d'avoir des cours en ligne. Oui bien sûr une question de recrutement, mais c'est aussi une question de bien faire connaître l'Université de Moncton, d'une belle relation aussi avec le Ministère de l'Éducation parce qu'on a des expertises ici qu'on peut partager au Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque et la FESR par exemple pour la question des revues prédatrices, c'est une belle collaboration donc là-dessus j'aimerais souligner ces éléments positifs. Comme sénateur représentant de la Faculté des sciences et de l'éducation, j'aimerais dire un commentaire éditorial par exemple sur la nouvelle qui est une excellente nouvelle, c'est-à-dire augmentation des inscriptions, mais il faudrait réfléchir par exemple à toute la question de l'amplitude des cycles. Depuis 1990, on a déjà eu au-delà de cent étudiants par année et autour des années 2000, il y en avait moins de 75. En 2009, on en avait près de 200 qui graduaient chaque année et là on est à peine une cinquantaine au 1^{er} cycle. C'est préoccupant parce quand il y a une pénurie, il se passe des situations où bien sûr on demande à des enseignants retraités qui sont tout à fait compétents, mais on demande aussi à des gens qui n'ont pas une formation en pédagogie et je refuse d'admettre que n'importe qui peut enseigner dans une salle de classe. Donc quand il y a des situations de crise comme il y a actuellement dans les écoles dans les trois districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick, ça nuit à la profession, ça nuit à l'institution de l'Université de Moncton aussi dans un sens et ça nuit à la société acadienne. Je pense qu'on devrait penser à long terme et dire est-ce que c'est des quotas avec lequel on devrait fonctionner. On sait globalement combien de retraités il y a, on sait à peu près qu'on a besoin de remplacer une soixantaine d'enseignants par année dans le secteur francophone et si on inclut l'immersion, c'est peut-être 75. À 120, 130, 150 ou si on retombe à 200 gradués, bien sûr ce sont des belles périodes, mais à un moment donné on va se retrouver avec l'impression qu'il y a trop d'étudiants, beaucoup d'étudiants vont quitter la province. C'est mon commentaire éditorial, il faudrait avoir ça en tête pour avoir une vision peut-être un peu plus à long terme pour éviter ces amplitudes-là qui nuisent à tout le monde. Sur le rapport en tant que tel, j'ai plusieurs éléments, mais étant donné le temps, je vais juste parler de l'apprentissage expérientiel qui m'a un peu bouleversé dans un sens. Dans la présentation du VRER tout à l'heure, il mentionnait que vous avez peut-être entendu parler, je trouve ça dommage qu'on dise ceci à des sénateurs, le Sénat académique devrait être au courant des initiatives et de cette stratégie provinciale en termes d'apprentissage expérientiel. J'ai appris beaucoup de détails dans le journal cet été, il y avait une page dans le journal l'Étoile, je trouvais ça dommage comme sénateur qu'on en n'avait pas discuté. Il y a plusieurs questions importantes par rapport à l'expérientiel, par exemple, et je les ai notées. Par exemple, c'est quoi au juste? L'apprentissage, oui les programmes coopératifs on a une bonne idée, mais pour un programme de science politique par exemple, je suppose qu'on pense à implanter l'apprentissage expérientiel. Quelle reconnaissance les étudiants vont avoir de cette expérience-là, est-ce que ça remplace un cours et si ça remplace un cours, qui juge que l'expérience dans les stages ou dans le milieu communautaire

est l'équivalent. C'est des questions qui à mon avis devraient être traitées par le Sénat académique. J'estime ou je prévois que le VRER répondra peut-être qu'on en discutera en temps et lieu, mais je trouve que c'est quand même majeur comme initiative du gouvernement provincial. C'est un peu comme si je sens que les professeurs ont été évacués de cette question-là et les sénateurs également. C'est une question avant que monsieur le président me ramène à l'ordre, on parle de l'évaluation de l'enseignement à la page 41 et on dit, monsieur le président vous avez un autre chapeau, on dit que ça va relever du registrariat, est-ce que ça veut dire que l'évaluation de l'enseignement ne relèvera pu des affaires professorales et va relever désormais. La phrase est un petit peu ambiguë à la page 41.

Président d'assemblée : Sur la question parce que le reste ce sont des commentaires véritablement éditoriaux, mais sur la question, monsieur le VRER.

VRER : Je vais tout simplement répondre que ça l'a un impact sur le registrariat le nouveau processus d'évaluation informatisé de l'enseignement. Point.

Président d'assemblée : Je le confirme. M. Lang ça va pour vos commentaires et questions? J'ai Julie Arsenault et Monique Levesque qu'ont demandé la parole. Alors Mme Arsenault, allez-y.

Arsenault : Merci monsieur le président. En fait, je voulais juste répondre à la question de mon collègue sénateur tout à l'heure par rapport aux étudiants anglophones. Je voulais juste donner quelques précisions. Les étudiants anglophones font partie du groupe pont, ceux qui sont diplômés des écoles secondaires anglophones, mais il y a certains étudiants qui n'entrent pas dans cette catégorie-là et on est en train de réfléchir à des solutions pour ça parce qu'il faut quand même avoir un certain niveau. C'était juste pour dire que nous non plus on n'est pas inactif de ce côté-là.

Président d'assemblée : Ça fait objet à discussion à la dernière RVD justement. Parfait. Ensuite Mme Monique Levesque, allez-y.

Levesque, M. : Alors au tout début de votre rapport monsieur le vice-recteur, vous dites qu'il y a 21 % de nos étudiants qui sont de provenance internationale, 9 % du Canada donc selon mes calculs, ça reste 70 % d'étudiants et d'étudiantes qui nous proviennent de la Province du Nouveau-Brunswick. Dès le début, et je suis d'accord avec les gens, c'est très intéressant de lire votre rapport, on est fier de ce qui se fait, on a aussi des commentaires du fait qu'on est unique ici à l'Université de Moncton et quand je lisais surtout la troisième section par rapport à l'effectif étudiant et finalement les activités pour nous attirer des étudiants et je peux vous citer comme à la page 36 quand on dit qu'on va préparer pour les étudiants et les étudiantes qui arrivent à l'internationale, les ___ et coutumes de la société canadienne afin de faciliter l'insertion académique et sociale. Moi j'ai simplement une question et il faut excuser si je ne suis pas au courant, mais est-ce qu'on a éliminé le fait que finalement nos étudiants ici, le 70 % qui nous arrive du Nouveau-Brunswick, vivent une particularité de vivre dans un milieu bilingue? On est la seule province officiellement bilingue, ce sont des francophones qui vivent dans un milieu où il y a cette réalité-là avec leur histoire, si on veut bien, d'Acadiens et d'Acadiennes et quand je lisais le texte, je sentais pas que l'on valorisait cette particularité de l'université. Donc je ne vous demande pas nécessairement une réponse aujourd'hui, mais j'apprécierais si on pouvait me dire quel est le vocable qu'on utilise ou qu'on a accepté d'utiliser parce que pour moi, c'est un atout important pour faire du recrutement de nos étudiants et aussi de valoriser qui on est parce que je pense que comme d'autres ont dit, on est unique et j'aimerais bien le lire et l'entendre. C'est mon commentaire.

Président d'assemblée : C'est une question large, je ne suis pas certain que je peux véritablement demander aux gens de répondre à ça séance tenante.

Levesque, M. : Mais c'est pour ça que dans le fond quand je disais je ne veux pas une réponse, je n'ai peut-être pas spécifié, j'attendais pas une réponse aujourd'hui, mais peut-être pour un suivi pour la réunion de novembre d'avoir quelques indications de ça parce que je ne voudrais pas que ce soit oublié dans le rapport qui va être soumis, si je comprends bien, au Conseil des gouverneurs en décembre.

Président d'assemblée : C'est un commentaire reçu, tout à fait. Parfait. Alors pour l'instant, je n'ai plus d'autres demandes d'intervention. J'en ai une qui vient d'apparaître, M. Mbarga, numéro 33, allez-y.

Mbarga : Merci monsieur le président. À la fin du rapport du VRER, il a dit oralement, verbalement tout à l'heure la question qui se pose et de savoir si cette planification académique va assez loin. Je suis un peu sur ma fin.

Président d'assemblée : Combien loin.

Mbarga : Qu'est-ce que cela signifie et juste où on va aller dans ce loin.

Président d'assemblée : Je crois qu'il y a des limites à ce qu'on peut demander du VRER, mais si vous voulez clarifier, je vous donne la parole.

VRER : C'était l'intention de ma question, susciter la fin.

Président d'assemblée : La question est ouverte, elle demeure ouverte, je comprends, absolument. D'autres interventions sur le rapport du VRER? Je n'ai pour l'instant aucune demande d'intervention à l'écran donc si vous voulez parler, manifestez-vous maintenant, sinon on passe à la prochaine chose. Ça va? Parfait. Merci M. Samson.

10. Rapport du Comité conjoint de la planification

10.1 Évaluation des programmes en géographie

Président d'assemblée : Nous avançons à l'ordre du jour au point 10 où on aborde le rapport du Comité conjoint de la planification et là aussi on a une proposition ou un dossier qui nous est soumis par le CCJ qui est en 10.1 l'évaluation des programmes de géographie. Alors là comme il est de coutume lorsqu'on reçoit les rapports d'évaluation, nous commençons par recevoir une proposition d'adoption des recommandations qui nous sont faites et par la suite, le VRER nous fait un peu l'explication, la présentation du rapport en tant que tel et ensuite, on procède à un vote. Je me permets de clarifier toutefois qu'il est important de comprendre que lorsque le Sénat se prononce sur le rapport d'évaluation, en fait ce qu'il fait c'est qu'il reconnaît ces recommandations et il les renvoie à l'unité académique pour suivi. C'est à elle par la suite à faire acte des recommandations et à nous revenir avec des projets, des propositions, des recommandations, etc. Donc c'est quelque chose qui n'est pas absolument définitif, on recommande des choses, on renvoie dans l'unité académique pour plus tard recevoir des choses s'il y a lieu. C'est à peu près ce que je devais dire à ce niveau-là. Alors avant d'aller plus loin, dans le document qui une liasse orangée, vous avez donc le rapport d'évaluation des programmes en géographie. Si vous allez à la toute dernière page avant le carton d'endos, vous avez les recommandations du Comité conjoint de la planification, c'est de ça dont il est question. Tout ce qui vient avant c'est l'explication, la préparation qui mène à ça, mais c'est sur cette question-là que la proposition doit porter. Alors j'imagine que le VRER a quelque chose à nous dire par rapport à la proposition?

VRER : Alors en fait je fais la proposition. Comme l'a dit le président d'assemblée, on est à la page 46 du document où se trouve finalement le texte de la proposition. Ça serait de dire que le Sénat académique accepte, et là on a une liste de quatre recommandations. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition et c'est appuyé par Jean-François Thibault. Parfait. J'ouvre maintenant à autre chose et je vais demander premièrement au VRER de nous faire un peu la présentation et le compte-rendu et ensuite j'ouvrirai le débat sur la question. Allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors comme vous pouvez voir par la table des matières à la page 1, c'est l'ensemble des documents qui vous sont proposés, mais c'est aussi un résumé du processus d'évaluation de programmes. Alors il y a d'abord un rapport d'auto-évaluation par l'unité académique concernée, dans ce cas-ci c'est le HUARD de géographie qui a fait ce travail-là et il y a aussi une deuxième étape qui est l'évaluation qui est menée par des évaluateurs externes, dans ce cas-ci c'était M. Simard de l'Université du Québec à Chicoutimi et M. Bouchard de l'Université Laurentienne. Alors ils ont reçu la documentation incluant le rapport d'auto-évaluation. Il y a eu une visite sur place aussi et ça les a menés à faire un certain nombre de recommandations. Il y a eu des réactions du doyen de la faculté concernée ainsi que les responsables de l'HUARD. Il y a aussi à la page 39 l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et tout ça, ça nous mène finalement à ce qu'on a à la page 46. Peut-être que je devrais dire d'entrée de jeu c'est que je vous invite à aller à la page 45, l'avant-dernière page qui nous montre les statistiques d'inscription et de diplomation pour les deux programmes concernés. Je vous rappelle que les deux programmes concernés sont la spécialisation en géographie ainsi que la majeure en géographie. La mineure elle est toujours indirectement impactée parce que c'est sûr que si on traite de la spécialisation de la majeure, ça l'a des conséquences sur la mineure. Alors vous constatez que les statistiques sont très préoccupantes pour ce qui est des inscriptions en géographie que ce soit à la spécialisation ou à la majeure. Je veux aussi faire le lien avec la planification académique qui a classé la spécialisation en géographie dans la liste des programmes à redéfinir ou à abolir. Même chose pour la majeure en géographie. Alors c'est dans ce contexte-là que s'est faite cette évaluation ici alors si on revient à la page 46, on peut passer rapidement à travers la liste des quatre recommandations, donc dernière page du document. Alors recommandation numéro 1 : que le Comité conjoint de la planification recommande, dans ce cas-ci c'est ce qui est recommandé ici, la suspension des admissions du programme de baccalauréat en géographie spécialisation à compter de l'année universitaire 18-19. Ici ce n'est pas vraiment une coquille parce que ça été traité il y a un bon bout de temps, mais il faudrait le voir comme étant 19-20. Il faudrait corriger ça ici parce que 18-19 c'est l'année courante alors il est trop tard de procéder à la suspension des admissions.

Président d'assemblée : Parfait, ça va.

VRER : Je passe tout de suite à la recommandation numéro 2 qui est liée à la première tel qu'explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification : que les programmes de baccalauréat ès arts spécialisation et de baccalauréat ès arts majeure en géographie soient redéfinis ou abolis. Donc on réaffirme la position de la planification académique. Trois : si l'HUARD de géographie et la faculté opte pour la redéfinition de la majeure en géographie, que l'on prenne en considération les

recommandations des évaluateurs externes, plus particulièrement celles qui portent sur, et là vous avez une liste de six choses, chacune de ces choses est très importante. L'arrimage à l'axe environnement de la stratégie institutionnelle de recherche, l'accroissement du nombre de cours appliqués ou à vocation professionnelle, la synergie des trois campus, les occasions d'apprentissage expérientielle dans le cadre de cours réguliers, les titres des cours afin d'assurer qu'ils sont explicites et attrayants et finalement, c'est la question de l'interdisciplinarité et du décroisement du programme en insérant des cours qui portent sur le développement régional, les études territoriales et les études de l'environnement. La dernière recommandation elle est plus au niveau des infrastructures : que l'HUARD de géographie et la faculté optent pour la redéfinition de la majeure en géographie, qu'une réflexion soit faite sur les besoins en matière d'infrastructure et d'équipement afin d'assurer l'arrimage des ressources matérielles aux besoins du programme. Les évaluateurs externes ont constaté que les équipements étaient vieillissants, vieillots par rapport à ça alors si on profite de l'occasion pour redéfinir le programme, il va falloir s'assurer que cette redéfinition s'arrime avec qu'est-ce qu'on a à offrir en termes d'infrastructures. Alors voilà les quatre recommandations. Je pense que je vais limiter mon commentaire à ça pour l'instant pour ouvrir la discussion peut-être.

Président d'assemblée : Je veux juste confirmer pour la question de la recommandation 1, ce n'est pas tout à fait une coquille dans le sens que c'est véritablement ça le libellé de la recommandation que le CCJ nous envoie et si nous voulons en faire une modification à l'amiable ou un amendement à l'amiable, c'est faisable. J'imagine par définition le proposeur a déjà dit oui et j'imagine que l'appuyeur est d'accord aussi et à moins que quelqu'un dans la salle s'y objecte, ici vous avez le droit de vous y objecter, on procèdera à un amendement à l'amiable. Ça va? Parfait. Donc on a la proposition et l'explication qui a été faite aussi par le VRER. J'ouvre maintenant la discussion sur la proposition alors je vous rappelle la discussion est sur la proposition et la proposition porte sur ces recommandations-ci donc essayons de focaliser toutes nos interventions sur la proposition elle-même autant que possible. Alors pour l'instant, j'ai une demande d'intervention de Mme Surette.

Surette : Moi j'aimerais faire la proposition d'un amendement de retirer la recommandation 1 et je peux expliquer le pourquoi.

Président d'assemblée : Vous pouvez l'expliquer oui, mais vous me donnez avis que vous allez faire une proposition si je comprends bien d'amendement.

Surette : C'est ça, oui. Donc je suis très consciente des défis des programmes de géographie avec très peu d'inscriptions et le besoin de redéfinir le programme, mais c'est un programme qui ayant été impliqué avec la maîtrise en études de l'environnement pendant plusieurs années, et l'étant encore, c'est un programme qui est très important pour un des programmes qui est prioritaire à l'université et qui répond à l'accent environnement. Je pense que les gens au Département de géographie sont dans une démarche de restructurer ces programmes-là pour arriver à avoir quelque chose qui répond vraiment à la demande en environnement et je suis très heureuse de savoir qu'ils font ça. Mais pour moi, la question de suspendre les inscriptions avant d'arriver à une nouvelle proposition qui arriverait au Sénat, qui passerait au Comité des programmes, est prématurée. Je pense qu'il faut maintenir ce qu'on a et le remplacer avec des nouveaux programmes et dans le rapport qui était déposé, tant les évaluateurs externes que la lettre du doyen que la réponse de l'HUARD, indique que les suspensions aux inscriptions ne sont pas souhaitables parce que c'est important de pouvoir continuer à faire la promotion des programmes de géographie. La géographie est une discipline qui est extrêmement importante pour répondre aux problématiques complexes notamment en environnement, mais pas seulement en environnement. Donc pour moi c'est vraiment important qu'on respecte ce que les évaluateurs externes, le doyen et l'HUARD ont indiqué dans le rapport et donc je fais la proposition d'un amendement de retirer la recommandation 1 et de garder les autres recommandations.

Président d'assemblée : Avant d'aller chercher un appuyeur sur la question, on va régler une petite question de procédure si ça ne vous dérange pas. Ici vous avez peut-être en fin de compte deux options. L'une des options c'est de scinder la proposition, c'est-à-dire vous avez une proposition qui est en quatre parties et vous pouvez proposer de la couper en plusieurs parties. C'est typique quand on a des propositions sur plusieurs parties on peut décider de la scinder et de les traiter séparément et si votre intention ici c'est que vous avez peut-être une intention par exemple de voter différemment sur la recommandation 1 que de voter sur la recommandation 2, 3, et 4, l'une des options ça peut être de scinder les propositions, une qui fait 2, 3, 4 et une autre qui fait seulement que 1 et là on les traite séparément et vous pouvez voter contre 1 à ce moment-là et pour les autres. C'est une option. L'autre option c'est ce que vous proposez c'est l'amendement qui retire complètement la proposition 1, mais ça ne devient pas une question à considérer plus tard, on la retire complètement. Et là la réflexion que j'ai par rapport à ça c'est est-ce que l'amendement est recevable et je vous explique ma réflexion comme je la fais, c'est-à-dire que l'amendement a des limites et l'une des choses que l'on ne peut pas faire dans l'amendement, c'est dénaturer la proposition principale. L'amendement normalement est une clarification, une modification, une précision à un ajout qui vient aider la compréhension ou l'utilité du vote sur la question, mais qui ne doit pas changer l'intention originale de la proposition et surtout pas l'intention original du proposeur et de l'appuyeur. Dans ce cas-ci, je suis sur la tranche. Puisque vous auriez le droit de la scinder, l'amendement est peut-être à peu près l'équivalent donc ça me paraît peut-être relativement recevable. Si on accepte votre proposition, rien n'empêche que quelqu'un d'autre par après

ramène sur la table une nouvelle proposition de recommandation 1 pour la faire voter. Vous voyez où est-ce que je suis? La secrétaire générale veut intervenir.

Secrétaire générale : Pour les propositions du CCJ qui sont habituellement votées en bloc, on a déjà vu ici au Sénat académique dans ces situations-là on scindait les propositions. C'est comme ça qu'on le faisait dans des situations comme ça lorsqu'il y avait disons une recommandation en particulier qui était peut-être plus problématique ou qu'on voulait discuter à fond, on la ressortait du bloc et puis on la discutait de façon indépendante. Alors c'est comme ça qu'on procédait, c'est ça disons la tradition au Sénat par rapport à l'étude de ces recommandations-là.

Président d'assemblée : Je vous dirais que malgré tout, selon moi les deux procédures sont disponibles. Scinder c'est plus simple parce que ça ramène la question 1, mais scinder ça veut dire qu'on va les traiter tous les deux tandis que votre amendement retire 1 et il n'est pas dit qu'on la traitera du tout. Ça dépend de vous si vous voulez carrément tuer le débat sur 1 et vous ne voulez pas l'avoir du tout, mais ça n'empêche pas que quelqu'un d'autre la ramène ou si vous préférez le scinder et qu'on ait la discussion sur les deux. Je vous laisse un peu voir ce que vous voulez. Moi personnellement, il me paraît que ça serait un débat plus complet si on scindait plutôt que de retirer, mais vous avez le choix de la procédure ici.

Secrétaire générale : Qu'est-ce que vous pensez?

Surette : Je ne le sais pas.

Président d'assemblée : En fait c'est qu'est-ce que vous pensez.

Surette : Oui, je le sais. Je regarde mes collègues pour voir...

Président d'assemblée : C'est votre proposition.

Surette : C'est ma proposition. Mais moi la raison pourquoi je demandais d'enlever la recommandation 1 c'est quand on regarde à la page 44 les recommandations qui sortaient de l'avis du VRER ne contenaient pas cette recommandation 1 là donc pour moi, j'étais beaucoup plus à l'aise avec la recommandation tel que l'avis du VRER que celle qui nous arrive après le Comité conjoint donc c'est pour ça que je n'arrive pas à répondre à votre question qu'est-ce qui est mieux.

Président d'assemblée : Je comprends.

Surette : Vous vous doutez très bien de ma position par rapport à la recommandation 1.

Président d'assemblée : La proposition originale que vous faites c'est celle d'un amendement qui retire la recommandation 1.

Surette : Oui.

Président d'assemblée : Si vous faites cet amendement-là, le débat sur le retrait de la recommandation 1 va aussi porter sur le contenu de la recommandation 1 donc les gens vont voter en fonction en partie s'ils sont d'accords ou pas avec la recommandation 1.

Surette : Donc ça revient à la même chose.

Président d'assemblée : Ça c'est l'effet de votre proposition, vous voyez ce que je veux dire? Mais si c'est ça que vous voulez faire, vous pouvez la faire.

Surette : Mais si je comprends bien, ça revient à la même chose. Soit qu'on en discute quand on vote si on l'enlève ou pas, soit qu'on discute quand on a la scinde.

Président d'assemblée : C'est ça.

Surette : Donc ça change rien.

Président d'assemblée : C'est pour ça que je trouve que votre amendement est recevable parce que ça vient au même.

Surette : Donc en termes de procédure, je n'ai pas d'opinion.

Président d'assemblée : Moi je vous recommanderais d'aller vers la scission, de scinder les propositions.

Surette : On va aller vers la scission à ce moment-là.

Président d'assemblée : Alors vous proposez de scinder la proposition pour que la recommandation 1 soit une proposition en soi et que les 2, 3 et 4 soit une deuxième proposition. On s'entend?

Surette : Oui.

Président d'assemblée : Est-ce quelqu'un appuie ça? M. Mbarga. Alors sur la proposition de scission, c'est par une majorité simple que c'est réglé. Si on vote, on a deux propositions plutôt qu'une. Est-ce qu'il y a des gens qui veulent parler de la question de scission en tant que telle? Avez-vous une opinion là-dessus à partager? Du tout. Sinon je vais appeler le vote et le vote c'est sur décider si on casse la proposition en deux, une proposition pour la recommandation 1 seulement et une deuxième proposition pour les 2, 3 et 4. On s'entend? Vous comprenez? Donc j'appelle le vote maintenant. Je vous donne encore une seconde. J'arrête le vote et c'est clairement majoritaire, 30 pour, 4 contre. Alors nous avons donc dorénavant deux propositions sur la table et quand nous faisons la scission des propositions, le proposeur et l'appuyeur deviennent automatiquement les proposeurs et appuyeurs des deux propositions scindées, c'est ce que ça veut dire. Alors là on traite les propositions dans l'ordre, la première je traite celle de la recommandation 1 en premier simplement numériquement. Donc la proposition que nous avons sur la table maintenant, c'est la proposition sur la recommandation 1 seulement, n'est-ce pas? Et vous avez la recommandation, vous avez le texte, vous savez sur quoi on débat. Alors sur cette proposition seulement, la recommandation 1. Maintenant j'appellerais du débat ou de la discussion. J'ai une demande d'intervention de Mathieu Lang, est-ce que c'était sur la proposition 1? Donc micro numéro 17.

Lang : Merci monsieur le président. Je suppose que cette recommandation-là émerge de la page précédente du tableau des inscriptions des diplômées et diplômés. Le tableau est incomplet puisqu'il y a peu de diplômés on recommande de suspendre les admissions. Je comprends bien aussi que c'est à la spécialisation seulement donc ça ne concerne pas la suspension des admissions pour la majeure.

Président d'assemblée : C'est ça, tout à fait, oui.

Lang : Dans le sens où est incomplet, mais les autres recommandations aussi, c'est un peu lié avec les autres recommandations, mais je vais essayer d'être clair. C'est un peu incomplet dans le sens où la seule année qui nous permet de juger de quelque chose c'est en 2012-2013, c'est ceux qui ont gradué en 2015-2016 donc il y en avait deux qui se sont inscrits et il y en a aucun qui ont été diplômés. La même réflexion se fait aussi pour la majeure et la question est la suivante parce que les recommandations ne semblent pas répondre à cette préoccupation-là que j'ai. Est-ce qu'on connaît les raisons pour lesquelles les étudiants qui s'inscrivent ne se rendent pas au diplôme dans ce programme-là et si la réponse est non on ne le sait pas, bien comment ces recommandations-là peuvent régler une partie du problème qui est il n'y a pas de rétention dans le programme.

Président d'assemblée : Avez-vous une réponse à ça? Ce n'est pas une question facile à répondre.

VRER : C'est une question qu'on pourrait poser sur n'importe quel programme qui a peu d'inscriptions pour s'en sortir finalement. Mais ceci étant dit, je retourne la question au doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales qui a peut-être des informations plus précises concernant l'évolution des inscriptions en géographie.

Président d'assemblée : Parfait. M. Thibault.

Thibault : Merci beaucoup monsieur le VRER. Ce n'est pas une question qui est facile à répondre évidemment puis il y a des éléments de réponse qu'on peut difficilement débattre publiquement comme ça, mais c'est certainement lié à la structure-même du programme qui est à la fois lourde et qui ne correspond pas exactement à ce que les étudiants cherchent parce que vous avez tout à fait raison de noter le fait qu'il y a comme une absence de correspondance entre les inscriptions d'un côté puis la diplomation de l'autre côté. Ce que ça suggère c'est qu'il y a des étudiants qui rentrent dans le programme et qui quittent le programme ensuite. Pour quelle raison quittent-ils, du point de vue du décanat les discussions que moi j'ai pu avoir aussi avec le HUART et le département, on travaille sur le programme. Il y a d'autres je dirais variables qui jouent mais sur lesquelles on peut difficilement travailler. Et travailler sur les programmes ça veut dire à la fois travailler sur la structure du programme d'un côté et de l'autre côté et là, il y a un certain nombre de recommandations qui vont dans ce sens-là et de l'autre côté travailler sur la banque de cours. Donc les cours peut-être un petit peu plus attractifs, plus précis quant au contenu des cours et à la problématique ou à la logique géographique dans ces cours-là et là où il y a encore des recommandations qui vont dans ce sens-là également. C'est ce que je répondrais.

Président d'assemblée : M. Lang, ça va pour vous?

Lang : Oui. Peut-être un dernier commentaire. C'est le genre de programme qui à mon avis, a tout pour lui. Ils font du travail sur le terrain, ça répond à des besoins de société, il y a des stages en milieu de travail. Bien sûr ça peut être bonifié l'équipement et les laboratoires etc., mais ça m'apparaît incompréhensible au Nouveau-Brunswick qu'il n'y a pas plus d'étudiants dans ce programme-là puisqu'il y a des besoins en termes de vieillissement de la population, aménagement des zones urbaines et rurales, etc. etc. C'est

incompréhensible pourquoi il n'y a pas d'étudiants dans ce programme-là, c'est pour ça que je posais la question est-ce que modifier le programme va régler le problème de fond. Merci pour les réponses.

Président d'assemblée : Ça va. La prochaine personne qui m'a demandé la parole c'est M. Olivier Clarisse, allez-y.

Clarisse : Juste une petite question au niveau de bien suivre au niveau du tableau des inscriptions. Est-ce qu'on parle des nouvelles inscriptions ou des inscriptions totales au niveau du programme?

Président d'assemblée : Totales.

Clarisse : Donc c'est lié aussi pour ça qu'il y a peu de diplômés puisque s'il y a qu'un seul inscrit ici un baccalauréat c'est quatre ans, on peut s'attendre avoir 2017-2018 ici. Ceci étant dit, pour aller un peu plus loin dans ce commentaire, j'imagine que la majeure et de la spécialisation sont combinés et je ne pense pas qu'il y a un coût astronomique à maintenir un programme s'il n'y a pas d'inscription dedans quoi. Et dans une vision où il y a un besoin sociétal en géographie, c'est une suspension de pas en faire pour un programme qui a peu d'inscrits, ça n'affecte pas les ressources universitaires.

Président d'assemblée : Là-dessus je dois quand même spécifier par rapport au règlement. La majeure a 42 à 45 crédits dans la discipline principale, la spécialisation en a 60. Donc manifestement il y a des cours de plus à enseigner pour la spécialisation avec la majeure, n'est-ce pas? Ça va. Je n'ai plus d'autres interventions demandées. J'ai vérifié auprès du VRER qu'il n'avait pas particulièrement une volonté de – le recteur veut parler.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci. Je vais vous avouer qu'une question comme celle-ci, c'est toujours une question qui nous interpelle surtout pour quelqu'un comme moi qui est issu du monde des arts et sciences sociales, de l'histoire plus spécifiquement. Par contre, je voudrais amener à vous proposer deux éléments supplémentaires à la réflexion qui n'ont pas été peut-être relevés jusqu'à présent. D'une part, je pense qu'il faut constater qu'effectivement, il n'y a pas d'inscription dans le programme de spécialisation, mais par contre, il y a un certain intérêt, mais encore là il est mitigé pour la géographie plus globalement et on voit notamment à la majeure mais à la mineure, il y a des inscriptions. Donc ça c'est un élément qu'il faut mettre sur la table d'emblée. Maintenant, on est confronté quand même à une vraie situation où il ne semble pas y avoir d'appétit chez les étudiantes et les étudiants par rapport à la spécialisation et il faut écouter cet élément-là aussi, qu'est-ce que ça veut dire. Ça veut dire fort probablement qu'on a une bonne réflexion à faire sur le programme d'études que l'on propose et ce que je constate moi, cette réflexion-là les collègues de l'HUARD géographie l'ont fait et les collègues de l'HUARD géographie souhaitent apporter des changements importants au programme d'études donc ils reconnaissent qu'il y a ce besoin-là. Hors si aujourd'hui on ne suspend pas, en fait ce n'est pas nous, c'est le Comité des programmes qui va éventuellement suspendre?

Président d'assemblée : Non, le Sénat peut suspendre lui-même.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Si aujourd'hui nous ne suspendons pas les admissions...

Président d'assemblée : La décision finale va revenir. Nous ce que l'on fait on renvoie ça dans les unités pour que ça revienne.

Recteur et vice-chancelier par intérim : C'est ça, merci. Si par contre aujourd'hui on ne donne pas cette indication-là, quel message envoyons-nous aux étudiantes et aux étudiants? Moi je suis un étudiant tout de suite et je souhaite m'inscrire en géographie dans un programme d'études en géographie et j'hésite. Est-ce que je devrais m'inscrire dans un programme d'études qui est la spécialisation dont je sais qu'il y a une date d'expiration. Alors je sais qu'il y a une réflexion fondamentale à l'interne sur la configuration de ce programme-là sur qu'est-ce qu'on devrait y proposer. Est-ce que nous comme université on est complètement transparent et clair à l'égard des étudiantes et des étudiants tout de suite? Quelle sorte de recrutement par exemple que nos agents de recrutement peuvent faire pour ce programme-là sachant qu'on est engagé dans une démarche fondamentale pour le réviser et entre-temps il reste une avenue très forte qui est celle de la majeure qui demeure, qui est là. Donc la géographie demeure, la géographie est pertinente et nécessaire et elle demeure. Premier élément. Deuxième élément que je dois ajouter et là vous allez m'excuser parce que ça tient aussi du fait que comme recteur on a aussi très souvent à débattre dans la société civile de l'Université de Moncton de sa capacité de changement, de sa capacité d'évoluer et le narratif qu'il y a derrière la décision qu'on va prendre, c'est le suivant : ça va bien à l'Université de Moncton, on a des programmes où il n'y a pas d'étudiants qui sont inscrits et on persiste à réaffirmer haut et fort qu'on maintient ces programmes-là. Donc on refuse de prendre acte du fait qu'il y a quelque chose en quelque part qui marche pas, mais c'est grave, continuons, progressons, allons-y. Moi je vous invite aussi à réfléchir sur ce type de message-là parce que cette information ici elle va sortir du Sénat académique, elle va aller au Conseil des gouverneurs donc est-ce que c'est dans le meilleur intérêt de l'université et des étudiants que de maintenir un programme sur respirateur artificiel sachant très bien que ce n'est pas la discipline qui est remise en question, mais c'est simplement un programme très spécifique qui est la spécialisation et qu'on suspend les admissions le temps de retravailler la programmation. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Je vais en profiter pour clarifier quelque chose parce que mon hésitation sur la procédure a tout créé du flou pour rien. Manifestement je le répète, nous ne votons pas sur la suspension en tant que telle aujourd'hui, mais nous votons pour renvoyer cette question-là à la faculté qui elle devra nous revenir avec une recommandation qui est à traiter en Comité des programmes qui lui peut suspendre les admissions au programme pour deux ans. Donc on s'entend que c'est ça qu'on est en train de faire aujourd'hui. Je donne la parole au VRER.

VRER : Je pense que vous avez répondu à beaucoup de mes questions ici, mais je voulais tout simplement le fait que la discussion que nous avons actuellement est la réponse à la question du professeur Mbarga tout à l'heure.

Président d'assemblée : Ah oui, là vous demandez un effort de mémoire sur les interventions précédentes. M. Thibault et ensuite j'ai aussi Mme Surette.

Thibault : Merci monsieur le président. Peut-être pour répondre un petit peu à ce que la sénatrice Surette ou les interrogations qui sont posées, dans tous les cas même dans le contexte du travail qui est en train de se faire sur les programmes, la spécialisation va disparaître comme en sociologie, en criminologie, en science politique un peu partout. Ce qui va rester c'est la majeure et dans le cas de la majeure, la majeure avec un cheminement particulier qui correspond à la spécialisation, mais la spécialisation elle est appelée à disparaître, à être abolie en fait, il n'y aura plus d'inscrits dans ça et donc l'idée de recommander la suspension des admissions aujourd'hui, dans le fond c'est de prendre un petit peu d'avance sur ça en sachant que le noyau dur de la géographie va se faire à travers le programme de majeure et notamment une majeure avec distinction.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai justement Mme Surette la prochaine, allez-y.

Surette : Je suis d'accord que la spécialisation est appelée à disparaître, mais comme qu'on l'a fait pour les autres programmes, on crée les nouveaux programmes avant d'abolir les anciens programmes. C'est là où est-ce que sur le principe j'ai un peu de difficulté avec l'idée d'abolir, ce n'est pas abolir, c'est suspendre, il y a une différence. De suspendre les inscriptions, c'est envoyer un mauvais message et en même temps, je comprends le portrait contraire, mais je pense à ce qu'on envoie comme message par rapport à une discipline qui pour moi en est une fondamentale, c'est là où est-ce que j'ai un sérieux malaise à faire des suspensions d'inscriptions avant d'avoir proposé quelque chose de nouveau.

Président d'assemblée : J'ai une demande d'intervention aussi de M. Samson et de M. Clarisse. M. Samson, est-ce que vous intervenez pour répondre à des questions à clarifier. Vous êtes le proposeur. Si vous arrivez sur un commentaire original, vous fermez le débat donc je veux savoir si vous répondez à une question. Allez-y.

VRER : C'était tout simplement un élément d'information qui allait dans le sens du commentaire du doyen...

Président d'assemblée : Donc je vous donne la parole et j'irai à M. Clarisse par la suite.

VRER : Parce que dans le rapport d'auto-évaluation, l'unité académique concernée est d'accord pour l'abolition de la spécialisation. L'entité elle-même c'est ce qu'elle veut, c'est écrit noir sur blanc à la page 22, ils sont corrects avec ça. Ils veulent qu'il y ait abolition de la spécialisation comme plusieurs autres entités académiques de la faculté et que ça soit remplacé par une majeure avec distinction. Maintenant avant qu'on puisse aller de l'avant avec une majeure avec distinction, il faut d'abord redéfinir la majeure et c'est l'objet des recommandations 2, 3 et 4. Alors ici on ne va pas du tout dans le sens opposé de la volonté de l'unité académique. Page 22, nous acceptons par ailleurs la suggestion de la direction de la Faculté des arts et des sciences sociales de transformer le programme de spécialisation en géographie en un programme de majeure en géographie avec distinction.

Président d'assemblée : Ok. Je donne la parole à M. Clarisse, mais il me paraît que le débat commence à être pas mal complet sur la question alors il va falloir que l'on arrive au vote assez rapidement. M. Clarisse.

Clarisse : Merci. Je me questionnais puisque les demandes d'admission n'ont pas encore été suspendues pour le programme en géographie en spécialisation si on avait des données préliminaires pour donner ___ ici si y'avait des inscriptions ou non pour ce baccalauréat en régime spécialisation.

Président d'assemblée : Ce que je peux vous dire je n'ai pas de données en date de ce matin, mais en ayant parlé avec mon personnel dans les derniers jours, il n'y avait aucune inscription au programme jusqu'à la semaine dernière, nouvelles inscriptions au programme, on s'entend.

Clarisse : Je suis un petit peu déchiré là-dessus parce que c'est tout de même essayer de mettre la charrue avant les bœufs par rapport à d'autres programmes, mais c'est une direction où ce programme s'en va donc personnellement je me débats entre les deux et je n'ai pas encore de position claire.

Président d'assemblée : Vous avez à peu près une minute pour décider. Merci. Je n'ai plus de demande d'intervention et d'ailleurs, je crois que le débat a pas mal été vidé sur la question aussi. S'il y a des choses qui ont absolument pas été dites ou des choses nouvelles dont on n'a pas encore été saisi vous pouvez nous le dire maintenant, sinon je crois que nous sommes prêts à procéder au vote sur la question. Ça va? Alors je vais demander à la secrétaire générale de nous relire la proposition pour que ça soit claire et que tout le monde sache exactement sur quoi on vote. Alors Mme Castonguay, voulez-vous y aller?

Secrétaire générale : Alors proposé par André Samson, appuyé par Jean-François Thibault : que le Sénat académique recommande la suspension des admissions du programme de baccalauréat en géographie spécialisation à compter de l'année universitaire 2019-2020.

Président d'assemblée : Parfait. Alors vous avez entendu la proposition. Sur ce, je vais appeler le vote maintenant. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 21 oui, 13 non, la proposition est adoptée à la majorité. Donc la recommandation numéro 1 sera envoyée à la Faculté des arts et sciences sociales. Parfait. La deuxième proposition dans ce cas-là qui a les mêmes proposeurs et appuieurs, M. Samson et M. Thibault, c'était la proposition qui porte sur les recommandations 2, 3 et 4 que vous avez déjà devant vous et qu'on a déjà débattues et expliquées tantôt, mais il y a quand même de la place à de la discussion. Alors sur cette proposition-là, j'ouvre maintenant la discussion. C'est ouvert, comme vous voulez. Je n'ai pour l'instant pas de demande d'intervention. J'en n'ai toujours pas donc je crois que les gens sont prêts à procéder au vote, est-ce que j'interprète bien, il y a personne qui fait de signe de tête donc ça va. Donc la deuxième proposition pour que ça soit clair, on traite des recommandations 2, 3 et 4. La 1 est déjà réglée par ailleurs, ça va? Alors sur cette question-là j'appelle le vote. Votez maintenant. Encore deux secondes. Je l'arrête et c'est unanime à 34 votes. Parfait. Nous avons traité donc des recommandations au point 10.1 qui était l'évaluation des programmes géographie. Il n'y a rien d'autre sous le point 10 à l'ordre du jour. Je regarde le temps rapidement 11 h 31, il nous reste environ une heure de réunion.

11. Rapport du Comité des programmes

11.1 Projet de règlement – mineures thématiques

Président d'assemblée : Je vais tout de suite vers le rapport du Comité des programmes et c'est là où vous avez un rapport qui a été partiellement modifié. Vous avez les points 11.1 et 11.2 qui étaient dans l'ordre du jour d'origine donc le 11.1 sur le projet de règlement sur les mineures thématiques, ensuite les résolutions transmises aux fins d'information et les deux points qui furent rajoutés pour traiter le programme combiné avec le Juris Doctor. Alors on les prend dans l'ordre alors au point 11.1 au rapport en tant que tel, je vais céder la parole au vice-recteur dans un instant, mais il y a une petite clarification à faire sur une question de contenu que je vais faire avec vous. J'ai parlé à plusieurs personnes pour être certain qu'on soit clair sur cette question-là. Le projet de règlement, évidemment, nous a été recommandé par la RVD et dans le projet de la RVD, le mot campus n'apparaissait pas nécessairement. Au niveau du Comité des programmes, on avait ajouté une expression que vous voyez dans les procès-verbaux où on avait rajouté l'assemblée des chefs de secteurs en tant que tels. Ils n'ont peut-être pas le procès-verbal, mais Jean-François Thibault l'avait et il l'avait mentionné et cette recommandation-là n'était pas acceptable parce que cette assemblée-là n'est pas une entité officielle qui peut prendre des décisions à l'université donc il a été décidé de rajouter le mot campus. Il y a eu une discussion autour de savoir qu'est-ce que ça veut dire campus dans le contexte. Ce qu'on veut entendre c'est que lorsqu'on aura à traiter d'une mineure thématique, ce sont les facultés à Moncton essentiellement qui en traiterons sauf là où il est question d'une discipline ou d'un domaine de responsabilité d'un campus du nord; on peut penser à la foresterie à Edmundston, la gestion des zones côtières à Shippagan. Là il y aurait des mineures thématiques à traiter par les campus du nord, tous les autres étant à être traitées par le campus de Moncton. La rédaction actuelle du règlement pouvait porter peut-être à confusion et il est possible qu'il y ait une proposition d'amendement alors je laisse ça en l'air pour que vous sachiez. Donc je vous passe tout de suite la parole au VRER en fait qui va vous présenter le projet de règlement, M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à aller à la page 2 du document où se trouve le texte des deux propositions. Je vais lire chacune des propositions, mais je crois qu'on va les traiter simultanément parce qu'elle sont vraiment imbriquées l'une dans l'autre alors la première se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement universitaire 2.3.2 qui porte sur la structure des mineures, et au règlement 2.6.1 qui porte sur la structure du bacc interdisciplinaire. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que quelqu'un appuie la proposition? M. Bourgoin, parfait. Ensuite voulez-vous nous expliquer le règlement?

VRER : Est-ce que je peux faire tout de suite la deuxième proposition et expliquer l'ensemble des deux parce qu'elle sont vraiment imbriquées l'une dans l'autre?

Président d'assemblée : On ne peut pas voter sur deux propositions en même temps.

VRER : Non, mais je voudrais une explication pour les deux.

Président d'assemblée : Expliquer les deux ça va, tout à fait.

VRER : Alors je ne fais pas la deuxième proposition tout de suite.

Président d'assemblée : Non, on la fera après.

VRER : Alors l'idée générale ici c'est d'augmenter la flexibilité dans nos programmes d'études à l'Université de Moncton alors on veut faire un certain nombre de changements au règlement 2.6, au règlement 2.3 et au règlement 2.13. Le 2.6 concerne le baccalauréat multidisciplinaire, le 2.3 concerne le baccalauréat majeure avec mineure et le 2.13 concerne les certificats. Alors on peut aller tout de suite à la page 3 du document où on a le projet de règlement dans sa version actuelle versus le règlement qui est proposé et ça se continue comme ça aux pages 4, 5 et 6. Alors même si on n'a pas encore vu la proposition numéro 2, je pense qu'il faut commencer par expliquer le concept ici de mineure thématique et de certificat thématique où on introduit la définition. Je vous invite d'aller à la page numéro 5, en haut de la page 5 on a l'article 2.3.3, mineure thématique. Alors ça c'est un nouvel article et on dit clairement ici que la mineure thématique est un montage individualisé approuvé pour une étudiante ou un étudiant qui s'articule par un ensemble cohérent de cours autour d'un thème n'étant pas l'objet d'une mineure ou d'un certificat existant. Alors ça c'est le concept de mineure thématique et au pied de la page 5, on a exactement en fait la même définition pour ce qui concerne le certificat thématique. Alors cette idée de mineure et de certificat thématique, on veut l'introduire au-delà du bacc multidisciplinaire comme c'est le cas actuellement. Alors revenons au début donc à la page 3. On a le règlement 2.6, baccalauréat multidisciplinaire. Au 2.6.1, vous avez en caractères gras un ajout ici. On peut dire l'étudiante ou l'étudiant peut choisir les trois mineures ou certificats parmi ceux offerts à l'université et là on ajoute y compris une mineure ou un certificat thématique. On profite de l'occasion pour assurer la question des 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 puisque ça va revenir plus tard comme vous allez le voir à la page suivante. Alors on va à la page 4. Maintenant ça concerne le règlement 2.3 sur le baccalauréat avec majeure et mineure alors on explique ce qu'est le baccalauréat avec majeure et mineure et puis on voit qu'au 2.3.2, on insère ici la mineure comporte 24 crédits dont au moins 9 crédits. L'idée du 9 crédits de niveau 3000, 4000 ou 5000, on l'introduit là où il doit être, c'est dans sa structure. Alors on continue à la page 5 où on a notre 2.3.3 où on définit ce qu'est la mineure thématique et là je la relis à nouveau, mais au complet cette fois-ci. On dit le conseil d'une faculté ou un campus, et là ça rejoint le commentaire du président d'assemblée ici, ou un campus dans le cas de mineure qui concerne leur programme d'études. Ça va? Pour ce qui est du 2.13, certificat de type A et B, il y a un petit peu de nettoyage, ici on remplace éducation permanente par formation continue dans le 2.13.1 et on continue et vous avez au pied de la page la même structure de phrase, le conseil d'une faculté ou un campus dans le cas des cours qui concernent leur unité académique et c'est la même définition. Alors vous voyez finalement, on fait en sorte que le concept de mineure thématique et de certificat thématique, il est maintenant possible au-delà du baccalauréat multidisciplinaire, mais bel et bien aussi à l'intérieur d'une majeure et d'une mineure. Je pense qu'il est aussi important d'attirer l'attention sur les deux dernières pages où on a des modalités de mise en œuvre. Il faut prévoir le cas où une mineure thématique pourrait concerner deux facultés. C'est possible qu'il y ait des cours de deux facultés alors ici on explicite au deuxième paragraphe, par exemple on va dire la faculté étant responsable du plus grand nombre de crédits, est responsable de la mineure ou du certificat thématique. Et si jamais on avait un certificat thématique et un nombre égal de crédits provenant de deux facultés, on va expliciter un peu plus bas pour dire que dans ce cas-ci il faut que les deux facultés se concertent pour l'approbation de la dite mineure thématique ou certificat thématique. Je vais limiter mon propos à ça.

Président d'assemblée : Questions ou commentaires sur la proposition? La première proposition c'est celle qui vise à modifier le règlement 2.3.2 et 2.6.1. J'ai une demande de M. Mathieu Lang.

Lang : Merci monsieur le président. C'est une excellente idée, j'applaudis l'initiative. Je vais avoir une mauvaise réputation. Dans les modalités quand on parle de constituante du nord, j'apprécierais personnellement qu'on nomme les campus donc dans le campus de Shippagan et d'Edmundston. Premier commentaire. La question c'est plus comment ça va s'opérationnaliser, à quel moment l'étudiant peut-il choisir cette mineure thématique, est-ce que c'est au début donc je veux faire une mineure thématique dans les affaires brayonnes ou en plein milieu je me rends compte, ah sais-tu je m'enlève sur peut-être 18 à 24 crédits des affaires brayonnes ou à la fin ah bien finalement j'ai fait un peu de cours un peu partout et je veux récupérer le plus de cours possibles puis on fait une thématique. À quel moment ça se fait et qui prend la décision? Première question, deuxième question c'est comment va se prendre la décision. On dit conseil et faculté, mais est-ce que c'est en consultation avec les unités, est-ce que c'est en consultation. C'est sûr que ça ne va pas dans le répertoire ou ça ne va pas dans les règlements, mais je veux juste comprendre comme ça va se passer.

Président d'assemblée : Si vous me permettez pendant deux secondes de remettre mon chapeau de registraire, je vais vous expliquer une chose. De un, il y a à peu près maintenant je dirais un an et demi nous avons adopté un nouveau règlement sur l'encadrement des mineures et dans ce règlement-là, on définit les délais dans lequel l'étudiant doit choisir la mineure donc les délais s'appliquent à ceux-ci aussi. Donc l'étudiante ou l'étudiant peut choisir une mineure d'emblée donc dès son processus d'admission il pourra entamer la discussion avec la faculté, ça pourrait être réglé à ce moment-là sinon, dans le cas d'une majeure et mineure, l'étudiant a un an pour choisir sa mineure. Il faut qu'il y ait une inscription à une mineure, au moins

une, vers la fin de la première année. Si c'est un baccalauréat multi, au moins une des trois mineures doit être choisie avant la fin de la première année et là ensuite il peut y avoir d'autres choix qui sont par la suite. Donc les délais sont encadrés déjà par le règlement en tant que tel. Pour ce qui est du processus décisionnel, la décision véritablement elle est centrée sur le conseil de la faculté, mais jusqu'à présent, je n'ai pas vu de cas où la faculté n'a pas consulté les unités académiques responsables de la discipline avant de prendre une décision sur une mineure thématique. Ce n'est pas explicité dans le règlement, mais c'est une pratique courante et je vous dirais que les mineures thématiques jusqu'à présent, on a peut-être trois ou quatre par année, ce n'est pas un très grand nombre. J'imagine que ça augmenterait peut-être en vertu du règlement, mais la pratique établie est pas mal de le faire dans la consultation. Je remets mon chapeau de président d'assemblée. Voilà.

Lang : Merci. J'ai une dernière question. Est-ce qu'on pense la même chose pour les certificats de cycles supérieurs de procéder à une mouture aussi flexible?

Président d'assemblée : Il n'y a pas de projet présentement à cet effet-là et la FESR nous a pas communiqué une intention à ce niveau-là non plus. Tout ce que je peux dire c'est qu'on en n'a pas parlé, mais je ne peux pas vous dire plus que ça.

Lang : Merci.

Président d'assemblée : Maintenant j'ai une demande de Mme Pierrette Fortin.

Fortin : Merci monsieur le président. Je voulais juste faire deux commentaires pour préciser que là où on voit à la page 6 l'expression les constitutions du nord, j'avais demandé que la correction soit faite au Comité des programmes donc j'imagine qu'il s'agit tout simplement d'un oubli.

Président d'assemblée : J'y étais pas hein, et c'est moi qui produit le document donc c'est peut-être là que ça s'est passé.

Fortin : Donc je voulais le mentionner tout simplement. Et le deuxième commentaire juste pour dire que j'appuie la nuance apportée telle que précisée pour que ce soit les mineures thématiques qui touchent la foresterie qui soit adopté par le campus.

Président d'assemblée : Oui, donc dans les disciplines qui relèvent de ses constituantes, on s'entend. Parfait. Pour l'instant c'est un commentaire, il n'y a pas eu d'amendement au règlement, il est comme il est pour l'instant. J'ai aussi une intervention de Nathalie Carrier, numéro 26. Allez-y.

Carrier : Merci monsieur le président. Moi je me questionne à savoir si qu'on devrait déjà informer les unités académiques de déjà commencer à prévoir la structure d'une mineure thématique disons comme en nutrition, en kinésiologie, avant qu'on ait les demandes des étudiants parce que ça peut demander quand même un peu d'études à savoir est-ce qu'il y a des prérequis, quels cours qui devraient comme mieux fitter dans une genre de mineure comme ça que l'étudiant n'avait pas choisi nécessairement tous les cours et on a beaucoup de cours avancés donc on peut peut-être aussi voir des combinaisons nutrition-kinésiologie, activité physique. C'est ça ma question.

Président d'assemblée : Je peux vous donner un complément d'information tout de suite. D'une part, dorénavant, à chaque fois que le Sénat adopte un règlement, le VRER produit une note de service qui est envoyée dans les unités dans la communauté universitaire pour présenter le règlement et en expliquer les modalités de mise en œuvre. Donc ça ça va venir, il y aura donc un document explicatif d'une part qui va probablement s'inspirer des modalités que vous avez là et deuxièmement, c'est quelque chose qui rentre en vigueur dans à peu près un an d'ici donc les unités académiques auront amplement le temps d'ici un an de pouvoir commencer à faire la préparation de terrain. Il faut aussi dire que c'est un montant individualisé. On ne peut pas complètement concocter ces mineures-là à l'avance parce que c'est selon la réalité du dossier de l'étudiant qu'on s'adapte en tant que tel. Vous noterez toutefois que l'on dit dans le projet ici que la mineure thématique d'une certaine façon est une invitation à réfléchir à une véritable mineure éventuellement. C'est peut-être là aussi que l'unité académique aurait peut-être un travail à faire. Est-ce que ça répond votre question? Maintenant j'ai Mme Levesque, numéro 18.

Levesque M.: Moi c'est juste une question de précision. À la page 6, vous dites le RVD étudie une grille de compatibilité des majeures, mineures et certificats qui devrait est publiée durant et vous dites que les mineures, les certificats il y a le 24 crédits et quand je reviens à la page 5, vous avez les certificats de type A et de type B et vous parlez de 24 à 36 crédits. Pourriez-vous juste m'indiquer c'est quoi le nombre magique?

Président d'assemblée : Tout à fait. Le travail de la RVD n'est pas terminé fait que je peux seulement vous parler de quelque chose qui est à demi-cuit, mais l'intention ici c'est que oui, les certificats peuvent être de 24 à 36 crédits, mais seuls les certificats qui sont à 24 crédits pourraient être des certificats concomitants d'une mineure et là il y aurait une espèce de pont concomitant entre les deux où les unités pourraient nous proposer

un programme qui est mineure et certificat A par exemple, mais il faudrait pour ça que ça soit un certificat de 24 crédits qui concorde exactement la mineure.

Levesque M.: Mais est-ce qu'il y a des certificats qui sont de 36 crédits?

Président d'assemblée : Il y en a oui qui sont de plus de 24 crédits, oui. Il y en n'a pas beaucoup, mais il y en a quelques-uns.

Levesque M.: Mais il n'y a pas de règle de base sur le nombre de crédits pour un certificat.

Président d'assemblée : C'est celui que vous avez devant les yeux, certificat type A et type B qui établit une plage de 24 à 36.

Levesque M. : J'étais sous l'impression qu'il y avait un nombre maximum pour les certificats partout sur le campus donc...

Président d'assemblée : Le maximum c'est 36.

Levesque M. : Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a autre chose? J'ai M. Thibault qui veut intervenir.

Thibault : C'est peut-être juste une précision ou je veux justement faire passer une petite _____. Moi j'ai amendement à faire pour préciser la formule tout à l'heure, mais ça ça va être sur la deuxième.

Président d'assemblée : C'est sur la deuxième. C'est une bonne précision. Parfait. Donc je vous rappelle qu'on a une proposition sur la table de modifier les règlements 2.3.2 et 2.6.1. Il y a une deuxième proposition qui va venir par la suite qui va parler de d'autres modifications et là il y aura d'autres discussions à avoir. Alors sur cette proposition, est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires avant que l'on vote? Ça va. Dans ce cas-là j'ouvre le vote maintenant. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 30 oui et 1 non. C'est adopté à la majorité. On a donc une deuxième proposition et est-ce que je donne la parole au VRER?

VRER : Merci monsieur le président. Alors toujours à la page 2, on a le texte de la deuxième proposition qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création des règlements universitaires 2.3.3, mineure thématique et 2.13.3, certificat thématique. Alors ça ça renvoie justement à ce qu'on a à la page 5, le paragraphe qui est en haut et le paragraphe qui est en bas. Alors pour revenir à des préoccupations-questions, on peut lire au 2.3.3 le conseil d'une faculté ou un campus c'est ici qu'il doit y avoir...

Président d'assemblée : Vous anticipez un amendement, je comprends oui.

VRER : Anticiper un amendement. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Donc c'est proposé par le VRER et c'est appuyé par M. Bourgoïn. Vous êtes conséquent de votre première, tout à fait. Alors questions ou commentaires sur la proposition qui est de créer le nouveau règlement 2.3.3 et le nouveau règlement 2.13.3. J'ai Jean-François Thibault. Allez-y.

Thibault : Je vais en profiter pour faire l'amendement tout de suite, ça facilitera la discussion. Donc ça s'appliquerait à ces deux règlements-là, ces deux paragraphes-là, ça serait de rajouter après campus dans les disciplines qui relèvent de ces campus.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on peut le faire de façon pronominale en disant deux?

Thibault : Oui.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Ayant entendu le commentaire de Mathieu Lang qui aimerait préciser le nom des campus, je pense qu'on devrait l'intégrer dans l'amendement.

Thibault : Donc dans les campus d'Edmundston et de Shippagan dans les disciplines plutôt que programmes, ça ouvre la porte un peu plus large. Dans les disciplines qui relèvent.

Secrétaire générale : Qui relèvent d'eux.

Président d'assemblée : Donc le conseil d'une faculté ou le campus de Shippagan ou le campus d'Edmundston dans les disciplines, et là on a entre virgules ainsi pour que ça ça s'applique seulement qu'à ces campus-là, dans les disciplines qui relèvent d'eux et on continue, peut approuver, etc. Donc le but ici c'est de spécifier en 2.3.3. et en 2.13.3 qu'évidemment les facultés, les conseils de faculté peut approuver une

mineure thématique, mais aussi les constituants de Shippagan et d'Edmundston peuvent approuver une mineure dans les disciplines qui relèvent d'eux. Donc on parle de la science forestière à Edmundston, de la gestion des zones côtières ou de la gestion de l'information à Shippagan, par exemple, etc. On s'entend? Ça c'est l'amendement. Est-ce que c'est appuyé par quelqu'un? C'est appuyé par M. Dako. Alors l'amendement est proposé alors maintenant on entre dans un débat sur l'amendement en tant que tel. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur l'amendement? Alors je vois que j'ai une demande d'intervention de Nicolas Lecomte. M. Lecomte, est-ce que votre intervention est sur l'amendement ou sur la proposition principale?

Lecomte : C'est sur la principale.

Président d'assemblée : La principale donc je vous reviendrai.

Lecomte : Merci.

Président d'assemblée : Sur l'amendement, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir? M. Lang.

Lang : Je veux juste bien comprendre. Donc dans le cas de, parce que je sais qu'à Edmundston par exemple parce que je connais mieux le campus, j'ai passé par là, le baccalauréat multidisciplinaire ou même en science infirmière, la thématique qui serait proposée devrait concrètement pour l'étudiant passe par le décanat des études qui lui l'achemine à la faculté correspondante à Moncton, c'est ça?

Président d'assemblée : Oui, vous avez bien compris, tout à fait. Pierrette Fortin numéro 7, allez-y.

Fortin : Si vous me permettez peut-être la nuance, initialement le terme assemblée de chefs de secteurs avait été choisi au Comité des programmes, mais comme ce n'est pas une instance existante, on indique maintenant campus, mais il est clair que ça va d'abord passer par l'assemblée des chefs de secteurs.

Président d'assemblée : Oui, une instance informelle, mais qui existe au sein des constituantes. Ça va. D'autres questions ou interventions sur l'amendement? Sinon, j'appelle le vote. Alors votez maintenant. J'arrête le vote et c'est très majoritaire évidemment, c'est 33 oui et aucun non, ça va. Nous avons donc maintenant un projet de proposition amendée y inclus l'amendement en tant que tel, nous revenons sur la discussion sur 2.3.2 et 2.13.3 et là je donne la parole à M. Lecomte.

Lecomte : Merci. Ma question c'était vraiment une question de procédure. Là on discute sur les différents nouveaux règlements possibles, mais j'avoue que je ne connais pas tous les autres règlements qui existent et je veux juste connaître c'est quoi les mécanismes qu'on pourrait avoir ou qui existent pour vérifier ce qu'on vote en ce moment ou qui va être adopté ensuite correspond ou s'adapte bien à tous les autres règlements qui existent à ce qu'on ne crée pas des confusions ou on ne crée pas des zones grises supplémentaires avec des nouveaux règlements, c'est juste cet aspect-là.

Président d'assemblée : C'est une question pertinente et je vais vous parler un petit peu comme rédacteur du projet en tant que tel. D'une part, je vais vous expliquer le processus. Lorsqu'il y a initiative d'un projet de règlement, généralement c'est moi qui en ait l'initiative, qui est débattu avec le vice-recteur adjoint à l'enseignement et ensuite porté à l'ordre du jour de la RVD. Donc il y a une réunion des vice-doyennes et vice-doyens, toutes les constituantes sont là, les étudiants sont là, les services aux étudiants sont là, la formation continue est là et c'est là que l'on s'assure de la cohérence du projet de règlement. On prend le règlement universitaire et tout ce que l'on propose et on s'assure de pouvoir le refondre complètement dans le règlement de façon cohérente au niveau des expressions, des renvois, la numérotation, l'impact et l'effet du règlement par exemple. Et lorsque la RVD est confiante que le règlement est correct, il est à ce moment-là recommandé au CPR, du CPR au Sénat académique. Est-ce que ça vous va?

Lecomte : Oui, merci beaucoup.

Président d'assemblée: Parfait. Alors sur le projet de règlement en tant que tel, j'ai une demande d'intervention de M. Clarisse. Allez-y.

Clarisse : Une question procédurale ici, dans ma tête c'est clair que quand on a une majeure avec une mineure, l'étudiant ou l'étudiante relève de la faculté ou de l'unité académique dont il fait la majeure, il y a un suivi à partir de la majeure, mais comment ça se passe dans le cas d'un baccalauréat multidisciplinaire on aura trois mineures ou trois thématiques ici, qui sera responsable de surveiller l'étudiant; je n'aime pas le terme surveiller, mais...

Président d'assemblée: Je comprends ce que vous voulez dire. Dans le cas des baccs multi il y en a trois, BA, Bsc, BAA multi, il y a une faculté responsable de chacun de ces programmes-là : la Faculté des arts pour le BA, la Faculté des sciences pour le Bsc et la Faculté d'administration pour le BAA. L'étudiante ou l'étudiant prend normalement au moins deux mineures de la faculté responsable de son programme et c'est cette faculté-là qui est responsable de suivre le cursus de l'étudiant à travers tout son programme multi. Toutefois, s'il a une mineure qui est à l'extérieur de sa faculté, ce qu'il peut faire, il y a un devoir de coordination entre la

faculté responsable du programme et la faculté responsable de la mineure. Là il y a une discussion qui se fait pour être certain que les choses concordent. Dans le cas d'une mineure thématique, ce sera la même chose. Si la mineure thématique devait être d'une autre faculté que la faculté responsable du programme, il y a un devoir de coordination qui est expliqué dans les modalités à la fin de votre document.

Clarisse : Merci.

Président d'assemblée: Ça vous va? Parfait. Ensuite j'ai Sébastien Deschênes.

Deschênes : Question d'éclaircissement pour les mineures de plus de 24 crédits. On a peut-être des projets créés pour satisfaire les exigences de corporations professionnelles où on ne peut pas satisfaire les exigences à l'intérieur de 24 crédits qu'il faut absolument aller à dix cours à 30 crédits donc dans quelle mesure un certificat comme ça où il y aurait deux cours en surplus pourraient peut-être se qualifier quand même dans le cas d'un bacc par cumule ou un bacc. Est-ce que c'est quelque chose qu'on peut explorer?

Président d'assemblée: On peut l'explorer, mais je vous dirais que là, on s'éloigne de la question sur la table qui n'est pas tout à fait la question. La question que vous portez c'est celle de l'auto-portance des mineures et des certificats sur lequel il y a un autre règlement. Il y a un règlement sur l'auto-portance particulièrement qui définit quand on peut déborder du nombre de 24 crédits dans quel contexte et quels sont les motifs que la faculté peut invoquer auprès du Comité des programmes pour justifier un nombre de crédits qui va au-delà de 24 ou des cours obligatoires qui ne font pas partie de la mineure en tant que telle et c'est un processus donc où la faculté doit faire une démonstration. Il y a deux mineures à l'université tout de suite qui ne sont pas autoportantes, elles sont à la Faculté des sciences, entre autres la biochimie parce qu'il était impossible justement de reconstituer la chimie et la biochimie complètement dans 24 crédits, mais ça me paraît être une question qu'est à côté de la question qu'on a à l'ordre du jour maintenant. Parfait. Autres questions ou interventions sur la proposition? On est toujours sur la question de créer le règlement 2.3.3 et 2.13.3. Mathieu Lang à nouveau. Deuxième intervention.

Lang : Est-ce que c'est compatible avec les BA BD et Bsc BED?

Président d'assemblée: Oui. Les BA BED Bsc BED contiennent des nombres de crédits de mineures, mais il faut faire attention, dans ces programmes-là il y a des règles de connexité et les règles de connexité définissent lesquelles mineures peuvent faire partie du programme et là la Faculté d'éducation aura une question à traiter à savoir si une mineure thématique concorde au niveau de la connexité.

Lang : Et aussi avec les exigences du Ministère de l'Éducation en termes de certification.

Président d'assemblée: Absolument. Normalement, il y a des exigences assez strictes à ce niveau-là.

Lang : Parfait, merci.

Président d'assemblée: La doyenne fait une grimace, mais ça va. Il faut voter maintenant parce que je crois que le débat a été épuisé donc sur la question de création de 2.3.3 et de 2.13.3 tel qu'amendé, j'appelle le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et nous en sommes à 31 pour et 0 non. Je regarde l'heure, nous en sommes rendus presque à midi, il nous reste une demi-heure pour traiter du reste de l'ordre du jour. Le recteur se dit capable, mais il nous reste encore des questions à traiter alors il va falloir être efficace. Si vous avez besoin de discuter on discute, mais bon, essayons.

11.3 Modifications au programme de Maîtrise en administration publique – *Juris Doctor*

11.4 Modifications au programme de Maîtrise en administration des affaires – *Juris Doctor*

Président d'assemblée: Nous sommes maintenant à 13.3 et 13.4, vous avez eu un document qui vous a été acheminé et qui vous est aussi distribué séance tenante qui ajoute au rapport du Comité des programmes, vous l'avez maintenant devant vous et on traite là de deux modifications à des programmes combinés avec le JD. Alors c'est une question qui avait été traitée par le Comité des programmes à un certain temps, mais qui n'avait pas été présenté à l'ordre du jour du Sénat. Monsieur le VRER, voulez-vous dire quelque chose à propos de ces programmes ou une proposition à nous faire?

VRER : J'assume que le 11.2 est traité alors on passe tout de suite au 11.3

Président d'assemblée: Oui, on le fera après.

VRER : Alors vous avez dans votre trousse un deuxième document, rapport du Comité des programmes. Je vous invite à aller à la page numéro 2 où se trouve le texte de la proposition qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en administration des affaires JD M.A.P. pour qu'il soit conforme aux exigences de la Fédération des ordres professionnelles de juristes du Canada aux fins de leur agrément. Alors vous voyez que le texte de la proposition dit la raison pour laquelle on fait les changements alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée: Vous en faites la proposition, c'est appuyé par, je me tourne vers le doyen de la faculté qui lève le doigt donc Denis Roy. Questions ou commentaires sur ces modifications à faire au programme combiné avec le JD, ici la proposition c'est la maîtrise en administration publique JD.

VRER : C'est ça.

Président d'assemblée: Parfait. Questions ou commentaires?

VRER : Ou je peux peut-être expliquer quelle est la nature des changements?

Président d'assemblée: Ce n'est pas déjà dans la proposition comme vous dites. Allez-y.

VRER : Alors essentiellement ce qu'il s'agit ici c'est de faire trois changements relativement mineurs. Le premier changement est l'ajout de 6 crédits de cours obligatoires, deux cours de 3 crédits. Un des deux cours qu'on demande d'ajouter la liste des cours obligatoires est déjà dans la liste des cours à option donc il va être retiré de la liste des cours à option. Et finalement le troisième changement c'est de réduire le nombre de crédits optionnels. Vous comprenez que si on ajoute 6 crédits obligatoires, il faut qu'il y ait une compensation parce que le nombre de crédits va être trop élevé donc dans le cas du JD M.A.P. on ajouterait 6 crédits obligatoires qui sont le cours Société commerciale et droits fondamentaux et on réduirait le 3 crédits la liste de cours optionnels pour passer de 21 à 18. Alors je vous invite à aller à la page 13 et suivantes du document où se trouve le formulaire CPR-2 où vous voyez la structure actuelle du programme versus la structure des modifications. Les changements dont il est question portent seulement sur la 3^e et 4^e année. Alors on peut aller à la page 15 du document où vous voyez la structure pour l'année 3 et 4. Alors vous constatez que dans la liste des cours obligatoires des années 3 et 4, on passe de 27 à 33 crédits et là vous voyez en caractères gras les deux cours qui sont ajoutés dans la liste des cours obligatoires et pour compenser, vous voyez que la liste des cours à option on passe de 21 à 18 crédits aussi bien qu'aux finales on se retrouve avec un baccalauréat qui passe de 120 à 123 crédits. Je vous rappelle que les deux cours qui sont ajoutés à la liste des cours obligatoires c'est pour répondre aux exigences qui viennent d'une entité externe. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée: Parfait. Vous en faites la proposition. Est-ce qu'on a déjà choisi un appuieur? Oui, excusez-moi. Moi aussi je pense que mon glucose commence à diminuer. Alors questions ou commentaires sur la proposition? Mme Levesque.

Levesque M. : Juste une question de précision. Je pensais qu'avec la reconfiguration on était à 120 crédits par baccalauréat. Il y en a 123 ici.

Président d'assemblée : Oui, les programmes de la Faculté de droit ne sont pas sujets à la reconfiguration. C'est simple. Parfait, alors d'autres questions ou commentaires sur la proposition? Je n'ai plus de demande de parole de qui que ce soit. Vous êtes prêts à voter? Je démarre le vote maintenant. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 32 contre 0, ça va, c'est adopté. Il y a une deuxième proposition, n'est-ce pas? M. Samson allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite maintenant à vous rendre à la page 17 où se trouve le texte de la deuxième proposition : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en administration des affaires JD pour qu'il soit conforme aux exigences de la Fédération des ordres professionnelles de jury du Canada aux fins de leur agrément. Donc c'est exactement la même nature de changement sauf qu'ici, on parle du MBA JD. On ajoute deux cours.

Président d'assemblée : Et on déplace optionnel à l'obligatoire.

VRER : La résultante fait un baccalauréat de 126 crédits dans ce cas-ci.

11.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Oui. C'est appuyé par le doyen de la Faculté de droit, M. Roy, bien sûr. Questions ou commentaires sur la proposition? Je n'ai aucune demande d'intervention, j'en déduis que vous êtes prêts à voter tout de suite alors je démarre le vote maintenant. Allez-y. J'arrête le vote et le résultat est le même, évidemment. Parfait, merci. Donc ça ça règle une bonne partie de notre rapport. Il nous reste tout simplement le 11.2 qu'on traite normalement à la fin lorsqu'on a traité des questions de substances, c'est-à-dire que l'on communique au Sénat académique les décisions qui ont été prises par le Comité des programmes et qui vous sont transmises à titre d'information. Vous les trouvez à la fin du premier rapport du Comité des programmes, celui qui a été envoyé avec la convocation. Madame la secrétaire générale, aviez-vous quelque chose à dire de ce côté-là? Allez-y.

Secrétaire générale : Habituellement c'est le VRER.

Président d'assemblée : C'est le VRER, pardon. Ça va, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Comme monsieur le président vient de le mentionner, on est à la page 8 du premier document. Vous avez tout simplement une liste de changements mineurs qui ont été apportés à des cours de la Faculté d'ingénierie. Ça se limite à ça finalement.

12. Nominations

12.1 Bureau de direction du Sénat Académique (A. Charron)

Président d'assemblée : Parfait. Donc c'est quelque chose qui est fourni à titre d'information. Alors maintenant nous avons résolu le rapport du Comité des programmes et nous pouvons maintenant nous diriger vers les nominations. Je suis de moins en moins convaincu qu'on va finir à 12 h 30. Certains gens sont plus ambitieux que moi à la table, on verra. Donc au point 12 les nominations, vous avez six points qui sont là et il y a toute une série de personnes à être remplacées ou à nommer sur des comités. Alors je m'y lance tout de suite, je vous dirai d'emblée que dans la salle il y a Jean-François Richard et Térèz Rétfalvi que si jamais on a besoin pourront agir en tant que scrutateur et scrutatrice. J'attends un signe de tête de votre part, oui, donc Jean-François Richard et Térèz Rétfalvi sont nommés scrutateur et scrutatrice au cas où on aurait un vote ou une élection et je procède tout de suite au premier cas qui est le 12.1 le Bureau de direction du Sénat académique où Mme Charron y siégeait et vous allez voir pour chacun des postes je vais passer à travers la même formule. Ici le poste c'est un poste où il faut avoir la qualité de professeur membre du Sénat et évidemment nommé par le Sénat donc il faut que ce soit une ou un professeur et Mme Charron est rééligible en tant que tel. Ça va? Elle n'est pas ici. Elle n'est pas sénatrice donc elle n'est pas rééligible. Donc il faut nommer un autre professeur au Bureau de direction du Sénat académique. Allez-y.

Secrétaire générale : Il faut juste un petit rappel, au niveau des comités comme tels, on aime toujours avoir une représentation des trois campus et on aime avoir évidemment homme-femme alors c'est toujours pour tous les comités donc c'est à tenir compte. Ce n'est pas toujours indiqué dans nos documents quand vous regardez par exemple le BDS Edmundston, Moncton et Shippagan, ça serait bien d'avoir des gens des trois campus.

Président d'assemblée : Et Mme Charron était du campus de Shippagan, c'est ça? Edmundston, pardon. Je vais appeler les candidatures. Vous pouvez proposer quelqu'un et je vérifie si la personne accepte évidemment, vous pouvez vous proposer vous-même, je ne vérifierai pas si vous acceptez, mais on peut procéder. Est-ce qu'il y a des candidatures pour un ou une professeure au Bureau de direction du Sénat? Pas tous en même temps. Est-ce qu'il y a une ou un candidatures au Bureau de direction du Sénat de un ou une professeure membre du Sénat. J'ai une demande de Mme Surette. Allez-y.

Surette : J'aimerais proposer Christine Paulin.

Président d'assemblée : Mme Paulin est là, Mme Paulin, est-ce que vous acceptez?

Paulin : Oui.

Président d'assemblée : Mme Paulin accepte. Il y a donc une candidature. Est-ce que j'ai une autre candidature? J'avais cru voir une deuxième demande d'intervention, mais qui est disparue. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Troisième et dernier appel, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Sinon Mme Paulin vous êtes élue membre du Bureau de direction pour un mandat de trois ans. Félicitations. On va se voir au BDS finalement.

12.2 Comité des programmes du Sénat académique (H. Adégbidi, F. Bourgoïn, M. Cormier)

Président d'assemblée : Alors maintenant 12.2, le Comité des programmes du Sénat et là nous avons deux différentes choses à faire, il nous faut d'une part remplacer des membres du Sénat et aussi remplacer un étudiant membre du Sénat. Donc dans la procédure, je vais commencer par les membres tout court où là il y a tout de suite Hector Adégbidi était membre en tant que tel, il n'est pas rééligible et il y a Marianne Cormier qui est membre et qui est rééligible. Alors je vous rappelle que ce sont des membres du Sénat, n'importe quel membre du Sénat ici peut être nommé. Il y a deux postes à combler alors j'appelle des candidatures de personnes membres du Sénat au Comité des programmes du Sénat académique. Est-ce que j'ai des candidatures? Mathieu Lang, allez-y.

Lang : Clarification, est-ce qu'on fait une liste et on en choisit deux ou on vote un à la fois.

Président d'assemblée : S'il y a plus de candidats que de postes, on fait une élection les deux premiers en plus de votes sont élus.

Lang : J'aimerais nommer Monique Levesque.

Président d'assemblée : Mme Levesque, est-ce que vous acceptez? Mme Levesque accepte. J'ai une demande d'intervention de Jean-François Thibault.

Thibault : J'aimerais nommer Marianne Cormier.

Président d'assemblée : Mme Cormier, est-ce que vous acceptez? Vous êtes prête à continuer. Numéro 5, Étienne Dako.

Dako : J'aimerais nommer Mme Nathalie Carrier.

Président d'assemblée : Mme Carrier, est-ce que vous acceptez? Non, alors vous n'acceptez pas, parfait. Alors il y a deux candidatures pour l'instant. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Mme Carrier c'était simplement la demande pour répondre, vous ne voulez pas une autre intervention. Non, ok, parfait donc je ferme votre micro. D'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Présentement nous avons deux candidats/candidates pour deux postes. Troisième et dernier appel, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Sinon les deux personnes sont maintenant élues au comité donc félicitations. C'est du travail le Comité des programmes. Je vous le dis maintenant parce que j'aurais pas voulu avant, mais bon, et on se verra là aussi. Alors maintenant il nous faut aussi nommer une étudiante ou un étudiant membre du Sénat au Comité des programmes. Est-ce que j'ai des candidatures? J'ai une demande d'intervention de Mme Camille Morais-Savoie.

Morais-Savoie : J'aimerais proposer M. Francis Bourgoïn.

Président d'assemblée : M. Bourgoïn, est-ce que vous acceptez? M. Bourgoïn dit qu'il n'a pas le choix. Parfait. D'autres candidatures? Deuxième fois. Troisième fois adjugée. Félicitations M. Bourgoïn, on vous verra aussi au Comité des programmes.

12.3 Comité conjoint de la planification (É. Dako)

Président d'assemblée : Maintenant au CCJ ou le Comité conjoint de la planification où siège présentement M. Dako qui vient à la fin d'un mandat. M. Dako y est en qualité de professeur et est rééligible. Alors j'appellerais donc les candidatures pour un ou une professeure membre du Comité conjoint de la planification. Mme Levesque, numéro 18, allez-y.

Levesque M. : Je propose la candidature de Mathieu Lang.

Président d'assemblée : Vous proposez Mathieu Lang, est-ce que M. Lang accepterait? Oui, M. Lang accepte. M. Dako.

Dako : Moi.

Président d'assemblée : Vous voulez proposer M. Lang, pas tous en même temps quand même. Alors j'ai une candidature, Mathieu Lang, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Deuxième appel, d'autres candidatures? Troisième et dernier appel. Il y en a pas d'autres, dans ce cas-là M. Lang est élu au Comité conjoint de la planification.

12.4 Comité d'appel du Sénat académique (Étudiante : M.-F. Allain) (Professeure suppléante : C. LeBlanc) (Doyen : S. Deschênes) (Présidente : O. Snow) (Présidente suppléante : T. Rétfalvi)

Président d'assemblée : Numéro 12.4, Comité d'appel du Sénat académique. Alors là il nous faut remplacer quelques personnes, entre autres il faudra remplacer Mme Allain qui était là comme étudiante et qui n'est plus à l'université. Il faudra remplacer une professeure ou un professeur au comité. Il y aura aussi à remplacer le représentant des doyens/doyennes au comité. On devra parler ensuite de la présidence et de la présidence suppléante. Donc je les prends à tour de rôle en commençant par étudiante et étudiant membre. Je précise une chose : on a décidé la dernière fois que dorénavant tous les étudiantes et étudiants membres du Sénat sont ex-officio suppléants au comité donc ici nous nommons la personne qui est véritablement membre proprement dite, mais tous les autres étudiants dans la salle vous êtes suppléants que vous le sachiez ou non. Alors pour remplacer Mme Allain j'appelle donc une candidature. M. Bourgoïn.

Bourgoïn : Merci monsieur le président, j'aimerais proposer la candidature de Mme Camille Morais-Savoie.

Président d'assemblée : Mme Camille Morais-Savoie, est-ce que vous acceptez? Oui vous acceptez. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? D'autres candidatures? Troisième et dernier appel. C'est fait, vous êtes élu au Comité d'appel du Sénat académique. Maintenant il nous faut remplacer un professeur ou une professeure suppléante donc le professeur en titre au comité est encore en mandat, mais il y a aussi, évidemment, des suppléances. Les suppléances sont importantes à ce comité-là parce qu'il arrive que pour des questions de disponibilité et de rapidité, il faut faire appel aux suppléants. Donc dans ce cas-ci Mme LeBlanc siégeait comme professeur suppléant. C'est un poste où il faut avoir la qualité de professeur. Mme LeBlanc est rééligible, n'est-ce pas? Oui, tout à fait. Est-ce qu'il y a une candidature pour un professeur/professeure suppléante au Comité d'appel du Sénat académique? Mathieu Lang.

Lang : J'aimerais proposer la candidature du professeur Gabriel Laplante.

Président d'assemblée : Gabriel Laplante, M. Laplante est là, est-ce que vous acceptez? Oui, vous acceptez. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Deuxième appel. Troisième et dernier appel. Dans ce cas-là félicitations, vous êtes maintenant professeur suppléant au Comité d'appel. Maintenant pour doyen/doyenne, Sébastien Deschênes qui siège présentement est à la fin d'un mandat, il est rééligible, il faut avoir la qualité de doyen ou doyenne pour siéger. Est-ce qu'il y a des candidatures? Je ne vois personne se manifester pour l'instant. M. Dako.

Dako : Je propose Sébastien Deschênes.

Président d'assemblée : M. Deschênes, est-ce que vous êtes prêt à continuer? Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? D'autres candidatures? Il y en a pas, félicitations M. Deschênes, vous avez un deuxième mandat. Maintenant il y a la question de la présidence et de la présidence suppléante. Ces personnes-là ne sont pas membres votant du Sénat par définition. Mme Rétfalvi est avec nous dans la salle, mais je vais commencer par parler de la présidence et là la présidence tout de suite c'est Mme Odette Snow et je vous rappelle que normalement, c'est le cas ici, les présidents/présidentes et suppléants sont des gens normalement de l'extérieur de la communauté universitaire, c'est le cas de Mme Snow qui est une doyenne de la Faculté de droit à la retraite et madame la secrétaire générale, j'imagine que vous avez parlé à Mme Snow.

Secrétaire générale : Oui, j'ai parlé à Mme Snow, mais ce qui arrive c'est qu'au niveau des mandats, Mme Snow n'est pas éligible pour un mandat de présidente, mais elle est éligible pour un mandat de présidente suppléante et elle accepterait un mandat de présidente suppléante. Par ailleurs, Mme Terez Rétfalvi qui est la présidente suppléante, qui est ici, est éligible pour le mandat de présidente et elle accepterait le mandat de présidente si quelqu'un veut bien la proposer. Voilà.

Président d'assemblée : C'est un peu arrangé.

Secrétaire générale : Je vous mets au courant des faits. Elles ont beaucoup d'expérience.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait. Alors dans ce cas-là, traitons de la présidence. Au niveau de la présidence est-ce que quelqu'un propose une candidature à la présidence? M. Dako.

Dako : Je fais la proposition.

Président d'assemblée : De Mme Rétfalvi?

Dako : Oui.

Président d'assemblée : Qui nous savons déjà accepte. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? M. Roy.

Roy G.: Oui je seconde.

Président d'assemblée : Ce n'est pas nécessaire d'appuyer, mais on comprend comment vous allez voter. Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Troisième et dernier appel. Il y en a pas donc félicitations Mme Rétfalvi, vous êtes nommée présidente du Comité d'appel du Sénat académique. Pour la présidence suppléante est-ce que quelqu'un propose? Numéro 12, Denis Roy.

Roy D.: Je propose Mme Snow.

Président d'assemblée : Vous proposez Odette Snow présidente suppléante. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? D'autres candidatures? Troisième et dernier appel. Donc Mme Snow est élue présidente suppléante du Comité d'appel du Sénat académique. Parfait.

12.5 Comité d'attestation des études (H. Adégbidi) (M. Lang) (Étudiante suppléante : M.-F. Allain)

Président d'assemblée : Merci pour cette partie-là, on avance maintenant au CAE, au Comité d'attestation des études où là siégeaient M. Adégbidi et M. Lang tous les deux en qualité de professeur. M. Adégbidi n'est pas rééligible, mais M. Lang l'est. Donc ici, j'appelle des candidatures pour un ou une ou des professeurs membres du Sénat. Pierrette Fortin, allez-y.

Fortin : Je propose la candidature de la sénatrice Amel Kaouche.

Président d'assemblée : Qui n'est pas là.

Fortin : Non, mais elle accepte.

Président d'assemblée : Vous confirmez qu'elle a déjà indiqué qu'elle accepte. Mme Kaouche qui est professeure au campus d'Edmundston.

Fortin : En mathématiques.

Président d'assemblée : En mathématiques, secteur sciences. Parfait. J'ai aussi une intervention de M. Robert Levesque :

Levesque R. : Non, ça va faire, merci.

Président d'assemblée : C'était la même chose j'imagine. M. Lang.

Lang : Je ne me propose pas pour me remplacer, mais je suggère que le professeur Horia-Daniel Iancu soit le professeur sur le Comité d'attestation des études?

Président d'assemblée : M. Iancu est-ce que vous acceptez? M. Iancu accepte donc nous avons deux candidatures. J'ai une demande d'intervention de Marthe Brideau.

Brideau : Je propose Mme Claudine Auger.

Président d'assemblée : Mme Auger, est-ce que vous acceptez? Oui, vous êtes de Shippagan et vous acceptez. Parfait. Donc nous avons trois candidatures pour deux postes si je comprends bien. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Je vais demander aux scrutateurs de commencer à se préparer parce qu'il va falloir voter. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Troisième et dernier appel. Donc nous avons tout de suite trois candidats/candidates. Est-ce que je peux voir les noms des candidats/candidates? Donc Mme Kaouche, M. Iancu et Mme Auger sont les trois candidats/candidates en tant que tels. Les scrutateurs/scrutatrices, on va vous distribuer un billet blanc. Sur le billet blanc vous indiquez le nom d'une seule personne pour laquelle vous votez. Les deux personnes qui auront le plus de votes seront élues. Kaouche, Iancu, Auger. On n'a pas prévu les mettre à l'écran alors Mme Kaouche c'est C-a-o-u-c-h-e, qui est du campus d'Edmundston. M. Iancu, I-a-n-c-u, qui est du campus de Moncton et Mme Auger, A-u-g-e-r du campus de Shippagan. Vous votez pour une et les deux personnes qui ont le plus de votes sont élues. Vous voulez voter pour deux? Ça fait plus difficile à départir dans le comptage, mais ça se fait. On peut le faire, c'est acceptable. Donc votez pour deux personnes, les deux personnes ayant le plus de votes seront élues, ça va? Donc deux noms : Mme Kaouche, M. Iancu, Mme Auger, vous écrivez deux noms sur votre billet. On fait le compte, les deux personnes ayant plus de votes sont élues. Donc on va laisser le temps ensuite une fois que vous aurez aux scrutateurs de ramasser vos billets, mais entre temps on va avancer vers le prochain et on reviendra sur les résultats par la suite, n'est-ce pas? Ça va. En même temps je vais demander, on va passer à la question de l'étudiante ou l'étudiant suppléant au Comité d'attestation des études. Mme Allain, évidemment, n'est pas rééligible. Est-ce que quelqu'un me recommande, j'ai trois demandes d'intervention. M. Dako.

Dako : Non.

Président d'assemblée : Non, vous vouliez pas. Mme Carrier.

Carrier : Mais là je pense qu'il est trop tard, les gens ont déjà commencé à voter, mais je me demandais c'était quoi la représentativité des campus dans la liste tout de suite?

Président d'assemblée : Dans la liste actuelle. Oui, c'est un peu tard pour le demander. On serait en train de parler pendant le vote et je pense qu'on ne peut pas faire ça. J'ai une demande d'intervention de Marylou Grondin.

Grondin : J'aimerais proposer M. Francis Bourgoïn.

Président d'assemblée : M. Bourgoïn pour le poste d'étudiant suppléant au Comité d'attestation des études. Vous êtes d'accord? Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Deuxième fois, est-ce qu'il y a d'autres propositions? Troisième et dernière. M. Bourgoïn vous êtes nommé au Comité d'attestation des études comme étudiant suppléant.

12.6 Comité de sélection des grades honorifiques (M.-F. Allain) (F. de Varenne)

Président d'assemblée : Maintenant le Comité de sélection des grades honorifiques. Là aussi il y a deux personnes à nommer, une première personne c'était Mme Allain aussi qui était là en qualité d'étudiante et l'autre personne c'était M. de Varenne qui y était, mais qui y était en tant que qualité comme membre du Sénat, pas nécessairement en tant que doyen ou doyenne. Donc je vais commencer par le premier, étudiante ou étudiant membre du Sénat. Est-ce que j'ai une recommandation? M. Bourgoïn.

Bourgoïn : J'aimerais nommer Mme Marylou Grondin-Santerre.

Président d'assemblée : Est-ce que vous acceptez? Mme Marylou Grondin-Santerre. D'autres candidatures? Deuxième fois d'autres candidatures? Troisième et dernière. Parfait, vous êtes nommée au Comité de sélection des grades honorifiques. Et maintenant il nous faut remplacer M. de Varenne et c'est un membre du Sénat donc tout membre du Sénat est éligible à ce poste. J'ai Denis Roy.

Roy D. : Mme Karine McLaren.

Président d'assemblée : Mme Karine McLaren, est-ce que vous acceptez? Parfait. M. Dako.

Dako : Je voulais proposer la candidature de Denis Roy.

Président d'assemblée : Mais il vient de proposer quelqu'un d'autre.

Dako : Il vient de proposer quelqu'un d'autre.

Président d'assemblée : J'anticipe votre réponse, oui. Mme Fortin.

Fortin : Je propose le sénateur Julien Massicotte, professeur de sociologie au campus d'Edmundston.

Président d'assemblée : Qui n'est pas là et vous confirmez qu'il est d'accord.

Fortin : Oui.

Président d'assemblée : Donc M. Massicotte, professeur en sociologie, secteur sciences humaines à l'UMCE. Donc on a deux candidatures, n'est-ce pas? Alors les candidatures sont Karine McLaren et Julien Massicotte. Mme McLaren est de Moncton, n'est-ce pas, et M. Massicotte est d'Edmundston, c'est bien ça? Parfait. Il va y avoir un vote là aussi, les billets sont en train de vous être distribués comme on se parle. Je peux peut-être un peu dans la lignée de l'intervention de Mme Carrier tantôt vous parler de la répartition actuelle. Alors tout de suite au comité il y avait Marie-France Allain qui était étudiante et qui était du campus... Il y a Claudine Auger qui est là comme membre du Sénat, il y a Jean-Roch Cayouette qui est membre du CGV, Marthe Brideau qui est là aussi, la secrétaire générale évidemment y est, le recteur y est d'office en tant que tel et il y avait M. de Varenne et Sébastien Deschênes aussi en tant que membre du Sénat. Ça c'est la composition actuelle du comité. Alors les billets sont en distribution, vous devrez voter.

Secrétaire générale : Ce que je voulais préciser c'était au niveau des régionalités. Claudine Auger est de Shippagan et Jean-Roch Cayouette de la région du nord-ouest. Et le reste des gens de la région de Moncton.

Président d'assemblée : La nouvelle étudiante vient du nord-ouest aussi. Parfait. On va vous donner le temps de voter une seconde, mais on va quand même vouloir essayer d'avancer dans nos affaires autant qu'on peut. Alors maintenant que vous allez voter, que tout le monde a eu son billet de vote en tant que tel, on attendra le compte de la part des scrutateurs/scrutatrices et on vous annoncera le résultat un peu plus tard par la suite.

13. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Alors je vais tout de suite vous lancer au prochain point à l'ordre du jour le temps que vous ayez fini de voter et tout ça et le prochain point c'est le Rapport du recteur et vice-chancelier de l'université; il est 12 h 27 en passant. On ne vous coupera pas le siffleur sur le recteur, allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : D'accord, merci beaucoup. Vous doutiez qu'on pouvait terminer à 12 h 30, je vais essayer de faire la démonstration que c'est en partie possible. Je vais me contenter de faire quelques commentaires plus généraux. Tout comme je vous l'ai dit la dernière fois, il y a un peu de flou autour de la nature des éléments que le recteur apporte ici dans un rapport au Sénat académique. Le recteur a aussi formellement à faire un rapport au Conseil des gouverneurs. Donc je vous invite aussi et c'est l'élément suivant qui est à l'ordre du jour, je vous invite à consulter le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Il y a là un certain nombre d'éléments qui seront plus développés et il y a des éléments que je reprendrai dans les prochaines minutes également. Donc essentiellement, je voudrais vous parler de quatre choses, je vais y consacrer à chacune des choses un temps différent. Le premier élément c'est un dossier difficile sur lequel on pourrait parler très très longtemps, le dossier de l'examen d'autorisation en science infirmière. Si je vous ramène ceci au Sénat aujourd'hui, c'est que c'est un dossier fondamental à la fois pour l'université parce qu'il s'agit de la capacité de nos diplômés de pratiquer la profession infirmière, mais c'est aussi un dossier qui est fondamental pour nous comme établissement acadien francophone dans la défense donc des droits linguistiques des Acadiennes et des Acadiens. Et en dernier lieu, et non pas de moindre importance, c'est un dossier aussi qui au fil du temps se révèle comme étant un dossier tellement triste et tellement déstabilisant parce qu'on a là de plus en plus des diplômés qui n'ont pas réussi à pratiquer la profession infirmière et au cours des dernières semaines, j'ai reçu plusieurs témoignages de personnes qui sont des diplômées de notre établissement et qui expriment leur désespoir en fait par rapport à une situation comme celle-là qui est une source d'endettement, qui est une source de détresse psychologique. Donc c'est

un dossier qui pour moi à mes yeux est très très très important pour l'Université de Moncton. Alors brièvement, vous avez pu constater qu'on a donné à ce dossier une dimension publique dans les derniers mois donc je vous rappelle notamment qu'il y a eu une conférence de presse au mois de juin où on s'est allié à nos partenaires naturels dans un dossier comme celui-là, le réseau de santé Vitalité bien entendu, mais aussi le collègue communautaire parce que là aussi, il y a un enjeu pour ce qui est des examens qui ouvrent la porte à l'exercice d'une profession donc c'est la raison pour laquelle le collègue était présent aussi et aussi à l'Association canadienne des universités et collèges de la francophonie donc là aussi il y a un enjeu qui se pose à l'échelle du Canada. On a fait une conférence de presse, on a rencontré également l'Association des infirmières et des infirmiers, c'est une rencontre qui a été difficile. Par la suite, le ministre de la santé, Benoit Bourque, a pris position en disant que le gouvernement interviendrait, acceptait de nommer une facilitatrice ou un facilitateur. Ça été fait cet été, il y a un processus de facilitation qui a été enclenché qui est toujours en marche. Dernière rencontre en date c'était hier, je ne peux pas vous en parler actuellement, mais je peux vous dire que l'Université de Moncton s'est présentée à cette table-là avec une position qui avait été développée en concertation avec les vice-recteurs enseignement et recherche campus, avec les doyennes des études, doyens des études et doyennes de la faculté avec les directeurs d'écoles chefs de secteurs donc une démarche très élargie, une position très ferme de la part de l'université qui tient compte à la fois de ce qui va advenir de ces futurs diplômés et qui tient compte également des personnes qui ont diplômé. Donc en d'autres mots, la position de l'Université de Moncton cherche à faire en sorte que personne qui est oubliée dans cette histoire-là. Maintenant c'est un dossier qui évolue très rapidement également. J'ai appris il y a quelques instants que l'Association des infirmières s'est adressée aux tribunaux pour faire invalider le rapport de la commissaire aux langues officielles donc on peut s'imaginer que ce dossier-là n'est pas terminé au contraire et moi dans les prochains jours et dans les prochaines semaines, j'ai l'intention de continuer les démarches qu'on a engagées. Je pense qu'ultimement à mon niveau il faudra aussi qu'on ramène éventuellement un peu cette question-là aux instances de l'université aussi parce que plus ça va, plus on se rapproche de territoires qui vont véritablement engager l'université. Donc c'est un dossier sur lequel qu'on suit de manière très attentive et plus que ça, dans lequel on participe de manière très activement pour essayer de trouver une solution. Je pourrais en parler très longtemps, mais je vais me limiter pour l'instant là-dessus. Plus rapidement peut-être trois autres éléments. Au moment du dernier Sénat académique, on vous avait expliqué qu'on devait rencontrer un comité spécial de l'Assemblée législative sur les universités publiques. On en parle dans le compte-rendu du dernier Conseil des gouverneurs que je peux vous dire en particulier c'est que ça nous a permis comme université de représenter et de rappeler à nos législateurs qui nous sommes, ce que nous sommes en train de faire, notre plan stratégique en particulier, nos principales réalisations et nos défis. Il y avait une préoccupation qui avait été exprimée notamment au moment du dernier Sénat sur la question de l'autonomie des universités donc on s'est assuré d'entrée de jeu en s'asseyant au comité de l'Assemblée législative de rappeler que dans une perspective de transparence et d'imputabilité, oui on était bien disposé à rencontrer le législateur, mais par contre aussi on réitérait le fait qu'on était une université et qu'il y avait des éléments qui se rattachent à ceci, en particulier l'autonomie et ce message-là il a été véhiculé par la présidente du Conseil des gouverneurs. Je pense qu'il y avait un poids symbolique à ce que ça soit une personne de la société civile acadienne qui était à la direction de l'Université de Moncton comme présidente qui réitère ce message-là au nom de l'ensemble de la communauté universitaire. Donc ça été une rencontre que moi je qualifierais avec les membres de l'Assemblée législative de fructueuse au sens où elle a donné de bons échanges et je pense qu'on en ressort avec l'impression qu'on a eu l'occasion de mieux expliquer l'Université de Moncton, ce qu'elle fait, ce que c'est aussi qu'une université, on va le dire jusqu'à ce point-là parce qu'il faut prendre le temps aussi de prendre un peu de recul et d'expliquer à nos députés ce que nous faisons. Un exercice qui je ne sais pas s'il va se répéter, on verra après la prochaine élection si selon la nature du gouvernement si on souhaite répéter cet exercice-là, mais moi j'en fais une évaluation positive. Troisième élément rapidement lié à la recherche notamment, alors vous avez probablement vu passer dans les derniers jours une annonce très intéressante pour l'université relativement à son campus recherche et développement donc c'est une annonce qui était liée à des infrastructures, à quelque chose d'aussi prosaïque que des eaux et des égouts mais qui en réalité est beaucoup plus significative que ceci donc on a réussi à obtenir un investissement du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral pour nous permettre le développement de deux rues sur le campus recherche et développement donc de l'autre côté de l'avenue Morton une première rue qui va permettre ensuite d'entrer directement et de sortir de cet espace-là et qui va rejoindre une deuxième rue qui va relier symboliquement, mais aussi concrètement le Centre de formation médicale et le complexe Shannex. Donc tout d'un coup, il y a 40 acres qui seront disponibles pour le développement et on se rappelle que le concept derrière le campus recherche et développement, c'est pour l'université de louer à très long terme, donc dans des beaux de 50-75 ans donc à très long terme des espaces et d'utiliser les revenus générés par ces locations-là pour éventuellement les réinvestir dans son développement et plus spécifiquement dans la recherche. Donc si un jour ce campus-là prend son envol comme je pense qu'il pourra probablement le faire avec ces infrastructures-là, je crois que dans les 5-10 prochaines années, ça peut changer les choses pour ce qui est du visage de l'université et pour ce qui est aussi de la dynamique en matière de recherche. Relié à tout ceci dans les prochaines semaines, on va procéder à la mise en opération du Centre de médecine de précision. Ça été un dossier qui a été complexe aussi parce que souvent comme dans des projets d'infrastructure il restait des morceaux à attacher pour ce qui est du financement, mais on a obtenu le financement il y a quelques jours à l'issue d'un exercice de grande séduction, je vous rappelle le film qui est sorti il y a quelques années où le visiteur sur l'île isolée pouvait trouver de temps en temps une bonification, une gratification donc on a fait le même exercice et je suis heureux de vous dire qu'on a du financement pour la mise en œuvre du Centre de médecine de précision et ça

aussi le vice-recteur en parle dans son rapport et le doyen de la FESR pourrait en parler beaucoup mieux que moi, je pense qu'on aura là quelque chose qui va changer aussi comment la recherche va se déployer dans les sciences biomédicales à l'Université de Moncton. Donc ce sont des belles nouvelles en recherche et développement. Je termine en vous signalant que le 4 septembre prochain, mon collègue de Shippagan aimerait sans doute vous en parler, mais le 4 septembre prochain c'est le premier pas dans la cohabitation au campus de Shippagan donc le partenariat entre le campus de Shippagan et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Donc je pense que c'est un événement important, non seulement pour le campus de Shippagan, mais pour l'université dans son ensemble.

Président d'assemblée : Merci. Avant que j'ouvre la table à des questions ou commentaires sur le rapport du recteur, je vais tout simplement vous communiquer les résultats d'élections. Donc au Comité d'attestation des études, je pense que c'est là qu'on avait une élection aussi, c'est Mme Kaouche et Mme Auger qui sont élues au comité, félicitations. Et dans l'autre cas, c'est le Comité de sélection des grades, c'est Mme McLaren qui est élue au comité. J'accepterais à ce moment ici une proposition de destruction des votes. Est-ce que quelqu'un le propose? C'est proposé par M. Clarisse et appuyé par Mme Surette. J'imagine que je n'ai pas besoin d'ouvrir le système, tout le monde est en faveur, ça va, parfait. Donc nous pourrions procéder ensuite à la destruction des votes pour cette élection-là. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions ou commentaires pour le recteur suite à son rapport? Rien. Oui les gens ont faim, oui ça c'est possible aussi. Merci monsieur le recteur pour votre rapport.

14. Statistiques d'admissions et statistiques préliminaires des inscriptions

Président d'assemblée : Nous pouvons maintenant avancer au point numéro 14 qui sont les Statistiques d'admissions et statistiques préliminaires d'inscriptions. Et là aussi, on va quand même essayer d'aller assez rapidement. Vous avez un document en quatre pages devant vous et là j'ai un demi chapeau de registraire et de président en même temps. Alors vous allez voir sur la toute première page les données sur l'admission donc les données sur l'admission sont en date du 22 août en tant que tel. Vous allez voir tout simplement les admissions regroupées sous forme du nombre de demandes, du nombre d'admissions, du nombre de demandes rejetées et du nombre qui est toujours en traitement. La partie qui est importante je la pointe, c'est le nombre de demandes reçues est à 4 368 à comparer à 4 333. Donc nous sommes dans une tendance de croissance tout de suite au niveau du nombre de demandes d'admissions. Ce n'est pas une très grande augmentation, mais il y a quand même une augmentation en tant que telle et vous remarquerez que l'augmentation elle est en bonne partie à l'international parmi nos demandes en tant que telles, il y en a un petit peu moins du Canada, mais un peu plus à l'international qui est un peu l'inverse à la tendance qu'on voyait durant les deux dernières années donc c'est un signe encourageant à l'international. Vous voyez que parmi les demandes reçues il y en a un certain nombre qui sont acceptées, 2 800 furent acceptées donc 2 800 admissions en tant que telles à comparer à 2 720 donc là aussi une légère augmentation par rapport à l'année dernière. Le nombre de demandes rejetées est à peu près stable par rapport à l'année dernière donc il y a quand même quelque chose qui est relativement stable, on fait à peu près les choses de la même façon et vous voyez aussi les demandes en traitement il y en a un peu moins en tant que telles. Ici les demandes en traitement sont en diminution d'année en année et elles le sont, ce n'est pas parce qu'il y a moins de demandes, c'est parce que nous sommes de plus en plus efficaces et rapides à traiter les demandes ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi. Donc ça, c'est pour l'admission. Nos admissions ça nous donne le préliminaire c'est-à-dire combien de personnes ont demandé de venir à l'université et combien d'entre elles on a admis qu'elles viennent. L'autre élément maintenant c'est combien de ces personnes-là se sont inscrites à l'université et ça, ce sont les tableaux que vous avez dans les trois prochaines pages. Je vous épargne encore là le détail dû à où nous sommes rendus dans la réunion, mais vous remarquerez par exemple que tout de suite le bilan c'est une augmentation de 139 inscriptions par rapport à une date comparable l'année dernière. Je suis ici depuis huit ans, je n'ai pas vu des augmentations de 139 souvent alors c'est une bonne nouvelle que d'avoir 139. Vous remarquerez aussi que la date de comparaison l'année dernière c'est le 29 août donc l'année dernière dans la date de comparaison il y a une semaine d'inscription de plus et l'an dernier, on faisait une inscription en août où là on était encore le 29 août dans la période de pointe d'inscriptions et donc normalement, les données du 29 août devraient être plus fortes que celles du 22 août cette année, mais malgré tout nous sommes en avance de 139 sur l'année dernière. Tout ça c'est de la bonne nouvelle en tant que telle. Si vous allez un peu plus loin dans les tableaux et vous voyez au tout dernier tableau la répartition par type étudiant, vous allez voir que parmi les étudiants de type C, donc les étudiants qui poursuivent leurs études, qui continuent à l'université, il y a une augmentation de 150. C'est très sensible comme augmentation, ça veut dire que pour une raison ou pour une autre cette année, il y a beaucoup plus d'étudiantes/d'étudiants qui ont déjà fait des études à l'Université de Moncton et qui ont décidé de continuer. Donc ça, ça peut être un bon signe en tant que tel. On ne sait pas exactement la raison pour laquelle ça se passe en tant que telle, mais je vous dirai que dans les autres universités qu'on a consultées là où il y avait eu un passage à l'inscription avancée, le gros de l'impact était sur la rétention d'étudiants continue. Donc c'est peut-être un signe, mais ce n'est pas facile de dire que c'est véritablement ça qui l'a causé, on verra. L'autre chose, le bémol qui est important de noter c'est que comme nous avons fait l'inscription avancée cette année, il y a peut-être un petit peu plus de fantômes dans nos inscriptions en septembre que par les années passées. Donc des gens qui se sont inscrits en mars, qui se sont inscrits en avril, qui ont peut-être changé d'idée depuis, mais qui sont toujours inscrits. Il pourrait y avoir un petit peu plus de ça que lorsque nous faisons l'inscription au mois d'août. Combien, on n'en sait rien. C'est une première fois, il va falloir voir qu'est-ce que

va être l'évolution des choses par la suite. Mais somme toute, les chiffres sont assez encourageants. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur les statistiques d'admissions et les statistiques préliminaires d'inscriptions? M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je voulais juste demander si le système que le gouvernement avait mis en place pour les personnes qui ont 60 000 et moins, est-ce que cette tendance-là occasionne aussi des retours dans nos dossiers?

Président d'assemblée : Je ne sais pas si quelqu'un peut répondre à ça parce que l'impact est difficile à estimer. Nous sommes dans la deuxième année de ce programme-là déjà. Dans la première année du programme, il était difficile de cerner un impact réel, mais je ne sais pas honnêtement et je ne sais pas s'il y a quelqu'un à la table qui sait. On parle d'aide financière de la province, ce n'est pas des choses qui nous échappent un peu. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Il y a deux éléments, premièrement c'est un programme qui dessert à peu près le tiers de nos étudiants donc il y a une forte proportion de notre population étudiante qui s'inscrit à l'intérieur de ce premier programme-là, 35, 36, 37 %. Deuxièmement, j'ai vu passer cet été que le gouvernement avait mandaté un institut de recherche lié au UNB pour faire justement une étude sur l'efficacité de cette politique publique-là. Donc la réponse nous ne l'avons pas tout de suite, mais pour une fois au Nouveau-Brunswick on met en place une politique publique, mais on a aussi le réflexe d'essayer de mesurer cette politique publique-là.

Président d'assemblée : J'enseigne l'évaluation, je les encourage. Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les statistiques pour l'instant, sinon nous allons tout simplement procéder.

15. Suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs

Président d'assemblée : Nous allons maintenant au point numéro 15 qui est le Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs et ça je crois que c'est le recteur justement.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Alors vous avez pu prendre connaissance du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Comme vous pouvez le constater, ça été un conseil qui a été consacré notamment à des nominations, la nomination de la vice-rectrice du campus d'Edmundston que je salue d'ailleurs et à qui je souhaite bienvenue parmi nous. Il y a aussi nomination de la chancelière et je voudrais prendre 30 secondes pour vous dire jusqu'à quel point je trouve que c'est une belle nomination dont je suis fier. L'université a plusieurs visages, le visage de l'université c'est le monde des affaires, désolé monsieur le doyen, mais c'est pas juste le monde des affaires, c'est aussi d'autres visages et Mme Imbeault incarne d'autres facettes de l'université, c'est le monde des arts et de la culture, c'est le féministe, c'est l'engagement communautaire donc on a à travers Mme Imbeault une personne aussi qui incarne bien ces différentes facettes de l'université. Vous avez aussi dans le rapport différents autres éléments, notamment le rapport d'activités que j'ai présenté au conseil donc si vous avez des questions, je peux y répondre bien entendu.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des questions pour le recteur sur le compte-rendu du rapport du Conseil des gouverneurs? Il y en n'a pas.

16. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Nous sommes rendus maintenant, ça commence à tirer à sa fin, nous sommes aux affaires nouvelles et sous les affaires nouvelles il y a 16.1 et je voulais simplement mentionner que le Sénat évidemment remercie officiellement Mme Marie-France Allain qui a siégé en tant que sénatrice étudiante membre du Sénat; pour avoir été sénateur étudiant moi aussi j'ai une idée de ce qu'elle a vécu donc on la remercie en tant que telle. Normalement lorsqu'un membre du Sénat termine un mandat on lui remet un certificat en mains propres, mais Mme Allain n'étant pas là, le Bureau de direction, le recteur en fait lui enverra un certificat par la poste. Ça va?

17. Prochaine réunion : le vendredi 2 novembre 2018

Président d'assemblée : Au point numéro 17, nous parlons de la prochaine réunion du Sénat académique alors inscrivez d'emblée à vos calendriers le vendredi 2 novembre 2018 à 8 h 30 donc c'est notre prochaine réunion en tant que telle qui est une réunion régulière du Sénat académique.

18. Clôture

Président d'assemblée : À moins que quelqu'un ait d'autre chose, nous sommes rendus au point numéro 18 à l'ordre du jour, il est 12 h 47. Sur ce, je constate messieurs dames que l'ordre du jour de la réunion du Sénat est épuisé et dans ce cas-là j'en déclare la clôture. Merci tout le monde. Merci beaucoup de votre collaboration. Vous rendez évidemment les réunions du Sénat faciles à présider. Merci.